



Sommaire

II Actes non législatifs

RÈGLEMENTS

- ★ **Règlement (UE) 2022/1269 du Conseil du 21 juillet 2022 modifiant le règlement (UE) n° 833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine** 1
- ★ **Règlement d'exécution (UE) 2022/1270 du Conseil du 21 juillet 2022 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine** 133

DÉCISIONS

- ★ **Décision (PESC) 2022/1271 du Conseil du 21 juillet 2022 modifiant la décision 2014/512/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine** 196
- ★ **Décision (PESC) 2022/1272 du Conseil du 21 juillet 2022 modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine** 219

II

(Actes non législatifs)

RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT (UE) 2022/1269 DU CONSEIL

du 21 juillet 2022

modifiant le règlement (UE) n° 833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 215,

vu la décision (PESC) 2022/1271 du Conseil du 21 juillet 2022 modifiant la décision 2014/512/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine¹,

vu la proposition conjointe du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et de la Commission européenne,

¹ JO L 193 du 21.7.2022.

considérant ce qui suit:

- (1) Le 31 juillet 2014, le Conseil a adopté le règlement (UE) n° 833/2014¹.
- (2) Le règlement (UE) n° 833/2014 donne effet à certaines mesures prévues dans la décision 2014/512/PESC.
- (3) Le 21 juillet 2022, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2022/1271, modifiant la décision 2014/512/PESC.
- (4) La décision (PESC) 2022/1271 étend la liste des articles contrôlés susceptibles de contribuer au renforcement militaire et technologique de la Russie ou au développement de son secteur de la défense et de la sécurité. Elle impose également une interdiction d'importer, d'acheter ou de transférer, directement ou indirectement, de l'or, qui constitue l'exportation la plus importante de la Russie après l'énergie. Cette interdiction s'applique à l'or d'origine russe exporté de Russie après l'entrée en vigueur du règlement.
- (5) La décision (PESC) 2022/1271 étend aux écluses l'interdiction d'accès aux ports afin de garantir la mise en œuvre intégrale de la mesure et d'éviter son contournement.

¹ Règlement (UE) n° 833/2014 du Conseil du 31 juillet 2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine (JO L 229 du 31.7.2014, p. 1).

- (6) Afin de préserver les travaux d'élaboration de normes techniques industrielles de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), la décision (PESC) 2022/1271 autorise le partage d'assistance technique avec la Russie en ce qui concerne les biens et technologies aéronautiques dans ce cadre spécifique.
- (7) Afin de garantir l'accès à la justice, la décision (PESC) 2022/1271 prévoit également une exemption à l'interdiction d'effectuer toute transaction avec des entités publiques russes lorsque cela est nécessaire pour garantir l'accès aux procédures judiciaires, administratives ou arbitrales.
- (8) Afin de garantir la bonne mise en œuvre des mesures énoncées dans le règlement (UE) n° 833/2014, il est nécessaire de préciser le champ d'application de l'interdiction portant sur les marchés publics. En outre, il est nécessaire d'harmoniser les exigences en matière de notification applicables aux autorités nationales compétentes qui accordent des autorisations en vertu des dérogations prévues par ledit règlement.
- (9) La décision PESC 2022/1271 étend le champ d'application de l'interdiction d'accepter des dépôts pour y inclure les dépôts de personnes morales, d'entités ou d'organismes établis dans des pays tiers et détenus majoritairement par des ressortissants russes ou des personnes physiques résidant en Russie. En outre, elle soumet à une autorisation préalable des autorités nationales compétentes l'acceptation de dépôts pour les échanges transfrontières non interdits.

- (10) Enfin, la décision PESC 2022/1271 apporte certaines corrections techniques au dispositif et à certaines annexes.
- (11) Étant donné la volonté déterminée de l'Union de combattre l'insécurité alimentaire et énergétique dans le monde, et afin d'en éviter toute conséquence négative potentielle, la décision (PESC) 2022/1271 prévoit que la dérogation à l'interdiction de participer à des transactions avec certaines entités publiques est étendue en ce qui concerne les transactions portant sur des produits agricoles et la fourniture de pétrole et de produits pétroliers à des pays tiers.
- (12) De manière plus générale, l'Union s'est engagée à éviter toute mesure susceptible d'être source d'insécurité alimentaire partout dans le monde. Par conséquent, aucune des mesures figurant dans le présent règlement ni de celles adoptées précédemment face aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine ne vise, de quelque manière que ce soit, les échanges de produits agricoles et alimentaires, dont le blé et les engrais, entre des pays tiers et la Russie.

- (13) De même, les mesures de l'Union n'empêchent pas les pays tiers ni leurs ressortissants opérant hors de l'Union d'acheter des produits pharmaceutiques ou médicaux à la Russie.
- (14) Ces mesures entrent dans le champ d'application du traité et, de ce fait, une action réglementaire au niveau de l'Union est nécessaire, notamment afin d'en garantir l'application uniforme dans tous les États membres.
- (15) Il convient dès lors de modifier le règlement (UE) n° 833/2014 en conséquence,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Le règlement (UE) n° 833/2014 est modifié comme suit:

1) L'article 2 est modifié comme suit:

a) au paragraphe 3, le point f) est supprimé;

b) au paragraphe 3, le deuxième alinéa est remplacé par le texte suivant:

"À l'exception du point g) du premier alinéa, l'exportateur déclare dans la déclaration en douane que les biens sont exportés au titre de l'exception correspondante établie dans le présent paragraphe et notifie à l'autorité compétente de l'État membre dans lequel l'exportateur réside ou est établi la première utilisation de ladite exception dans un délai de 30 jours à compter de la date de la première exportation.";

c) au paragraphe 4, le point suivant est ajouté:

"h) destinés à assurer la cybersécurité et la sécurité de l'information pour les personnes physiques et morales, les entités et les organismes en Russie, à l'exception de ses pouvoirs publics et des entreprises que ces derniers contrôlent directement ou indirectement.".

- 2) L'article 2 *bis* est modifié comme suit:
- a) au paragraphe 3, le point f) est supprimé;
 - b) au paragraphe 3, le deuxième alinéa est remplacé par le texte suivant:
"À l'exception du point g) du premier alinéa, l'exportateur déclare dans la déclaration en douane que les biens sont exportés au titre de l'exception correspondante établie dans le présent paragraphe et notifie à l'autorité compétente de l'État membre dans lequel l'exportateur réside ou est établi la première utilisation de ladite exception dans un délai de 30 jours à compter de la date de la première exportation.";
 - c) au paragraphe 4, le point suivant est ajouté:
"h) destinés à assurer la cybersécurité et la sécurité de l'information pour les personnes physiques et morales, les entités et les organismes en Russie, à l'exception de ses pouvoirs publics et des entreprises que ces derniers contrôlent directement ou indirectement.".
- 3) À l'article 3 *ter*, le paragraphe suivant est ajouté:
- "5. L'État membre concerné informe les autres États membres et la Commission de toute autorisation accordée en vertu du paragraphe 4 dans un délai de deux semaines suivant l'autorisation.".

- 4) À l'article 3 *quater*, le paragraphe suivant est ajouté:
- "9. L'interdiction visée au paragraphe 4, point a), ne s'applique pas à l'échange d'informations visant à établir des normes techniques dans le cadre de l'Organisation de l'aviation civile internationale en ce qui concerne les biens et technologies visés au paragraphe 1."
- 5) L'article 3 *sexies bis* est modifié comme suit:
- a) le paragraphe 1 est remplacé par le texte suivant:
- "1. Il est interdit de donner accès, après le 16 avril 2022, aux ports et, après le 29 juillet 2022, aux écluses situés sur le territoire de l'Union à tout navire immatriculé sous pavillon russe, à l'exception de l'accès aux écluses pour quitter le territoire de l'Union.";
- b) au paragraphe 5, la partie introductive est remplacée par le texte suivant:
- "Par dérogation au paragraphe 1, les autorités compétentes peuvent autoriser un navire à accéder à un port ou à une écluse, dans les conditions qu'elles jugent appropriées, après avoir établi qu'un tel accès est nécessaire:";

c) le paragraphe suivant est ajouté:

"5 *bis*. Par dérogation au paragraphe 2, les autorités compétentes peuvent autoriser les navires qui ont changé leur pavillon russe ou leur numéro d'immatriculation russe pour le pavillon ou le numéro d'immatriculation de tout autre État avant le 16 avril 2022 à accéder à un port ou à une écluse, dans les conditions qu'elles jugeront appropriées, après avoir établi que:

- a) un pavillon russe ou un numéro d'immatriculation russe était requis par le contrat; et
- b) cet accès est nécessaire pour décharger des marchandises strictement nécessaires à l'achèvement de projets liés aux énergies renouvelables dans l'Union, pour autant que l'importation desdites marchandises ne soit pas interdite par ailleurs en vertu du présent règlement.";

d) le paragraphe 6 est remplacé par le texte suivant:

"6. L'État membre concerné informe les autres États membres et la Commission de toute autorisation accordée en vertu des paragraphes 5 et 5 *bis* dans un délai de deux semaines suivant l'autorisation."

6) À l'article 3 *septies*, le paragraphe suivant est ajouté:

"5. L'État membre concerné informe les autres États membres et la Commission de toute autorisation accordée en vertu du paragraphe 4 dans un délai de deux semaines suivant l'autorisation."

7) À l'article 3 *nonies*, le paragraphe suivant est ajouté:

"3 *bis*. L'interdiction visée au paragraphe 1 ne s'applique pas aux marchandises relevant des codes NC 71130000 et NC 71140000, énumérées à l'annexe XVIII, destinées à l'usage personnel des personnes physiques voyageant à partir de l'Union européenne ou de leurs parents proches qui voyagent avec elles, qui leur appartiennent et qui ne sont pas destinées à la vente."

8) L'article 3 *duodecies* est modifié comme suit:

a) le paragraphe 5 est remplacé par le texte suivant:

"5. Les autorités compétentes des États membres peuvent autoriser, dans les conditions qu'elles jugent appropriées, la vente, la fourniture, le transfert ou l'exportation des biens et technologies énumérés à l'annexe XXIII, ou la fourniture d'une assistance technique ou d'une aide financière connexes, après avoir établi que ces biens ou technologies ou la fourniture de cette assistance technique ou de cette aide financière connexes sont nécessaires à:

a) des fins médicales ou pharmaceutiques, ou à des fins humanitaires, telles que l'acheminement d'une assistance ou la facilitation de cet acheminement, y compris en ce qui concerne les fournitures médicales et les denrées alimentaires ou le transfert de travailleurs humanitaires et de l'aide connexe, ou à des fins d'évacuation; ou

b) l'usage exclusif de l'État membre qui accorde l'autorisation et pleinement sous son contrôle et afin de remplir ses obligations de maintenance dans des zones qui font l'objet d'un contrat de location à long terme entre cet État membre et la Fédération de Russie.";

b) les paragraphes suivants sont ajoutés:

- "6. Lorsqu'elles se prononcent sur les demandes d'autorisation à des fins médicales ou pharmaceutiques conformément au paragraphe 5, les autorités compétentes n'accordent pas d'autorisation pour les exportations vers toute personne physique ou morale, toute entité ou tout organisme en Russie ou aux fins d'une utilisation dans ce pays, si elles ont des motifs raisonnables de croire que les biens pourraient être destinés à une utilisation finale militaire.
7. L'État membre concerné informe les autres États membres et la Commission de toute autorisation accordée en vertu du paragraphe 5 dans un délai de deux semaines suivant l'autorisation."

9) L'article suivant est inséré:

"Article 3 sexdecies

1. Il est interdit d'acheter, d'importer ou de transférer, directement ou indirectement, de l'or figurant sur la liste de l'annexe XXVI s'il est originaire de Russie et a été exporté de Russie dans l'Union ou dans tout pays tiers après le 22 juillet 2022.
2. Il est interdit d'acheter, d'importer ou de transférer, directement ou indirectement, les produits énumérés à l'annexe XXVI lorsqu'ils sont transformés dans un pays tiers en incorporant les produits interdits visés au paragraphe 1.
3. Il est interdit d'acheter, d'importer ou de transférer, directement ou indirectement, de l'or figurant sur la liste de l'annexe XXVII s'il est originaire de Russie et a été exporté de Russie dans l'Union après le 22 juillet 2022.
4. Il est interdit:
 - a) de fournir une assistance technique, des services de courtage ou d'autres services en rapport avec les biens visés aux paragraphes 1, 2 et 3 ainsi qu'avec la fourniture, la fabrication, l'entretien et l'utilisation de ces biens, directement ou indirectement en lien avec l'interdiction visée aux paragraphes 1, 2 et 3;

- b) de fournir un financement ou une aide financière en rapport avec les biens visés aux paragraphes 1, 2 et 3, pour toute vente, toute importation ou tout transfert de ces biens, ou pour la fourniture d'une assistance technique, de services de courtage ou d'autres services connexes, directement ou indirectement en lien avec l'interdiction visée aux paragraphes 1, 2 et 3.
5. Les interdictions visées aux paragraphes 1, 2 et 3 ne s'appliquent pas à l'or qui est nécessaire aux fins officielles de missions diplomatiques, de postes consulaires ou d'organisations internationales situées en Russie et bénéficiant d'immunités conformément au droit international.
6. L'interdiction visée au paragraphe 3 ne s'applique pas aux marchandises énumérées à l'annexe XXVII, destinées à l'usage personnel des personnes physiques se rendant dans l'Union européenne ou de leurs parents proches qui voyagent avec elles, qui leur appartiennent et qui ne sont pas destinées à la vente.
7. Par dérogation aux paragraphes 1, 2 et 3, les autorités compétentes peuvent autoriser le transfert ou l'importation de biens culturels qui sont prêtés dans le cadre d'une coopération culturelle officielle avec la Russie."

- 10) L'article 5 *bis bis* est modifié comme suit:
- a) le paragraphe 3 est modifié comme suit:
- i) le point a) est remplacé par le texte suivant:
- "a) aux transactions qui sont strictement nécessaires à l'achat, à l'importation ou au transport, directement ou indirectement, de gaz naturel, de titane, d'aluminium, de cuivre, de nickel, de palladium et de minerai de fer, depuis ou via la Russie vers l'Union, un pays membre de l'Espace économique européen, la Suisse ou les Balkans occidentaux;"
- ii) le point d) est remplacé par le texte suivant:
- "d) aux transactions, y compris les ventes, qui sont strictement nécessaires pour la liquidation, avant le 31 décembre 2022, d'une coentreprise ou d'une construction juridique similaire conclues avant le 16 mars 2022, associant une personne morale, une entité ou un organisme visés au paragraphe 1;"
- iii) les points suivants sont ajoutés:
- "a *bis*) sauf interdiction au titre de l'article 3 *quaterdecies* ou de l'article 3 *quindecies*, aux transactions qui sont strictement nécessaires à l'achat, à l'importation ou au transport, directement ou indirectement, de pétrole, y compris de produits pétroliers raffinés, depuis ou via la Russie;

- f) aux transactions qui sont nécessaires à l'achat, à l'importation ou au transport de produits pharmaceutiques, médicaux, agricoles et alimentaires, y compris le blé et les engrais dont l'importation, l'achat et le transport sont autorisés en vertu du présent règlement;
 - g) aux transactions qui sont strictement nécessaires pour garantir l'accès aux procédures judiciaires, administratives ou d'arbitrage dans un État membre, ainsi que pour la reconnaissance ou l'exécution d'un jugement ou d'une sentence arbitrale rendu dans un État membre et si de telles transactions sont compatibles avec les objectifs du présent règlement et du règlement (UE) n° 269/2014."
- 11) L'article 5 *ter* est modifié comme suit:
- a) le paragraphe 1 est remplacé par le texte suivant:
 - "1. Il est interdit d'accepter des dépôts de ressortissants russes ou de personnes physiques résidant en Russie, de personnes morales, d'entités ou d'organismes établis en Russie, ou d'une personne morale, d'une entité ou d'un organisme établi en dehors de l'Union et dont plus de 50 % des droits de propriétés sont détenus directement ou indirectement par des ressortissants russes ou des personnes physiques résidant en Russie, si la valeur totale des dépôts de cette personne physique ou morale, de cette entité ou de cet organisme dépasse 100 000 EUR par établissement de crédit.";

- b) le paragraphe 4 est supprimé.
- 12) À l'article 5 *quater*, paragraphe 1, le point suivant est ajouté:
- "f) nécessaire aux échanges transfrontières non soumis à interdiction de biens et de services entre l'Union et la Russie."
- 13) À l'article 5 *sexies*, le paragraphe 2 est remplacé par le texte suivant:
- "2. Le paragraphe 1 ne s'applique pas aux ressortissants d'un État membre, d'un pays membre de l'Espace économique européen ni de la Suisse, ni aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre, dans un pays membre de l'Espace économique européen ou en Suisse."
- 14) À l'article 5 *undecies*, le paragraphe 1 est remplacé par le texte suivant:
- "1. Il est interdit de fournir des services de notation de crédit à, ou portant sur, tout ressortissant russe ou toute personne physique résidant en Russie ou toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie."

15) À l'article 5 *duodecies*, le paragraphe 1 est remplacé par le texte suivant:

"1. Il est interdit d'attribuer ou de poursuivre l'exécution de tout marché public ou contrat de concession relevant du champ d'application des directives sur les marchés publics, ainsi que de l'article 10, paragraphes 1 et 3, de l'article 10, paragraphe 6, points a) à e), de l'article 10, paragraphes 8, 9 et 10, et des articles 11, 12, 13 et 14 de la directive 2014/23/UE, de l'article 7, points a) à d), de l'article 8 et de l'article 10, points b) à f) et h) à j), de la directive 2014/24/UE, de l'article 18, de l'article 21, points b) à e) et g) à i), et des articles 29 et 30 de la directive 2014/25/UE, de l'article 13, points a) à d), f) à h) et j), de la directive 2009/81/CE, et du titre VII du règlement (UE, Euratom) 2018/1046, à ou avec:

- a) un ressortissant russe, une personne physique résidant en Russie, ou une personne morale, une entité ou un organisme établi en Russie;
- b) une personne morale, une entité ou un organisme dont plus de 50 % des droits de propriété sont détenus, directement ou indirectement, par une entité visée au point a) du présent paragraphe; ou

- c) une personne physique ou morale, une entité ou un organisme agissant pour le compte ou selon les instructions d'une entité visée au point a) ou b) du présent paragraphe,

y compris, lorsqu'ils représentent plus de 10 % de la valeur du marché, les sous-traitants, fournisseurs ou entités aux capacités desquels il est recouru au sens des directives sur les marchés publics."

- 16) À l'article 5 *quaterdecies*, le paragraphe 4 est remplacé par le texte suivant:

"4. Les paragraphes 1 et 2 ne s'appliquent pas lorsque le fiduciaire ou le bénéficiaire est un ressortissant d'un État membre ou une personne physique ayant un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre, dans un pays membre de l'Espace économique européen ou en Suisse."

- 17) L'article 5 *quindecies* est modifié comme suit:

- a) le paragraphe 4 est remplacé par le texte suivant:

"4. Le paragraphe 1 ne s'applique pas à la fourniture de services destinés à l'usage exclusif de personnes morales, d'entités ou d'organismes établis en Russie qui sont détenus, ou contrôlés exclusivement ou conjointement, par une personne morale, une entité ou un organisme établi ou constitué selon le droit d'un État membre, d'un pays membre de l'Espace économique européen ou de la Suisse.";

b) le paragraphe suivant est ajouté:

"6. L'État membre concerné informe les autres États membres et la Commission de toute autorisation accordée en vertu du paragraphe 5 dans un délai de deux semaines suivant l'autorisation."

18) À l'article 12 *bis*, les paragraphes suivants sont ajoutés:

- "3. Les autorités compétentes des États membres, y compris les services répressifs et les administrateurs de registres officiels dans lesquels sont enregistrés les personnes physiques, les personnes morales, les entités et les organismes ainsi que les biens immobiliers ou mobiliers, traitent et échangent des informations, y compris des données à caractère personnel, avec les autres autorités compétentes des États membres et la Commission européenne.
4. Tout traitement de données à caractère personnel est effectué conformément au présent règlement et aux règlements (UE) 2016/679* et (UE) 2018/1725** du Parlement européen et du Conseil et uniquement dans la mesure nécessaire à l'application du présent règlement et afin d'assurer une coopération efficace entre les États membres ainsi qu'avec la Commission européenne dans l'application du présent règlement.

* Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) (JO L 119 du 4.5.2016, p. 1).

** Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).".

- 19) L'annexe IV est modifiée conformément à l'annexe I du présent règlement.
- 20) L'annexe VII est modifiée conformément à l'annexe II du présent règlement.
- 21) L'annexe IX est modifiée conformément à l'annexe III du présent règlement.
- 22) L'annexe X est modifiée conformément à l'annexe IV du présent règlement.
- 23) L'annexe XXII est modifiée conformément à l'annexe V du présent règlement.
- 24) L'annexe XXIII est modifiée conformément à l'annexe VI du présent règlement.
- 25) L'annexe XXIV est modifiée conformément à l'annexe VII du présent règlement.
- 26) L'annexe XXVI est ajoutée conformément à l'annexe VIII du présent règlement.
- 27) L'annexe XXVII est ajoutée conformément à l'annexe IX du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 21 juillet 2022.

Par le Conseil

Le président

M. BEK

ANNEXE I

À l'annexe IV du règlement (UE) n° 833/2014, les personnes physiques ou morales, entités ou organismes suivants sont ajoutés:

"Federal Center for Dual-Use Technology (FTsDT) Soyuz

Turayev Machine Building Design Bureau Soyuz

Zhukovskiy Central Aerohydrodynamics Institute (TsAGI)

Rosatomflot".

ANNEXE II

L'annexe VII du règlement (UE) n° 833/2014 est modifiée comme suit:

1) À la Catégorie II – Calculateurs, le texte suivant:

"X.E.II.001 "Technologie" pour le "développement" ou la "production" d'équipements conçus pour le "traitement de flots de données multiples".

Note technique: Aux fins du paragraphe X.D.II.001, on entend par "traitement de flots de données multiples" une technique de microprogrammes ou d'architecture de l'équipement permettant le traitement simultané d'un minimum de deux séquences de données sous la commande d'une ou de plusieurs séquences d'instructions par des moyens tels que:"

est remplacé par le texte suivant:

"X.E.II.002 "Technologie" pour le "développement" ou la "production" d'équipements conçus pour le "traitement de flots de données multiples".

Note technique: Aux fins du paragraphe X.E.II.002, on entend par "traitement de flots de données multiples" une technique de microprogrammes ou d'architecture de l'équipement permettant le traitement simultané d'un minimum de deux séquences de données sous la commande d'une ou de plusieurs séquences d'instructions par des moyens tels que:"

2) Les éléments suivants sont ajoutés:

"Catégorie VIII – Divers

X.A.VIII.014 Systèmes de canons à eau pour le contrôle des émeutes ou des foules, et leurs composants spécialement conçus.

Note: Les systèmes de canons à eau visés au paragraphe X.A.VIII.014 comprennent, par exemple: les véhicules ou les stations fixes équipés de canons à eau télécommandés, conçus pour protéger l'opérateur contre les attaques d'émeutiers et dotés de dispositifs tels que des vitres blindées, des plaques métalliques, des pare-buffles ou des pneus à affaissement limité. Les composants spécialement conçus pour les canons à eau peuvent comprendre, par exemple: buses d'eau pour canon de toit, pompes, réservoirs, caméras et éclairages trempés ou blindés contre les projectiles, mâts élévateurs et leurs systèmes de télécommande.

X.A.VIII.015 Armes à impact cinétique destinées aux activités répressives, y compris les matraques de cuir, les matraques de police, les matraques latérales, les tonfas, les cravaches et les fouets.

X.A.VIII.016 Casques et boucliers de police et leurs composants spécialement conçus autres que ceux spécifiés dans la liste commune des équipements militaires ou dans le règlement (UE) 2021/821.

X.A.VIII.017 Dispositifs de contention destinés aux activités répressives, y compris les fers pour les pieds, les manilles, les chaînes et les menottes; camisoles de force; menottes incapacitantes; ceintures électriques; manches à décharge électrique; dispositifs de retenue multipoints tels que les chaises de contention, et leurs composants et accessoires spécialement conçus, autres que ceux spécifiés dans la liste commune des équipements militaires ou dans le règlement (UE) 2021/821.

Note: Le paragraphe X.A.VIII.017 s'applique aux dispositifs de contention utilisés dans les activités répressives. Il ne s'applique pas aux dispositifs médicaux équipés pour limiter les mouvements des patients pendant les procédures médicales. Il ne s'applique pas aux dispositifs qui confinent les patients souffrant de troubles de la mémoire dans des installations médicales appropriées. Il ne s'applique pas aux équipements de sécurité tels que les ceintures de sécurité ou les sièges de sécurité pour enfants.

X.A.VIII.018 Équipements, logiciels et données d'exploration pétrolière et gazière, comme suit (voir la liste des articles contrôlés):

- a. non utilisé.
- b. articles de fracturation hydraulique, comme suit:
 1. logiciels et données de conception et d'analyse de la fracturation hydraulique;
 2. "agent de soutènement" pour fracturation hydraulique, "fluide de fracturation hydraulique", et leurs additifs chimiques; ou
 3. pompes à haute pression.

Note technique:

Un "agent de soutènement" est un matériau solide, généralement du sable traité ou un matériau céramique artificiel, conçu pour maintenir une fracture hydraulique induite ouverte pendant ou après un traitement par fracturation. Il est ajouté à un "fluide de fracturation hydraulique" dont la composition peut varier en fonction du type de fracturation utilisé, et peut être à base de gel, de mousse ou d'eau lisse.

X.A.VIII.019 Équipements de traitement spécifiques, comme suit (voir la liste des articles contrôlés):

- a. aimants annulaires;
- b. non utilisé.

X.B.VIII.001 Équipements de traitement spécifiques, comme suit (voir la liste des articles contrôlés):

- a. cellules chaudes; ou
- b. boîtes à gants pouvant être utilisées avec des matériaux radioactifs.

X.D.VIII.004 "Logiciels" spécialement conçus pour le "développement", la "production" ou l'"utilisation" des marchandises visées au paragraphe X.A.VIII.014.

X.D.VIII.005 Logiciels spécifiques, comme suit (voir la liste des articles contrôlés):

- a. logiciels de calculs/modélisations neutroniques;
- b. logiciels de calculs/modélisations de transfert de radiation; ou
- c. logiciels de calculs/modélisations hydrodynamiques.

X.E.VIII.005 "Technologie" "nécessaire" au "développement" ou à la "production" des marchandises visées au paragraphe X.A.VIII.014.

X.E.VIII.006 "Technologie" exclusivement relative au "développement" ou à la "production" des équipements visés au paragraphe X.A.VIII.017.

Catégorie IX – Matières spéciales et équipements apparentés

X.A.IX.001 Agents chimiques, y compris les gaz lacrymogènes contenant 1 % ou moins d'orthochlorobenzalmononitrile (CS), ou 1 % ou moins de chloroacétophénone (NC), sauf en récipients individuels d'un poids net inférieur ou égal à 20 g; poivre liquide, sauf en récipients individuels d'un poids net inférieur ou égal à 85,05 g; bombes fumigènes; torches, cartouches, grenades et charges fumigènes non irritantes, et autres articles pyrotechniques ayant un double usage militaire et commercial, et leurs composants spécialement conçus, autres que ceux spécifiés dans la liste commune des équipements militaires ou dans le règlement (UE) 2021/821.

X.A.IX.002 Poudres, teintures et encres pour empreintes digitales.

X.A.IX.003 Matériel de protection et de détection non spécialement conçu pour un usage militaire et non visé aux paragraphes 1A004 ou 2B351, comme suit (voir la liste des articles contrôlés), et composants non spécialement conçus pour un usage militaire et non visés aux paragraphes 1A004 ou 2B351:

- a. les dosimètres personnels de surveillance de l'irradiation; ou
- b. les équipements limités par leur conception ou leur fonction à la protection contre les risques propres aux industries civiles telles que les exploitations minières, les carrières, l'agriculture, l'industrie pharmaceutique, le secteur médical et vétérinaire, l'environnement, la gestion des déchets ou l'industrie alimentaire.

Note: Le paragraphe X.A.IX.003 ne vise pas les articles destinés à la protection contre les agents chimiques ou biologiques qui sont des biens de consommation, conditionnés pour la vente au détail ou pour un usage personnel, ni les produits médicaux, tels que les gants d'examen en latex, les gants chirurgicaux en latex, les savons désinfectants liquides, les champs chirurgicaux jetables, les blouses chirurgicales, les chaussons chirurgicaux et les masques chirurgicaux.

X.A.IX.004 Équipements de traitement spécifiques autres que ceux spécifiés dans la liste commune des équipements militaires ou dans le règlement (UE) 2021/821, comme suit (voir la liste des articles contrôlés):

- a. équipements de détection, de surveillance et de mesure du rayonnement, autres que ceux spécifiés dans la liste commune des équipements militaires ou dans le règlement (UE) 2021/821; ou
- b. équipements de détection radiographique, tels que convertisseurs de rayons X, et plaques d'images de stockage au phosphore.

X.B.IX.001 Équipements de traitement spécifiques autres que ceux spécifiés dans la liste commune des équipements militaires ou dans le règlement (UE) 2021/821, comme suit (voir la liste des articles contrôlés):

- a. cellules électrolytiques pour la production de fluor, autres que ceux spécifiés dans la liste commune des équipements militaires ou dans le règlement (UE) 2021/821;
- b. accélérateurs de particules;
- c. systèmes informatiques de contrôle de processus industriel conçus pour l'industrie énergétique, autres que ceux spécifiés dans la liste commune des équipements militaires ou dans le règlement (UE) 2021/821; ou
- e. équipements pour la production de structures composites, de fibres, de préimprégnés ou de préformés.

X.C.IX.004 Matériaux fibreux ou filamenteux non visés à l'alinéa 1C010 ou 1C210, destinés à être utilisés dans des structures "composites" et ayant un module spécifique supérieur ou égal à $3,18 \times 10^6$ m et une résistance spécifique à la traction supérieure ou égale à $7,62 \times 10^4$ m.

X.C.IX.005 "Vaccins", "immunotoxines", "produits médicaux", "kits de diagnostic et de test de denrées alimentaires", comme suit (voir la liste des articles contrôlés):

- a. "vaccins" contenant des articles visés aux paragraphes 1C351, 1C353 ou 1C354 ou conçus pour être utilisés contre ces articles;
- b. "immunotoxines" contenant des articles visés à l'alinéa 1C351.d; ou
- c. "produits médicaux" contenant l'un quelconque des éléments suivants:
 1. "toxines" visées à l'alinéa 1C351.d (à l'exception des toxines botuliniques visées à l'alinéa 1C351.d.1, des conotoxines visées à l'alinéa 1C351.d.3 ou des articles contrôlés en cas de guerre chimique en vertu des alinéas 1C351.d.4 ou d.5); ou
 2. organismes génétiquement modifiés ou éléments génétiques visés à l'alinéa 1C353.a.3 (à l'exception de ceux qui contiennent ou qui codent des toxines botuliniques visées à l'alinéa 1C351.d.1 ou des conotoxines visées à l'alinéa 1C351.d.3);

- d. "produits médicaux" non visés à l'alinéa X.C.IX.005.c et contenant l'un quelconque des éléments suivants:
1. toxines botuliniques visées à l'alinéa 1C351.d.1;
 2. conotoxines visées à l'alinéa 1C351.d.3; ou
 3. organismes génétiquement modifiés ou éléments génétiques visés à l'alinéa 1C353.a.3 qui contiennent ou qui codent des toxines botuliniques visées à l'alinéa 1C351.d.1 ou des conotoxines visées à l'alinéa 1C351.d.3; ou
- e. "kits de diagnostic et de test de denrées alimentaires" contenant des articles visés à l'alinéa 1C351.d (à l'exception des articles contrôlés en cas de guerre chimique en vertu des alinéas 1C351.d.4 ou.d.5).

Notes techniques:

1. *On entend par "produits médicaux": 1) les formulations pharmaceutiques destinées à être administrées à l'homme (ou à l'animal) dans le cadre d'un traitement médical, 2) préemballées en vue de leur distribution en tant que produits cliniques ou médicaux, et 3) approuvées par l'Agence européenne des médicaments (EMA) pour être commercialisées en tant que produits cliniques ou médicaux ou pour être utilisées en tant que nouveaux médicaments de recherche.*

2. *Les "kits de diagnostic et de test de denrées alimentaire" sont spécialement conçus, emballés et commercialisés à des fins de diagnostic ou de santé publique. Le paragraphe 1C351 vise les toxines biologiques dans toute autre configuration, y compris les expéditions en vrac, ou pour toute autre utilisation finale.*

X.C.IX.006 Charges et dispositifs commerciaux contenant des matières énergétiques, autres que celles spécifiées dans la liste commune des équipements militaires ou dans le règlement (UE) 2021/821 et trifluorure d'azote à l'état gazeux (voir la liste des articles contrôlés):

- a. charges formées spécialement conçues pour l'exploitation de puits de pétrole, utilisant une charge unique fonctionnant le long d'un axe unique et produisant, lors de la détonation, un trou, et
 1. contenant toute formulation de "matières contrôlées";
 2. ayant uniquement un revêtement conique uniforme présentant un angle de 90 degrés ou moins;
 3. contenant un poids de "matières contrôlées" supérieur à 0,010 kg mais inférieur ou égal à 0,090 kg; et
 4. d'un diamètre n'excédant pas 114,3 cm;

- b. charges formées spécialement conçues pour l'exploitation de puits de pétrole, contenant un poids de "matières contrôlées" inférieur à 0,010 kg;
- c. cordeaux détonants ou tubes à choc contenant un poids de "matières contrôlées" inférieur à 0,064 kg;
- d. cartouches pour pyromécanismes contenant un poids de "matières contrôlées" inférieur ou égal à 0,70 kg dans le matériau de déflagration;
- e. détonateurs (électriques ou non électriques) et leurs assemblages contenant un poids de "matières contrôlées" inférieur à 0,01 kg;
- f. igniteurs contenant un poids de "matières contrôlées" inférieur à 0,01 kg;
- g. cartouches pour puits de pétrole contenant un poids de "matières énergétiques" contrôlées inférieur ou égal à 0,015 kg;
- h. charges de renforcement commerciales, moulées ou pressées, contenant un poids de "matières contrôlées" inférieur à 1,0 kg;
- i. bouillies et émulsions préfabriquées commerciales contenant 10,0 kg au maximum et moins de 35 % en poids de "matières contrôlées" visées au point ML8;

- j. outils de coupe et outils de découpage contenant un poids de "matières contrôlées" inférieur à 3,5 kg;
- k. dispositifs pyrotechniques conçus exclusivement à des fins commerciales (par exemple, pour scènes de théâtres, effets spéciaux cinématographiques et feux d'artifices de divertissement) et contenant un poids de "matières contrôlées" inférieur ou égal à 3,0 kg;
- l. autres charges et dispositifs explosifs commerciaux non visés aux alinéas X.C.IX.006.a à X.C.IX.006.k, contenant un poids de "matières contrôlées" inférieur à 1,0 kg; ou

Note: l'alinéa X.C.IX.006.l comprend les dispositifs de sécurité automobile; les dispositifs d'extinction; les cartouches pour pistolets à riveter; les charges explosives pour l'exploitation agricole, pétrolière ou gazière, pour les articles de sport, pour l'exploitation minière commerciale ou pour les travaux publics; et les tubes de retard utilisés dans l'assemblage d'engins explosifs commerciaux.

- m. trifluorure d'azote (NF₃) à l'état gazeux.

Notes:

1. *On entend par "matières contrôlées" des matières énergétiques contrôlées (voir paragraphes 1C011, 1C111, 1C239 ou ML8).*
2. *Lorsqu'il n'est pas à l'état gazeux, le trifluorure d'azote est contrôlé par la liste commune des équipements militaires en vertu de l'alinéa ML8.d.*

X.C.IX.007 Mélanges non visés au paragraphe 1C350 ou 1C450 qui contiennent des substances chimiques visées au paragraphe 1C350 ou 1C450, et kits médicaux, d'analyse, de diagnostic et de tests de denrées alimentaires non visés au paragraphe 1C350 ou 1C450 qui contiennent des substances chimiques visées au paragraphe 1C350, comme suit (voir la liste des articles contrôlés):

- a. mélanges contenant les concentrations suivantes de précurseurs chimiques visés au paragraphe 1C350:
 1. mélanges contenant en poids 10 % ou moins d'une substance chimique quelconque relevant de la liste 2 de la CAC visée au paragraphe 1C350;
 2. mélanges contenant moins de 30 % en poids:
 - a. d'une substance chimique quelconque relevant de la liste 3 de la CAC visée au paragraphe 1C350; ou
 - b. d'un précurseur chimique quelconque ne relevant pas de la CAC visé au paragraphe 1C350;

- b. mélanges contenant les concentrations suivantes de produits chimiques toxiques ou de précurseurs chimiques toxiques visés au paragraphe 1C450:
 - 1. mélanges contenant les concentrations suivantes de substances chimiques relevant de la liste 2 de la CAC visées au paragraphe 1C450:
 - a. mélanges contenant en poids 1 % ou moins d'une substance chimique quelconque relevant de la liste 2 de la CAC visée aux alinéas 1C450.a.1 et 1C450.a.2 (mélanges contenant de l'Amiton ou du PFIB); ou
 - b. mélanges contenant en poids 10 % ou moins d'une substance chimique quelconque relevant de la liste 2 de la CAC visée aux alinéas 1C450.b.1, b.2, b.3, b.4, b.5, ou b.6;
 - 2. mélanges contenant en poids moins de 30 % d'une substance chimique quelconque relevant de la liste 3 de la CAC visée aux alinéas 1C450.a.4, a.5., a.6., a.7, ou 1C450.b.8;
- c. "kits médicaux, d'analyse, de diagnostic et de test de denrées alimentaires" contenant des précurseurs chimiques visés au paragraphe 1C350 à raison d'une quantité n'excédant pas 300 grammes par produit chimique.

Note technique:

Aux fins du présent alinéa, les "kits médicaux, d'analyse, de diagnostic et de test de denrées alimentaires" sont des matériels préemballés de composition définie qui sont spécialement conçus, emballés et commercialisés à des fins médicales, d'analyse, de diagnostic ou de santé publique. Les réactifs de remplacement pour les kits médicaux, d'analyse, de diagnostic et de test de denrées alimentaires décrits à l'alinéa X.C.IX.007.c sont visés par le paragraphe 1C350 s'ils contiennent au moins un des précurseurs chimiques visés par ce paragraphe à des concentrations égales ou supérieures aux niveaux de contrôle applicables aux mélanges visés au paragraphe 1C350.

X.C.IX.008 Substances polymères non fluorées, visées à l'alinéa 1C008, comme suit (voir la liste des articles contrôlés):

- a. polyaryène éther cétones, comme suit:
 1. polyéther éther cétone (PEEK);
 2. polyéther cétone cétone (PEKK);
 3. polyéther cétone (PEK); ou
 4. polyéther cétone éther cétone cétone (PEKEKK);
- b. non utilisé.

X.C.IX.009 Matériels spécifiques autres que ceux spécifiés dans la liste commune des équipements militaires ou dans le règlement (UE) 2021/821, comme suit (voir la liste des articles contrôlés):

- a. roulements à billes de précision en acier trempé et en carbure de tungstène (diamètre égal ou supérieur à 3 mm);
- b. plaques d'acier inoxydable de type 304 et 316, autres que celles spécifiées dans la liste commune des équipements militaires ou dans le règlement (UE) 2021/821;
- c. plaques de Monel;
- d. phosphate de tributyle (CAS 126-73-8);
- e. acide nitrique (CAS 7697-37-2) à des concentrations égales ou supérieures à 20 % en poids;
- f. fluor (CAS 7782-41-4); ou
- g. radionucléides à émission alpha, autres que ceux spécifiés dans la liste commune des équipements militaires ou dans le règlement (UE) 2021/821;

X.C.IX.010 Polyamides aromatiques (aramides) non visés aux paragraphes 1C010, 1C210 ou X.C.IX.004, présentés sous l'une quelconque des formes suivantes (voir la liste des articles contrôlés):

- a. formes primaires;

- b. fils de filaments ou monofilaments;
- c. câbles de filaments;
- d. stratifils (rovings);
- e. fibres discontinues ou hachées;
- f. tissus;
- g. pulpe ou flocons.

X.C.IX.011 Nanomatériaux, comme suit (voir la liste des articles contrôlés):

- a. nanomatériaux semi-conducteurs;
- b. nanomatériaux à base de composites; ou
- c. l'un quelconque des nanomatériaux à base de carbone suivants:
 - 1. nanotubes de carbone;
 - 2. nanofibres de carbone;
 - 3. fullerènes;
 - 4. graphènes; ou
 - 5. oignons de carbone.

Notes: Aux fins du paragraphe X.C.IX.011, on entend par "nanomatériau": un matériau qui répond au moins à l'un des critères suivants:

- 1. se composant de particules dont une ou plusieurs dimensions externes se situent dans la gamme de dimensions 1-100 nm pour plus de 1 % de leur distribution numérique par taille;*
- 2. comprenant des structures internes ou de surface dont une ou plusieurs dimensions se situant dans la gamme de dimensions 1-100 nm; ou*
- 3. ayant une surface spécifique en volume supérieure à 60 m²/cm³, à l'exclusion des matériaux constitués de particules d'une taille inférieure à 1 nm.*

X.D.IX.001 Logiciels spécifiques, autres que ceux spécifiés dans la liste commune des équipements militaires ou dans le règlement (UE) 2021/821, comme suit (voir la liste des articles contrôlés):

- a. logiciels spécialement conçus pour des systèmes informatiques de contrôle de processus industriel visés au paragraphe X.B.IX.001, autres que ceux spécifiés dans la liste commune des équipements militaires ou dans le règlement (UE) 2021/821; ou
- b. logiciels spécialement conçus pour les équipements de production de structures composites, de fibres, de préimprégnés ou de préformés visés au point X.B.IX.001, autres que ceux spécifiés dans la liste commune des équipements militaires ou dans le règlement (UE) 2021/821.

X.E.IX.001 "Technologies", pour le "développement", la "production" ou l'"utilisation" des matériaux fibreux ou filamenteux visés aux paragraphes X.C.IX.004 et X.C.IX.010.

X.E.IX.002 "Technologies" pour le "développement", la "production" ou l'"utilisation" de nanomatériaux visés au point X.C.IX.011.

Catégorie X – Traitement des matériaux

X.A.X.001 Équipements de détection d'explosifs (masse et traces) ou de détonateurs, constitués d'un dispositif automatisé ou d'une combinaison de dispositifs de prise de décision automatisée, conçus pour détecter la présence de différents types d'explosifs, de résidus explosifs ou de détonateurs et leurs composants, autres que ceux spécifiés dans la liste commune des équipements militaires ou dans le règlement (UE) 2021/821:

- a. équipements de détection d'explosifs pour la "prise de décision automatisée" conçus pour détecter et identifier des explosifs présents en masse et utilisant notamment, mais pas exclusivement, les rayons X (par exemple: tomographie par ordinateur, double énergie ou dispersion cohérente), l'énergie nucléaire (par exemple: activation par neutrons thermiques, activation par neutrons rapides, spectroscopie par transmission de neutrons rapides et absorption de résonance gamma), ou des techniques électromagnétiques (par exemple: résonance quadripolaire et diélectrimètre);

- b. non utilisé;
- c. équipements de détection de détonateurs pour la prise de décision automatisée conçus pour détecter et identifier les dispositifs d'amorçage (par exemple: détonateurs, amorces) utilisant notamment, mais pas uniquement, les rayons X (par exemple, double énergie ou tomographie par ordinateur) ou des techniques électromagnétiques.

Note: Les équipements de détection d'explosifs ou de détonateurs visés au paragraphe X.A.X.001 comprennent les équipements d'inspection/filtrage des personnes, des documents, des bagages, des autres effets personnels, du fret et/ou du courrier.

Notes techniques:

1. *"La prise de décision automatisée est la capacité de l'équipement à détecter la présence d'explosifs ou de détonateurs au niveau de sensibilité programmé lors de la conception ou sélectionné par l'opérateur et à émettre une alarme automatisée lorsque des explosifs ou des détonateurs sont détectés à ce niveau de sensibilité ou au-delà.*
2. *Le présent paragraphe ne vise pas les équipements qui requièrent une interprétation par l'opérateur d'indicateurs tels que la classification par couleur du contenu inorganique/organique du ou des éléments scannés.*
3. *Les explosifs et détonateurs comprennent les charges et dispositifs commerciaux visés aux paragraphes X.C.VIII.004 et X.C.IX.006 et les matières énergétiques visées aux paragraphes 1C011, 1C111 et 1C239.*

X.A.X.002 Équipements de détection d'objets dissimulés fonctionnant dans la gamme de fréquences comprises entre 30 GHz et 3 000 GHz et ayant une résolution spatiale allant de 0,1 mrad (milliradian) à 1 mrad (milliradian) à une distance de sécurité de 100 m, et leurs composants, autres que ceux spécifiés dans la liste commune des équipements militaires ou dans le règlement (UE) 2021/821.

Note: Les équipements de détection d'objets dissimulés comprennent, sans s'y limiter, les équipements d'inspection/filtrage des personnes, des documents, des bagages, des autres effets personnels, du fret et/ou du courrier.

Note technique:

La gamme des fréquences couvre ce qui est généralement considéré comme les bandes de fréquence des ondes millimétriques, submillimétriques et térahertz.

X.A.X.003 Roulements et systèmes de roulement non visés au paragraphe 2A001, comme suit (voir la liste des articles contrôlés):

- a. roulements à billes ou roulements à rouleaux massifs, ayant des tolérances spécifiées par le fabricant classées suivant ABEC 7, ABEC 7P, ABEC 7T ou norme ISO classe 4 (ou équivalents) ou meilleures, et présentant l'une des caractéristiques suivantes:
 1. fabrication pour utilisation à des températures de fonctionnement supérieures à 573 K (300°C) soit par utilisation de matériaux spéciaux, soit par traitement thermique spécial; ou

2. ayant des éléments lubrifiants ou des modifications des composants qui, conformément aux spécifications techniques du fabricant, sont spécialement conçus pour permettre aux roulements de fonctionner à des vitesses supérieures à 2,3 millions DN;
- b. roulements à rouleaux coniques massifs ayant des tolérances spécifiées par le fabricant classées selon ANSI/AFBMA classe 00 (pouce) ou classe A (métrique) (ou équivalents) ou meilleures; et présentant l'une des caractéristiques suivantes:
1. ayant des éléments lubrifiants ou des modifications des composants qui, conformément aux spécifications techniques du fabricant, sont spécialement conçus pour permettre aux roulements de fonctionner à des vitesses supérieures à 2,3 millions DN; ou
 2. fabrication pour utilisation à des températures de fonctionnement inférieures à 219 K (-54 °C) ou supérieures à 423 K (150 °C);
- c. roulements à paliers à gaz fabriqués pour utilisation à des températures de fonctionnement égales ou supérieures à 561 K (288 °C) et ayant une capacité de charge unitaire supérieure à 1 MPa;

- d. systèmes de paliers magnétiques actifs;
- e. roulements à garniture de tissu à alignement automatique ou paliers de tourillons à glissement à garniture de tissu fabriqués pour utilisation à des températures de fonctionnement inférieures à 219 K (54 °C) ou supérieures à 423 K (150 °C).

Notes techniques:

- 1. *"DN" représente le produit du diamètre d'alésage du roulement en mm par la vitesse de rotation du roulement en tours/minute.*
- 2. *Les températures de fonctionnement comprennent les températures obtenues après l'arrêt d'un moteur à turbine à gaz.*

X.A.X.004 Tubes et tuyaux, accessoires et vannes fabriqués à partir, ou doublés, d'aciers inoxydables, d'alliages cuivre-nickel ou d'autres aciers alliés contenant 10 % ou plus de nickel et/ou de chrome:

- a. tubes et tuyaux de force et accessoires d'un diamètre intérieur égal ou supérieur à 200 mm et pouvant fonctionner à des pressions égales ou supérieures à 3,4 MPa;
- b. vannes de tuyauterie non visées à l'alinéa 2B350.g et présentant toutes les caractéristiques suivantes:
 - 1. un raccord de tuyau d'un diamètre intérieur égal ou supérieur à 200 mm; et

2. prévues pour une pression de 10,3 MPa ou plus.

Notes:

1. *Voir le paragraphe X.D.X.005 pour les logiciels relatifs aux articles visés par le présent paragraphe.*
2. *Voir les paragraphes 2E001 ("développement"), 2E002 ("production"), et X.E.X.003 ("utilisation") pour les technologies relatives aux articles visés par le présent paragraphe.*
3. *Voir également les mesures de contrôle des paragraphes 2A226, 2B350 et X.B.X.010.*

X.A.X.005 Pompes conçues pour déplacer des métaux en fusion au moyen de forces électromagnétiques.

Notes:

1. *Voir le paragraphe X.D.X.005 pour les logiciels relatifs aux articles visés par le présent paragraphe.*
2. *Voir les paragraphes 2E001 ("développement"), 2E002 ("production"), et X.E.X.003 ("utilisation") pour les technologies relatives aux articles visés par le présent paragraphe.*
3. *Les pompes conçues pour être utilisées dans des réacteurs refroidis par métal liquide sont visées au paragraphe 0A001.*

X.A.X.006 "Générateurs électriques portables" et leurs composants spécialement conçus.

Note technique:

"Générateurs électriques portables" – Les générateurs visés au paragraphe X.A.X.006 sont portables – d'un poids maximal de 2 268 kg, sur roues ou transportables à bord d'un camion de 2,5 tonnes sans exigence d'installation spéciale.

X.A.X.007 Équipements de traitement spécifiques autres que ceux spécifiés dans la liste commune des équipements militaires ou dans le règlement (UE) 2021/821, comme suit (voir la liste des articles contrôlés):

- a. vannes à soufflets;
- b. non utilisé.

X.B.X.004 Unités de commande numérique pour machines-outils et machines-outils "à commande numérique", autres que celles spécifiées dans la liste commune des équipements militaires ou dans le règlement (UE) 2021/821, comme suit (voir la liste des articles contrôlés):

- a. unités de "commande numérique" pour machines-outils:
 - 1. ayant quatre axes pouvant être coordonnés simultanément par interpolation pour la commande de contournage; ou

2. ayant deux axes ou plus pouvant être coordonnés simultanément pour la commande de contournage et un incrément minimal programmable meilleur que (inférieur à) 0,001 mm;
 3. unités de "commande numérique" pour machines-outils ayant deux, trois ou quatre axes pouvant être coordonnés simultanément par interpolation pour la commande de contournage et capables de recevoir en direct (en ligne) et de traiter des données de conception assistée par ordinateur (CAO) en vue de la préparation interne des instructions machines; ou
- b. cartes de commande de mouvement spécialement conçues pour des machines-outils et présentant l'une des caractéristiques suivantes:
1. interpolation de plus de quatre axes;
 2. capables d'effectuer le "traitement en temps réel" de données afin de modifier, au cours de l'opération d'usinage, la trajectoire de l'outil, la vitesse d'avance et les données de la broche, par:
 - a. calcul et modification automatiques des données de programmes pièces pour l'usinage, selon deux axes ou plus, au moyen de cycles de mesures et de l'accès à des données de base; ou

- b. commande adaptative avec plus d'une variable physique mesurée et traitement au moyen d'un modèle de calcul (stratégie) pour modifier une ou plusieurs instructions relatives à l'usinage afin d'optimiser le processus; ou
 3. capables de recevoir et de traiter des données de conception assistée par ordinateur (CAO) en vue de la préparation interne des instructions machines;
- c. machines-outils à "commande numérique" pouvant, conformément aux spécifications techniques du fabricant, être équipées de dispositifs électroniques pour la commande de contournage simultanée sur deux axes ou plus et présentant les deux caractéristiques suivantes:
1. deux axes ou plus pouvant être coordonnés simultanément pour la commande de contournage; et
 2. précisions de positionnement conformes à la norme ISO 230/2 (2006), avec toutes les corrections disponibles:
 - a. meilleures que $15\ \mu\text{m}$ le long de l'un quelconque des axes linéaires (positionnement global) pour les machines de rectification;
 - b. meilleures que $15\ \mu\text{m}$ le long de l'un quelconque des axes linéaires (positionnement global) pour les machines de fraisage; ou

- c. meilleures que 15 µm le long de l'un quelconque des axes linéaires (positionnement global) pour les machines de tournage; ou
- d. machines-outils, comme suit, pour l'enlèvement ou la découpe des métaux, céramiques ou matériaux composites pouvant, conformément aux spécifications techniques du fabricant, être équipées de dispositifs électroniques pour la commande de contournage simultanée sur deux axes ou plus:
 - 1. machines-outils de tournage, de rectification, de fraisage, ou toute combinaison de celles-ci ayant deux axes ou plus pouvant être coordonnés simultanément pour la commande de contournage, présentant l'une des caractéristiques suivantes:
 - a. une ou plusieurs "broches basculantes" de contournage;

Note: L'alinéa X.B.X.004.d.1.a. vise uniquement les machines-outils de rectification et de fraisage.

- b. "voile" (déplacement axial) en un tour de la broche inférieur à (meilleur que) 0,0006 mm, lecture complète de l'aiguille (TIR);

Note: L'alinéa X.B.X.004.d.1.b. vise uniquement les machines-outils de tournage.

- c. "faux-rond de rotation" en un tour de la broche inférieur à (meilleur que) 0,0006 mm, lecture complète de l'aiguille (TIR); ou
 - d. "précisions de positionnement", avec toutes les corrections disponibles, inférieures à (meilleures que): 0,001 ° sur l'un quelconque des axes de rotation;
2. Machines à décharge électrique (MDE) de type à fil ayant cinq axes ou plus qui peuvent être coordonnés simultanément pour la "commande de contournage";

X.B.X.005 Machines-outils non à "commande numérique" pour la production de surfaces de qualité optique (voir la liste des articles contrôlés), et leurs composants spécialement conçus:

- a. machines de tournage utilisant un outil de coupe à une seule pointe et présentant toutes les caractéristiques suivantes:
 1. précision de positionnement du chariot inférieure à (meilleure que) 0,0005 mm par 300 mm de déplacement;
 2. répétabilité de positionnement bidirectionnelle du chariot inférieure à (meilleure que) 0,00025 mm par 300 mm de déplacement;
 3. "faux-rond de rotation" et "voile" de la broche inférieurs à (meilleurs que) 0,0004 mm, lecture complète de l'aiguille (TIR);

4. déviation angulaire du mouvement du chariot (lacets, roulis et tangage) inférieure à (meilleure que) 2 secondes d'arc, lecture complète de l'aiguille (TIR), sur tout le déplacement; et
5. perpendicularité du chariot inférieure à (meilleure que) 0,001 mm par 300 mm de déplacement.

Note technique:

La répétabilité de positionnement bidirectionnelle du chariot (R) d'un axe représente la valeur maximale de la répétabilité de positionnement en toute position le long ou autour de l'axe, déterminée en utilisant la procédure et dans les conditions spécifiées dans la partie 2.11 de la norme ISO 230/2, 1988.

- b. machines à tailler à volant, présentant toutes les caractéristiques suivantes:
 1. "faux-rond de rotation" et "voile" de la broche inférieurs à (meilleurs que) 0,0004 mm, lecture complète de l'aiguille (TIR); et
 2. déviation angulaire du mouvement du chariot (lacets, roulis et tangage) inférieure à (meilleure que) 2 secondes d'arc, lecture complète de l'aiguille (TIR), sur tout le déplacement.

X.B.X.006 machines conçues pour fabriquer et/ou finir des engrenages, non visées au paragraphe 2B003, capables de produire des engrenages d'un niveau de qualité supérieur à AGMA 11.

X.B.X.007 systèmes ou équipements de contrôle dimensionnel ou de mesure non visés aux paragraphes 2B006 ou 2B206, comme suit (voir la liste des articles contrôlés):

a. machines de contrôle dimensionnel à commande manuelle, présentant les deux caractéristiques suivantes:

1. deux axes ou plus; et
2. une incertitude de mesure égale ou inférieure à (meilleure que) $(3 + L/300)$ μm pour tout axe (L étant la longueur mesurée en mm).

X.B.X.008 "Robots" non visés aux paragraphes 2B007 ou 2B207, ayant la capacité, en temps réel, d'utiliser des rétro-informations à partir d'un ou de plusieurs capteurs afin de créer ou de modifier des "programmes" ou des données de programmes numériques.

X.B.X.009 Ensembles, cartes de circuits imprimés ou éléments spécialement conçus pour les machines-outils visées au paragraphe X.B.X.004 ou pour les équipements visés aux paragraphes X.B.X.006, X.B.X.007 ou X.B.X.008:

a. ensembles de broches comportant au moins les broches et les paliers, dont le mouvement radial ("faux-rond de rotation") ou axial ("voile") de l'axe en un tour de la broche est inférieur à (meilleur que) 0,0006 mm, lecture complète de l'aiguille (TIR);

- b. éléments d'outils de coupe en diamant à une seule pointe, présentant toutes les caractéristiques suivantes:
1. tranchant sans défaut, sans éclats à un grossissement de 400 fois dans n'importe quelle direction;
 2. rayon de coupe compris entre 0,1 et 5 mm inclus; et
 3. variation du rayon de coupe inférieure à (meilleure que) 0,002 mm, lecture complète de l'aiguille (TIR);
- c. Cartes de circuits imprimés spécialement conçues avec composants, capables de renforcer, conformément aux spécifications du fabricant, des unités de "commande numérique", des machines-outils ou des dispositifs de rétroaction, de sorte qu'ils atteignent ou dépassent les limites fixées aux paragraphes X.B.X.004, X.B.X.006, X.B.X.007, X.B.X.008, ou X.B.X.009.

Note technique:

Le présent paragraphe ne s'applique pas aux systèmes de mesure à interférométrie, rétroaction à boucle ouverte fermée, comprenant un laser pour mesurer les erreurs de mouvements des chariots des machines-outils, des machines de contrôle dimensionnel ou équipements similaires.

X.B.X.010 Équipements de traitement spécifiques autres que ceux spécifiés dans la liste commune des équipements militaires ou dans le règlement (UE) 2021/821, comme suit (voir la liste des articles contrôlés):

- a. presses isostatiques autres que celles spécifiées dans la liste commune des équipements militaires ou dans le règlement (UE) 2021/821;
- b. équipements pour fabrication de soufflets, y compris équipements de formage hydraulique et matrices de formage de soufflets;
- c. machines de soudage laser;
- d. soudeurs MIG;
- e. soudeurs à faisceau d'électrons;
- f. équipements en Monel, y compris vannes, tuyaux, réservoirs et navires;
- g. vannes, tuyaux, réservoirs et navires en acier inoxydable de type 304 et 316;

Note: Les accessoires sont considérés comme parties de la tuyauterie aux fins de l'alinéa X.B.X.010.g.

- h. équipements d'extraction minière et de forage, comme suit:
 1. gros équipements de forage capables de forer des trous d'un diamètre supérieur à 61 cm;
 2. gros engins de terrassement utilisés dans l'industrie minière;

- i. appareils de galvanoplastie conçus pour le revêtement de composants avec du nickel ou de l'aluminium;
- j. pompes conçues pour un usage industriels et destinées à être utilisées avec un moteur électrique d'une puissance d'au moins 5 CV;
- k. soupapes de dépression, tuyauteries, raccords, joints et matériels connexes spécialement conçus pour être utilisés dans les services de vide poussé, autres que ceux spécifiés dans la liste commune des équipements militaires ou dans le règlement (UE) 2021/821;
- l. machines de tournage centrifuge ou de fluotournage, autres que celles spécifiées dans la liste commune des équipements militaires ou dans le règlement (UE) 2021/821;
- m. machines centrifuges d'équilibrage multiplans, autres que celles spécifiées dans la liste commune des équipements militaires ou dans le règlement (UE) 2021/821;
- n. plaques, vannes, tuyaux, réservoirs et navires d'acier inoxydable austénitique.

X.D.X.001 "Logiciels" spécialement conçus ou modifiés pour le "développement", la "production" ou l'"utilisation" des équipements visés au point X.A.X.001.

X.D.X.002 "Logiciels" "nécessaires" au "développement", à la "production" ou à l'"utilisation" des équipements de détection d'objets dissimulés visés au paragraphe X.A.X.002.

X.D.X.003 "Logiciels" spécialement conçus pour le "développement", la "production" ou l'"utilisation" d'équipement visés aux paragraphes X.B.X.004, X.B.X.006 ou X.B.X.007, X.B.X.008 et X.B.X.009.

X.D.X.004 "Logiciels" spécifiques, comme suit (voir la liste des articles contrôlés):

- a. "logiciels" destinés à assurer la commande adaptative et présentant les deux caractéristiques suivantes:
 1. conçus pour les unités de fabrication flexibles (UFC); et
 2. capables de créer ou de modifier, par "traitement en temps réel", des "programmes" ou données, en utilisant des signaux obtenus simultanément par l'intermédiaire d'au moins deux techniques de détection telles que:
 - a. vision machine (visée optique);
 - b. imagerie à infrarouges;
 - c. imagerie acoustique (visée acoustique);
 - d. mesure de contact;
 - e. positionnement inertiel;

- f. mesure de la force; et
- g. mesure du couple.

Note: L'alinéa X.D.X.004.a. ne vise pas le "logiciel" assurant uniquement le réordonnement d'équipements fonctionnellement identiques à l'intérieur d'"unités de fabrication flexibles" au moyen de programmes pièces préenregistrés et d'une stratégie préenregistrée de distribution desdits programmes.

- b. Non utilisé.

X.D.X.005 "Logiciels" spécialement conçus ou modifiés pour le "développement", la "production" ou l'"utilisation" des équipements visés au paragraphe X.A.X.004 ou X.A.X.005.

Note: Voir le paragraphe 2E001 ("développement") pour les "technologies" relatives aux "logiciels" visés par le présent paragraphe.

X.D.X.006 "Logiciels" spécialement conçus pour le "développement" ou la "production" des générateurs électriques portables visés au paragraphe X.A.X.006.

X.E.X.001 "Technologie" "nécessaires" au "développement", à la "production" ou à l'"utilisation" des équipements visés au paragraphe X.A.X.002 ou "nécessaires" au "développement" des "logiciels" visés au paragraphe X.D.X.002.

Note: Voir X.A.X.002 et X.D.X.002 pour les contrôles relatifs aux marchandises et logiciels afférents.

X.E.X.002 "Technologie" relative à l'"utilisation" d'équipement visés aux paragraphes X.B.X.004, X.B.X.006, X.B.X.007 ou X.B.X.008.

X.E.X.003 "Technologie", au sens de la note générale relative à la technologie, pour l'"utilisation" des équipements visés au paragraphe X.A.X.004 ou X.A.X.005.

X.E.X.004 "Technologie" pour l'"utilisation" de générateurs électriques portables visés au paragraphe X.A.X.006."

ANNEXE III

L'annexe IX du règlement (UE) n° 833/2014 est remplacée par le texte suivant:

"ANNEXE IX

A. Formulaire type de notification, de demande et d'autorisation de fourniture,
de transfert ou d'exportation (visé à l'article 2 *quater* du présent règlement)

L'autorisation d'exportation est valable dans tous les États membres de l'Union européenne jusqu'à sa date limite de validité.

UNION EUROPÉENNE

AUTORISATION/NOTIFICATION D'EXPORTATION

[Règl. (UE) 2022/328]

<p>En cas de notification conformément à l'article 2, paragraphe 3, ou à l'article 2 <i>bis</i>, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 833/2014 du Conseil, indiquer quel(s) point(s) s'applique(nt):</p> <p><input type="checkbox"/> a) fins humanitaires, urgences sanitaires, prévention ou atténuation à titre urgent d'un événement susceptible d'avoir des effets graves et importants sur la santé et la sécurité humaines ou sur l'environnement, ou en réaction à des catastrophes naturelles;</p> <p><input type="checkbox"/> b) fins médicales ou pharmaceutiques;</p> <p><input type="checkbox"/> c) exportation temporaire d'articles destinés à être utilisés par des médias d'information;</p> <p><input type="checkbox"/> d) mises à jour logicielles;</p> <p><input type="checkbox"/> e) utilisation en tant que dispositifs de communication grand public;</p> <p><input type="checkbox"/> f) usage personnel de personnes physiques se rendant en Russie ou de leurs parents proches qui voyagent avec elles, et se limitant aux effets personnels, aux effets et objets mobiliers, aux véhicules ou aux outils commerciaux qui leur appartiennent et qui ne sont pas destinés à la vente.</p>	<p>Pour les autorisations, indiquer si la demande a été faite en vertu de l'article 2, paragraphe 4, de l'article 2, paragraphe 5, de l'article 2 <i>bis</i>, paragraphe 4, de l'article 2 <i>bis</i>, paragraphe 5 ou de l'article 2 <i>ter</i>, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 833/2014 du Conseil:</p> <p>En cas d'autorisation conformément à l'article 2, paragraphe 4, ou à l'article 2 <i>bis</i>, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 833/2014 du Conseil, indiquer quel(s) point(s) s'applique(nt):</p> <p><input type="checkbox"/> a) destinés à la coopération entre l'Union, les gouvernements des États membres et le gouvernement de Russie dans des domaines purement civils;</p> <p><input type="checkbox"/> b) destinés à la coopération intergouvernementale dans le domaine des programmes spatiaux;</p> <p><input type="checkbox"/> c) destinés à l'exploitation, à l'entretien, au retraitement du combustible et à la sûreté des capacités nucléaires, ainsi qu'à la coopération nucléaire civile, notamment dans le domaine de la recherche et du développement;</p> <p><input type="checkbox"/> d) destinés à la sécurité maritime;</p> <p><input type="checkbox"/> e) destinés à des réseaux civils de communications électroniques non accessibles au public qui ne sont pas la propriété d'une entité contrôlée par l'État ou détenue à plus de 50 % par l'État;</p> <p><input type="checkbox"/> f) destinés à l'usage exclusif d'entités détenues ou contrôlées exclusivement ou conjointement par une personne morale, une entité ou un organisme établi ou constitué selon le droit d'un État membre ou d'un pays partenaire;</p> <p><input type="checkbox"/> g) destinés aux représentations diplomatiques de l'Union, des États membres et des pays partenaires, y compris les délégations, les ambassades et les missions;</p> <p><input type="checkbox"/> h) destinés à assurer la cybersécurité et la sécurité de l'information pour les personnes physiques et morales et les organismes et les entités en Russie, à l'exception de ses pouvoirs publics et des entreprises que ces derniers contrôlent directement ou indirectement.</p> <p>En cas d'autorisation en vertu de l'article 2 <i>ter</i>, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 833/2014 du Conseil, indiquer quel point s'applique:</p> <p><input type="checkbox"/> a) prévention ou atténuation à titre urgent d'un événement susceptible d'avoir des effets graves et importants sur la santé et la sécurité humaines ou sur l'environnement;</p> <p><input type="checkbox"/> b) contrats conclus avant le 26 février 2022, ou contrats accessoires nécessaires à l'exécution de tels contrats, pour autant que l'autorisation soit demandée avant le 1^{er} mai 2022.</p>
--	--

1	1. Exportateur	2. Numéro d'identification	3. Date limite de validité (le cas échéant)
		4. Service à contacter	
	5. Destinataire	6. Autorité de délivrance	
	7. Agent/représentant (si différent de l'exportateur)		
		8. Pays de provenance	Code ¹
	9. Utilisateur final (si différent du destinataire)	10. État membre où les biens sont ou seront situés	Code ²
1		11. État membre d'exportation prévisible	Code ²
		12. Pays de destination finale	Code ²
		Confirmation que l'utilisation finale est non militaire	Oui/Non

¹ Voir règlement (CE) n° 1172/95 (JO L 118 du 25.5.1995, p. 10).

13. Description des biens ¹			14. Pays d'origine		Code ²
			15. Code du système harmonisé ou de la nomenclature combinée (le cas échéant, avec 8 chiffres; numéro CAS si disponible)		16. N° de l'article de la liste de contrôle (pour les biens énumérés)
			17. Devise et valeur		18. Quantité de biens
19. Utilisation finale	Confirmation que l'utilisation finale est non militaire	Oui/Non	20. Date du contrat (le cas échéant)	21. Régime douanier	
22. Informations complémentaires:					
Espace réservé aux États membres pour des formules préimprimées					
			Cadre réservé à l'autorité de délivrance		
			Signature	Cachet	
			Autorité de délivrance		
			Date		

¹ Au besoin, cette description peut être fournie en une ou plusieurs annexes au formulaire (1 bis). Dans ce cas, indiquer dans cette case le nombre exact d'annexes. La description doit être précise et intégrer, le cas échéant, le numéro CAS ou d'autres références pour les produits chimiques en particulier.

UNION EUROPÉENNE

[Règ. (UE) 2022/328]

1 <i>bis</i>	1. Exportateur	2. Numéro d'identification	
	13. Description des biens	14. Pays d'origine	Code ²
		15. Code des marchandises (le cas échéant, avec 8 chiffres; numéro CAS si disponible)	16. N° de l'article de la liste de contrôle (pour les biens énumérés)
		17. Devise et valeur	18. Quantité de biens
	13. Description des biens	14. Pays d'origine	Code ²
		15. Code des marchandises (le cas échéant, avec 8 chiffres; numéro CAS si disponible)	16. N° de l'article de la liste de contrôle (pour les biens énumérés)
		17. Devise et valeur	18. Quantité de biens
	13. Description des biens	14. Pays d'origine	Code ²
		15. Code des marchandises	16. N° de l'article de la liste de contrôle
		17. Devise et valeur	18. Quantité de biens
	13. Description des biens	14. Pays d'origine	Code ²
		15. Code des marchandises	16. N° de l'article de la liste de contrôle
		17. Devise et valeur	18. Quantité de biens
	13. Description des biens	14. Pays d'origine	Code ²
		15. Code des marchandises	16. N° de l'article de la liste de contrôle
		17. Devise et valeur	18. Quantité de biens
	13. Description des biens	14. Pays d'origine	Code ²
		15. Code des marchandises	16. N° de l'article de la liste de contrôle
		17. Devise et valeur	18. Quantité de biens

A. Formulaire type de notification, de demande et d'autorisation
pour les services de courtage/l'assistance technique
(visé à l'article 2 *quater* du présent règlement)

UNION EUROPÉENNE

FOURNITURE D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE

[Règl. (UE) 2022/328]

<p>En cas de notification conformément à l'article 2, paragraphe 3, ou à l'article 2 <i>bis</i>, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 833/2014 du Conseil, indiquer quel(s) point(s) s'applique(nt):</p> <p><input type="checkbox"/> a) fins humanitaires, urgences sanitaires, prévention ou atténuation à titre urgent d'un événement susceptible d'avoir des effets graves et importants sur la santé et la sécurité humaines ou sur l'environnement, ou en réaction à des catastrophes naturelles;</p> <p><input type="checkbox"/> b) fins médicales ou pharmaceutiques;</p> <p><input type="checkbox"/> c) exportation temporaire d'articles destinés à être utilisés par des médias d'information;</p> <p><input type="checkbox"/> d) mises à jour logicielles;</p> <p><input type="checkbox"/> e) utilisation en tant que dispositifs de communication grand public;</p> <p><input type="checkbox"/> f) usage personnel de personnes physiques se rendant en Russie ou de leurs parents proches qui voyagent avec elles, et se limitant aux effets personnels, aux effets et objets mobiliers, aux véhicules ou aux outils commerciaux qui leur appartiennent et qui ne sont pas destinés à la vente.</p>	<p>Pour les autorisations, indiquer si la demande a été faite en vertu de l'article 2, paragraphe 4, de l'article 2, paragraphe 5, de l'article 2 <i>bis</i>, paragraphe 4, de l'article 2 <i>bis</i>, paragraphe 5 ou de l'article 2 <i>ter</i>, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 833/2014 du Conseil:</p> <p>En cas d'autorisation conformément à l'article 2, paragraphe 4, ou à l'article 2 <i>bis</i>, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 833/2014 du Conseil, indiquer quel(s) point(s) s'applique(nt):</p> <p><input type="checkbox"/> a) destinés à la coopération entre l'Union, les gouvernements des États membres et le gouvernement de Russie dans des domaines purement civils;</p> <p><input type="checkbox"/> b) destinés à la coopération intergouvernementale dans le domaine des programmes spatiaux;</p> <p><input type="checkbox"/> c) destinés à l'exploitation, à l'entretien, au retraitement du combustible et à la sûreté des capacités nucléaires, ainsi qu'à la coopération nucléaire civile, notamment dans le domaine de la recherche et du développement;</p> <p><input type="checkbox"/> d) destinés à la sécurité maritime;</p> <p><input type="checkbox"/> e) destinés à des réseaux civils de communications électroniques non accessibles au public qui ne sont pas la propriété d'une entité contrôlée par l'État ou détenue à plus de 50 % par l'État;</p> <p><input type="checkbox"/> f) destinés à l'usage exclusif d'entités détenues ou contrôlées exclusivement ou conjointement par une personne morale, une entité ou un organisme établi ou constitué selon le droit d'un État membre ou d'un pays partenaire;</p> <p><input type="checkbox"/> g) destinés aux représentations diplomatiques de l'Union, des États membres et des pays partenaires, y compris les délégations, les ambassades et les missions;</p> <p><input type="checkbox"/> h) destinés à assurer la cybersécurité et la sécurité de l'information pour les personnes physiques et morales et les organismes et les entités en Russie, à l'exception de ses pouvoirs publics et des entreprises que ces derniers contrôlent directement ou indirectement.</p> <p>En cas d'autorisation conformément à l'article 2 <i>ter</i>, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 833/2014 du Conseil, indiquer quel point s'applique:</p> <p><input type="checkbox"/> a) prévention ou atténuation à titre urgent d'un événement susceptible d'avoir des effets graves et importants sur la santé et la sécurité humaines ou sur l'environnement;</p> <p><input type="checkbox"/> b) contrats conclus avant le 26 février 2022, ou contrats accessoires nécessaires à l'exécution de tels contrats, pour autant que l'autorisation soit demandée avant le 1^{er} mai 2022.</p>
--	---

1	1. Courtier / Fournisseur d'assistance technique / Demandeur	2. Numéro d'identification	3. Date limite de validité (le cas échéant)
		4. Service à contacter	
	5. Exportateur dans le pays tiers d'origine (le cas échéant)	6. Autorité de délivrance	
	7. Destinataire	8. État membre où le courtier / fournisseur d'assistance technique réside ou est établi	Code ¹
		9. Pays d'origine / Pays où sont situés les biens faisant l'objet des services de courtage	Code ¹
	10. Utilisateur final dans le pays tiers de destination (si différent du destinataire)	11. Pays de destination	Code ¹
		12. Tiers concernés, par exemple agents (le cas échéant)	
1		Confirmation que l'utilisation finale est non militaire	Oui/Non

¹ Voir règlement (CE) n° 1172/95 (JO L 118 du 25.5.1995, p. 10).

	13. Description des biens / assistance technique		14. Code du système harmonisé ou de la nomenclature combinée (le cas échéant)	15. N° de l'article de la liste de contrôle (le cas échéant)
			16. Devise et valeur	17. Quantité de biens (le cas échéant)
	18. Utilisation finale	Confirmation que l'utilisation finale est non militaire		Oui/Non
	19. Informations complémentaires:			
	Espace réservé aux États membres pour des formules préimprimées			
		Cadre réservé à l'autorité de délivrance		
		Signature	Cachet	
		Autorité de délivrance		
		Date		

".

ANNEXE IV

L'annexe X du règlement (UE) n° 833/2014 est remplacée par le texte suivant:

"ANNEXE X

Liste des produits et technologies visés à l'article 3 *ter*, paragraphe 1

	NC	Produit
ex	8414 10 81	Pompes cryogéniques dans le traitement du GNL
ex	8418 69 00	Unités de traitement pour le refroidissement des gaz dans le traitement du GNL
ex	8419 40 00	Unités de distillation atmosphérique-sous vide de pétrole brut (CDU)
ex	8419 40 00	Unités de traitement pour la séparation et le fractionnement des hydrocarbures dans le traitement du GNL
ex	8419 50 20, 8419 50 80	Boîtes froides dans le traitement du GNL
ex	8419 50 20, 8419 50 80	Échangeurs cryogéniques dans le traitement du GNL
ex	8419 60 00	Unités de traitement pour la liquéfaction du gaz naturel
ex	8419 60 00, 8419 89 98, 8421 39 15, 8421 39 25, 8421 39 35, 8421 39 85	Technologies de récupération et de purification de l'hydrogène
ex	8419 60 00, 8419 89 98, 8421 39 35, 8421 39 85	Technologies de traitement des gaz de raffinerie et de récupération du soufre (y compris les unités d'épuration des amines, les unités de récupération du soufre, les unités de traitement des gaz résiduaire)
ex	8419 89 10	Appareils et dispositifs de refroidissement par retour d'eau, dans lesquels l'échange thermique ne s'effectue pas à travers une paroi, conçus pour être utilisés avec les technologies énumérées dans la présente annexe.
ex	8419 89 98	Unités d'alkylation et d'isomérisation
ex	8419 89 98	Unités de production d'hydrocarbures aromatiques

	NC	Produit
ex	8419 89 98	Unités de reformage/craquage catalytique
ex	8419 89 98	Unités de cokéfaction retardée
ex	8419 89 98	Unités de flexicokéfaction
ex	8419 89 98	Réacteurs d'hydrocraquage
ex	8419 89 98	Cuves de réacteur d'hydrocraquage
ex	8419 89 98	Technologies de production d'hydrogène
ex	8419 89 98	Technologies/unités d'hydrotraitement
ex	8419 89 98	Unités d'isomérisation du naphta
ex	8419 89 98	Unités de polymérisation
ex	8419 89 98	Unités de production de soufre
ex	8419 89 98	Unités d'alkylation et de régénération de l'acide sulfurique
ex	8419 89 98	Unités de craquage thermique
ex	8419 89 98	Unités de transalkylation [toluène et hydrocarbures aromatiques lourds]
ex	8419 89 98	Unités de viscoréduction
ex	8419 89 98	Unités d'hydrocraquage de gazole sous vide
ex	8479 89 97	Unités de désasphaltage au solvant

".

ANNEXE V

À l'annexe XXII du règlement (UE) n° 833/2014, le titre est remplacé par le texte suivant:

"Liste des produits houillers visés à l'article 3 *undecies*".

ANNEXE VI

L'annexe XXIII du règlement (UE) n° 833/2014 est remplacée par le texte suivant:

"ANNEXE XXIII

LISTE DES BIENS ET TECHNOLOGIES VISÉS À L'ARTICLE 3 *duodecies*

Code NC	Désignation du produit
060110	Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif
060120	Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en végétation ou en fleur; plants, plantes et racines de chicorée
060230	Rhododendrons et azalées, greffées ou non
060240	Rosiers, greffés ou non
060290	Autres plantes vivantes (y compris leurs racines), boutures et greffons; blanc de champignons - Autres
060420	Feuillages, feuilles, rameaux et autres parties de plantes, sans fleurs ni boutons de fleurs, et herbes, mousses et lichens, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés - Frais
250840	Autres argiles
250870	Terres de chamotte ou de dinas
250900	Craie
251200	Farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) et autres terres siliceuses analogues, d'une densité apparente n'excédant pas 1, même calcinées
251512	Simplement débité, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire
251520	Écaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction; albâtre

Code NC	Désignation du produit
251820	Dolomie calcinée ou frittée
251910	Carbonate de magnésium naturel (magnésite)
252010	Gypse; anhydrite
252100	Castines; pierres à chaux ou à ciment
252210	Chaux vive
252230	Chaux hydraulique
252520	Mica en poudre
252620	Stéatite naturelle, même dégrossie ou simplement débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire; talc – Broyés ou pulvérisés
253020	Kiesérite, epsomite (sulfates de magnésium naturels)
270730	Xylol (xylènes)
270820	Coke de brai
271210	Vaseline
271290	Vaseline; paraffine, cire de pétrole micro-cristalline, "slack wax", ozokérite, cire de lignite, cire de tourbe, autres cires minérales et produits similaires obtenus par synthèse ou par d'autres procédés, même colorés
271500	Mastics bitumineux, "cut-backs" et autres mélanges bitumineux à base d'asphalte ou de bitume naturels, de bitume de pétrole, de goudron minéral ou de brai de goudron minéral – Autres
280410	Hydrogène
280430	Azote
280440	Oxygène

Code NC	Désignation du produit
280461	Silicium, contenant en poids au moins 99,99 % de silicium
280480	Arsenic
280610	Chlorure d'hydrogène (acide chlorhydrique)
280620	Acide chlorosulfurique
281129	Autres composés oxygénés inorganiques des éléments non métalliques – Autres
281310	Disulfure de carbone
281420	Ammoniac en solution aqueuse (ammoniaque)
281512	Hydroxyde de sodium en solution aqueuse (lessive de soude caustique)
281830	Hydroxyde d'aluminium
281990	Oxydes et hydroxydes de chrome – Autres
282010	Dioxyde de manganèse
282731	Autres chlorures – De magnésium
282735	Autres chlorures – De nickel
282890	Hypochlorites; hypochlorite de calcium du commerce; chlorites; hypobromites – Autres
282911	Chlorates – De sodium
283220	Sulfites (à l'exclusion du sulfite de sodium)
283324	Sulfates de nickel
283330	Aluns
283410	Nitrites

Code NC	Désignation du produit
283630	Hydrogénocarbonate (bicarbonate) de sodium
283650	Carbonate de calcium
283990	Silicates; silicates des métaux alcalins du commerce – Autres
284030	Peroxyborates (perborates)
284150	autres chromates et dichromates; peroxychromates
284180	Tungstates (wolframates)
284310	Métaux précieux à l'état colloïdal
284321	Nitrate d'argent
284329	Composés d'argent – Autres
284330	Composés d'or
284700	Peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée), même solidifié avec de l'urée
290123	Butène (butylène) et ses isomères
290124	Buta-1,3-diène et isoprène
290129	Hydrocarbures acycliques, non saturés – Autres
290211	Cyclohexane
290230	Toluène
290241	o-Xylène
290243	p-Xylène
290244	Isomères du xylène en mélange
290250	Styrène
290311	Chlorométhane (chlorure de méthyle) et chloroéthane (chlorure d'éthyle)
290312	Dichlorométhane (chlorure de méthylène)

Code NC	Désignation du produit
290321	Chlorure de vinyle (chloroéthylène)
290323	Tétrachloroéthylène (perchloroéthylène)
290329	Dérivés chlorés non saturés des hydrocarbures acycliques – Autres
290376	Bromochlorodifluorométhane (halon-1211), bromotrifluorométhane (halon-1301) et dibromotétrafluoroéthanés (halon-2402)
290381	1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane [HCH (ISO)], y compris lindane (ISO, DCI)
290391	Chlorobenzène, o-dichlorobenzène et p-dichlorobenzène
290410	Dérivés seulement sulfonés, leurs sels et leurs esters éthyliques
290420	Dérivés seulement nitrés ou seulement nitrosés
290431	Acide perfluorooctane sulfonique
290513	Butane-1-ol (alcool n-butylique)
290516	Octanol (alcool octylique) et ses isomères
290519	Monoalcools saturés – Autres
290541	2-Éthyl-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol (triméthylolpropane)
290559	Autres polyalcools – Autres
290613	Stérols et inositols
290619	Cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques – Autres
290711	Phénol (hydroxybenzène) et ses sels
290713	Octylphénol, nonylphénol et leurs isomères; sels de ces produits
290719	Monophénols – Autres
290722	Hydroquinone et ses sels
290911	Pentachlorophénol (ISO)

Code NC	Désignation du produit
290920	Éthers cyclaniques, cycléniques, cycloterpéniques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés
290941	2,2'-Oxydiéthanol (diéthylène-glycol)
290943	Éthers monobutyliques de l'éthylène-glycol ou du diéthylène-glycol
290949	Éthers-alcools et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés – Autres
291010	Oxirane (oxyde d'éthylène)
291020	Méthoxyrane (oxyde de propylène)
291100	Acétals et héli-acétals, même contenant d'autres fonctions oxygénées, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés
291212	Éthanal (acétaldéhyde)
291249	Aldéhydes-alcools, aldéhydes-éthers, aldéhydes-phénols et aldéhydes contenant d'autres fonctions oxygénées – Autres
291260	Paraformaldéhyde
291411	Acétone
291461	Anthraquinone
291513	Esters de l'acide formique
291590	Acides monocarboxyliques acycliques saturés et leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés – Autres
291612	Esters de l'acide acrylique
291613	Acide méthacrylique et ses sels
291614	Esters de l'acide méthacrylique
291615	Acides oléique, linoléique ou linoléique, leurs sels et leurs esters

Code NC	Désignation du produit
291733	Orthophtalates de dinonyle ou de didécyle
292011	Parathion (ISO) et parathion-méthyle (ISO) (méthyle-parathion)
292122	Hexaméthylènediamine et ses sels
292141	Aniline et ses sels
292211	Monoéthanolamine et ses sels
292243	Acide anthranilique et ses sels
292320	Lécithines et autres phosphoaminolipides
293040	Méthionine
293354	Autres dérivés de malonylurée (acide barbiturique); sels de ces produits
293371	6-Hexanelactame (epsilon-caprolactame)
320190	Extraits tannants d'origine végétale; tanins et leurs sels, éthers, esters et autres dérivés
320210	Produits tannants organiques synthétiques
320290	Produits tannants organiques synthétiques; produits tannants inorganiques; préparations tannantes, même contenant des produits tannants naturels; préparations enzymatiques pour le prétannage
320300	Matières colorantes d'origine végétale ou animale, y.c. les extraits tinctoriaux (sauf les noirs d'origine animale), même de constitution chimique définie; préparations à base de matières colorantes d'origine végétale ou animale ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n ^{os} 3207, 3208, 3209, 3210, 3213 et 3215) – Autres

Code NC	Désignation du produit
320490	Matières colorantes organiques synthétiques, même de constitution chimique définie; préparations visées à la note 3 du présent chapitre, à base de matières colorantes organiques synthétiques; produits organiques synthétiques des types utilisés comme agents d'avivage fluorescents ou comme luminophores, même de constitution chimique définie
320500	Laques colorantes (à l'exclusion des laques de Chine ou du Japon et des peintures laquées); préparations à base de laques colorantes, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'exclusion des préparations des n ^{os} 3207, 3208, 3209, 3210, 3213 et 3215)
320641	Outremer et ses préparations, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinés à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'exclusion des préparations des n ^{os} 3207, 3208, 3209, 3210, 3213 et 3215)
320649	Matières colorantes inorganiques ou minérales, n.d.a.; préparations à base de matières colorantes inorganiques ou minérales, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes, n.d.a. (sauf les préparations des n ^{os} 3207, 3208, 3209, 3210, 3213 et 3215 et les produits inorganiques des types utilisés comme luminophores)
320710	Pigments, opacifiants et couleurs préparés et préparations similaires
320720	Engobes
320730	Lustres liquides et préparations similaires
320740	Frittes et autres verres, sous forme de poudre, de grenailles, de lamelles ou de flocons
320810	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux; solutions définies à la note 4 du chapitre 32 – à base de polyesters
320820	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux; solutions définies à la note 4 du chapitre 32 – à base de polymères acryliques ou vinyliques

Code NC	Désignation du produit
320890	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux; solutions définies à la note 4 du chapitre 32
320910	Peintures et vernis à base de polymères acryliques ou vinyliques, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux
320990	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux (à l'exclusion des produits à base de polymères acryliques ou vinyliques) – Autres
321000	Autres peintures et vernis; pigments à l'eau préparés des types utilisés pour le finissage des cuirs
321290	Pigments (y compris les poudres et flocons métalliques) dispersés dans des milieux non aqueux, sous forme de liquide ou de pâte, des types utilisés pour la fabrication de peintures; feuilles pour le marquage au fer; teintures et autres matières colorantes présentées dans des formes ou emballages pour la vente au détail – Autres
321410	Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics; enduits utilisés en peinture
321490	Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics; enduits utilisés en peinture; enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie – Autres
321511	Encres d'imprimerie – Noires
321519	Encres d'imprimerie – Autres
340311	Préparations lubrifiantes (y compris les huiles de coupe, les préparations pour le dégrippage des écrous, les préparations antirouille ou anticorrosion et les préparations pour le démoulage, à base de lubrifiants) et préparations des types utilisés pour l'ensimage des matières textiles, l'huilage ou le graissage du cuir, des pelleteries ou d'autres matières, à l'exclusion de celles contenant comme constituants de base 70 % ou davantage en poids d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux – contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux – Préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières

Code NC	Désignation du produit
340319	Préparations lubrifiantes (y compris les huiles de coupe, les préparations pour le dégrillage des écrous, les préparations antirouille ou anticorrosion et les préparations pour le démoulage, à base de lubrifiants) et préparations des types utilisés pour l'ensimage des matières textiles, l'huilage ou le graissage du cuir, des pelleteries ou d'autres matières, à l'exclusion de celles contenant comme constituants de base 70 % ou davantage en poids d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux – contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux – Autres
340391	Préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières
340399	Préparations lubrifiantes (y compris les huiles de coupe, les préparations pour le dégrillage des écrous, les préparations antirouille ou anticorrosion et les préparations pour le démoulage, à base de lubrifiants) et préparations des types utilisés pour l'ensimage des matières textiles, l'huilage ou le graissage du cuir, des pelleteries ou d'autres matières, à l'exclusion de celles contenant comme constituants de base 70 % ou davantage en poids d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux – Autres
350510	Dextrine et autres amidons et féculés modifiés
350699	Colles et autres adhésifs préparés, non dénommés ni compris ailleurs; produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net n'excédant pas 1 kg – Autres
370120	Pellicules à développement et tirage instantanés
370191	Pour la photographie en couleurs (polychrome)
370232	Autres, comportant une émulsion aux halogénures d'argent
370239	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, en rouleaux, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles; pellicules photographiques à développement et tirage instantanés en rouleaux, sensibilisées, non impressionnées – Autres
370243	Autres pellicules, non perforées, d'une largeur excédant 105 mm – d'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur n'excédant pas 200 m

Code NC	Désignation du produit
370244	Autres pellicules, non perforées, d'une largeur excédant 105 mm – d'une largeur excédant 105 mm mais n'excédant pas 610 mm
370255	Autres pellicules, pour la photographie en couleurs (polychrome) – d'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur excédant 30 mm
370256	Autres pellicules, pour la photographie en couleurs (polychrome) – d'une largeur excédant 35 mm
370297	Autres pellicules, pour la photographie en couleurs (polychrome) – d'une largeur n'excédant pas 35 mm et d'une longueur excédant 30 mm
370298	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, perforées, en rouleaux, d'une largeur > 35 mm, pour la photographie en monochrome (à l'exclusion des produits en papier, en carton ou en matières textiles et des pellicules pour rayons X)
370320	Papiers, cartons et textiles, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, pour la photographie en couleurs (polychrome) (à l'exclusion des produits en rouleaux d'une largeur > 610 mm)
370390	Papiers, cartons et textiles, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, pour la photographie en monochrome (à l'exclusion des produits en rouleaux d'une largeur > 610 mm)
370500	Plaques et pellicules, photographiques, impressionnées et développées (à l'exclusion des produits en papier, en carton ou en matières textiles, des films cinématographiques et des plaques d'impression prêtes à l'emploi)
370610	Films cinématographiques, impressionnés et développés, comportant ou non l'enregistrement du son ou ne comportant que l'enregistrement du son, d'une largeur \geq 35 mm
380120	Graphite colloïdal ou semi-colloïdal
380620	Sels de colophanes, d'acides résiniques ou de dérivés de colophanes ou d'acides résiniques (autres que les sels des adducts de colophanes)
380700	Goudrons de bois; huiles de goudron de bois; créosote de bois; méthylène; poix végétales; poix de brasserie et préparations similaires à base de colophanes, d'acides résiniques ou de poix végétales [à l'exclusion des goudrons de bois, de la poix jaune, du brai de suint ainsi que des poix de Bourgogne (poix des Vosges), de stéarine (poix ou brai stéarique), de suint ou de glycérine]

Code NC	Désignation du produit
380910	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations [parements préparés et préparations pour le mordantage, p. ex.], à base de matières amylacées, des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou les industries simil., n.d.a.
380991	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations (parements préparés et préparations pour le mordantage, par exemple), des types utilisés dans l'industrie textile ou dans les industries similaires, n.d.a. (à l'exclusion des produits à base de matières amylacées)
380992	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations (parements préparés et préparations pour le mordantage, p.ex.), des types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries similaires, n.d.a. (à l'exclusion des produits à base de matières amylacées)
380993	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations (parements préparés et préparations pour le mordantage, p.ex.), des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries similaires, n.d.a. (à l'exclusion des produits à base de matières amylacées)
381010	Préparations pour le décapage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits
381121	Additifs préparés pour huiles lubrifiantes, contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux
381129	Additifs préparés pour huiles lubrifiantes, ne contenant pas d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux
381190	Inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants de viscosité, additifs anticorrosifs et autres additifs préparés, pour huiles minérales – y compris l'essence – ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales (à l'exclusion des préparations antidétonantes et des additifs pour huiles lubrifiantes)
381220	Plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques, n.d.a.

Code NC	Désignation du produit
381300	Compositions et charges pour appareils extincteurs; grenades et bombes extinctrices (à l'exclusion des appareils extincteurs, même portatifs, chargés ou non, ainsi que des produits chimiques, ayant des propriétés extinctrices, présentés isolément sans être conditionnés sous forme de charges, grenades ou bombes)
381400	Solvants et diluants organiques composites, n.d.a.; préparations conçues pour enlever les peintures ou les vernis (à l'excl. des dissolvants pour vernis à ongles)
381511	Catalyseurs supportés ayant comme substance active le nickel ou un composé de nickel, n.d.a.
381512	Catalyseurs supportés ayant comme substance active un métal précieux ou un composé de métal précieux, n.d.a.
381519	Catalyseurs supportés, n.d.a. (à l'excl. de ceux ayant comme substance active un métal précieux ou un composé de métal précieux le nickel ou un composé de nickel)
381590	Initiateurs de réaction, accélérateurs de réaction et préparations catalytiques, n.d.a. (à l'exclusion des accélérateurs de vulcanisation et des catalyseurs supportés)
38160010	Pisé de dolomie
381700	Alkylbenzènes en mélanges et alkylnaphtalènes en mélanges, obtenus par alkylation de benzène et de naphthalène (à l'excl. des isomères d'hydrocarbures cycliques en mélanges)
381900	Liquides pour freins hydrauliques et autres liquides préparés pour transmissions hydrauliques, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant < 70 % en poids
382000	Préparations antigel et liquides préparés pour dégivrage (à l'exclusion des additifs préparés pour huiles minérales ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales)
382313	Tall acides gras industriels
382790	Mélanges contenant des dérivés halogénés du méthane, de l'éthane ou du propane (à l'exclusion de ceux des n ^{os} 3824.71.00 à 3824.78.00)
382481	Mélanges et préparations contenant de l'oxiranne (oxyde d'éthylène)

Code NC	Désignation du produit
382484	Mélanges et préparations contenant de l'aldrine (iso), du camphéchloré (iso) (toxaphène), du chlordane (iso), du chlordécone (iso), du DDT (iso) (clofénotane (inn), 1,1,1-trichloro-2,2-bis(p-chlorophényl)éthane), de la dieldrine "iso, inn", de l'endosulfan (iso), de l'endrine (iso) de l'heptachlore (iso) ou du mirex (iso)
382499	Produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes, y compris les mélanges de produits naturels, n.d.a.
382590	Produits résiduels des industries chimiques ou des industries connexes, n.d.a. (à l'exclusion des déchets)
382600	Biodiesel et ses mélanges, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant < 70 % en poids
390140	Copolymères d'éthylène et d'alpha-oléfine d'une densité < 0,94, sous formes primaires
390220	Polyisobutylène, sous formes primaires
390230	Copolymères de propylène, sous formes primaires
390290	Polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires (à l'excl. du polypropylène, du polyisobutylène et des copolymères de propylène)
390319	Polystyrène sous formes primaires (à l'exclusion du polystyrène expansible)
390390	Polymères du styrène, sous formes primaires (à l'excl. du polystyrène ainsi que des copolymères de styrène-acrylonitrile [san] ou d'acrylonitrile-butadiène-styrène [abs])
390410	Poly(chlorure de vinyle), sous formes primaires, non mélangé à d'autres substances
390450	Polymères du chlorure de vinylidène, sous formes primaires
390512	Poly(acétate de vinyle), en dispersion aqueuse
390519	Poly(acétate de vinyle), sous formes primaires (à l'exclusion des produits en dispersion aqueuse)
390521	Copolymères d'acétate de vinyle, en dispersion aqueuse
390529	Copolymères d'acétate de vinyle, sous formes primaires (à l'exclusion des produits en dispersion aqueuse)

Code NC	Désignation du produit
390591	Copolymères de vinyle, sous formes primaires (à l'exclusion des copolymères du chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle et autres copolymères du chlorure de vinyle, et copolymères d'acétate de vinyle)
390610	Poly(méthacrylate de méthyle), sous formes primaires
390690	Polymères acryliques, sous formes primaires [à l'exclusion du poly[méthacrylate de méthyle]]
390721	Polyéthers, sous formes primaires (à l'exclusion des polyacétals et des marchandises du n° 3002 10)
390740	Polycarbonates, sous formes primaires
390770	Poly(acide lactique), sous formes primaires
390791	Polyesters allyliques et autres polyesters, non saturés, sous formes primaires [à l'exclusion des polycarbonates, des résines alkydes, du poly(éthylène téréphtalate) et du poly(acide lactique)]
390810	Polyamide-6, -11, -12, -6,6, -6,9, -6,10 ou -6,12, sous formes primaires
390890	Polyamides, sous formes primaires (à l'exclusion du polyamide-6, -11, -12, -6,6, -6,9, -6,10 ou -6,12)
390920	Résines mélaminiques, sous formes primaires
390939	Résines aminiques, sous formes primaires (à l'exclusion des résines de thiourée ainsi que des résines uréiques ou mélaminiques et du MDI)
390940	Résines phénoliques, sous formes primaires
390950	Polyuréthanes, sous formes primaires
391211	Acétates de cellulose, non plastifiés, sous formes primaires
391290	Cellulose et ses dérivés chimiques, n.d.a., sous formes primaires (à l'excl. des acétates, nitrates et éthers de cellulose)
391520	Déchets, rognures et débris de polymères du styrène
391710	Boyaux artificiels en protéines durcies ou en matières plastiques cellulosiques

Code NC	Désignation du produit
391723	Tubes et tuyaux rigides en polymères du chlorure de vinyle
391731	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, pouvant supporter une pression $\geq 27,6$ mpa
391732	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, sans accessoires
391733	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, munis d'accessoires
392010	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères de l'éthylène non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simplement ouvrées en surface ou simplement découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'exclusion des produits auto-adhésifs ainsi que des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
392061	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polycarbonates non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simplement ouvrées en surface ou simplement découpées de forme carrée ou rectangulaire [à l'excl. des produits en poly(méthacrylate de méthyle), des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918]
392069	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyesters non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simplement ouvrées en surface ou simplement découpées de forme carrée ou rectangulaire [à l'exclusion des produits auto-adhésifs, des produits en polycarbonates, en poly(éthylène téréphtalate) ou en autres polyesters non saturés et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918]
392073	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en acétate de cellulose, non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simplement ouvrées en surface ou simplement découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'exclusion des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)

Code NC	Désignation du produit
392091	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en poly(butyrat de vinyle) non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simplement ouvrées en surface ou simplement découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'exclusion des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
392119	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en produits alvéolaires, non travaillées ou simplement ouvrées en surface ou simplement découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'exclusion des produits en polymères du styrène ou du chlorure de vinyle, en polyuréthanes ou en cellulose régénérée ainsi que des produits auto-adhésifs, des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire du n° 3006.10.30)
392290	Bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse et articles simil. pour usages sanitaires ou hygiéniques, en matières plastiques (à l'excl. des baignoires, des douches, des éviers, des lavabos ainsi que des sièges et couvercles de cuvettes d'aisance)
392520	Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, en matières plastiques
400211	Caoutchouc styrène-butadiène (SBR); caoutchouc styrène-butadiène carboxylé (XSBR)
400220	Caoutchouc butadiène [br], sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes
400231	Caoutchouc isobutène-isoprène "butyle" [iir], sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes
400239	Caoutchouc isobutène-isoprène halogéné [ciir ou biir], sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes
400241	Latex de caoutchouc chloroprène "chlorobutadiène" [cr]
400251	Latex de caoutchouc acrylonitrile-butadiène [nbr]
400280	Mélanges de caoutchouc naturel, de balata, de gutta-percha, de guayule, de chiclé ou de gommés naturelles analogues avec des produits de la présente position, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes

Code NC	Désignation du produit
400291	Caoutchouc synthétique et factice pour caoutchouc dérivé des huiles, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes [à l'exclusion du caoutchouc styrène-butadiène (SBR), du caoutchouc styrène-butadiène carboxylé (XSBR), du caoutchouc butadiène (BR), du caoutchouc isobutène-isoprène (butyle) (IIR), de caoutchouc isobutène-isoprène halogéné (CIIR ou BIIR), du caoutchouc chloroprène (chlorobutadiène) (CR), du caoutchouc acrylonitrile-butadiène (NBR), du caoutchouc isoprène (IR) et du caoutchouc éthylène-propylène-diène non conjugué (EPDM)]
400299	Caoutchouc synthétique et factice pour caoutchouc dérivé des huiles, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes [à l'exclusion du caoutchouc styrène-butadiène (SBR), du caoutchouc styrène-butadiène carboxylé (XSBR), du caoutchouc butadiène (BR), du caoutchouc isobutène-isoprène (butyle) (IIR), de caoutchouc isobutène-isoprène halogéné (CIIR ou BIIR), du caoutchouc chloroprène (chlorobutadiène) (CR), du caoutchouc acrylonitrile-butadiène (NBR), du caoutchouc isoprène (IR) et du caoutchouc éthylène-propylène-diène non conjugué (EPDM)]
400510	Caoutchouc, non vulcanisé, additionné de noir de carbone ou de silice, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes
400520	Caoutchouc mélangé, non vulcanisé, en solutions ou en dispersions (à l'exclusion du caoutchouc additionné de noir de carbone ou de silice ainsi que des mélanges de caoutchouc naturel, de balata, de gutta-percha, de guayule, de chicle ou de gommes naturelles analogues avec du caoutchouc synthétique ou du factice pour caoutchouc dérivé des huiles)
400591	Caoutchouc mélangé, non vulcanisé, en plaques, feuilles ou bandes (à l'exclusion du caoutchouc additionné de noir de carbone ou de silice ainsi que des mélanges de caoutchouc naturel, de balata, de gutta-percha, de guayule, de chicle ou de gommes naturelles analogues avec du caoutchouc synthétique ou du factice pour caoutchouc dérivé des huiles)
400599	Caoutchouc mélangé, non vulcanisé, sous formes primaires (à l'exclusion des solutions, des dispersions, des produits en plaques, feuilles ou bandes, du caoutchouc additionné de noir de carbone ou de silice ainsi que des mélanges de caoutchouc naturel, de balata, de gutta-percha, de guayule, de chicle ou de gommes naturelles analogues avec du caoutchouc synthétique ou du factice pour caoutchouc dérivé des huiles)
400610	Profilés pour le rechapage des pneumatiques, en caoutchouc non vulcanisé

Code NC	Désignation du produit
400821	Plaques, feuilles et bandes, en caoutchouc non alvéolaire non durci
400912	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, non renforcés à l'aide d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, avec accessoires (joints, coudes, raccords, p. ex.)
400941	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés à l'aide d'autres matières que le métal ou les matières textiles ou autrement associés à d'autres matières que le métal ou les matières textiles, sans accessoires
401031	Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, autres que striées, d'une circonférence extérieure excédant 60 cm mais n'excédant pas 180 cm
401033	Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, autres que striées, d'une circonférence extérieure excédant 180 cm mais n'excédant pas 240 cm
401035	Courroies de transmission sans fin, crantées (synchrones), en caoutchouc vulcanisé, d'une circonférence extérieure > 60 cm mais ≤ 150 cm
401036	Courroies de transmission sans fin, crantées (synchrones), en caoutchouc vulcanisé, d'une circonférence extérieure > 150 cm mais ≤ 198 cm
401039	Courroies de transmission, en caoutchouc vulcanisé [à l'exclusion des courroies de transmission sans fin de section trapézoïdale, striées, d'une circonférence extérieure > 60 cm mais ≤ 240 cm et des courroies de transmission sans fin, crantées (synchrones), d'une circonférence extérieure > 60 cm mais ≤ 198 cm]
401211	Pneumatiques rechapés, en caoutchouc, des types utilisés pour les voitures de tourisme, y compris les voitures du type "break" et les voitures de course
401213	Pneumatiques rechapés, en caoutchouc, des types utilisés pour véhicules aériens
401219	Pneumatiques rechapés, en caoutchouc (à l'exclusion des pneumatiques des types utilisés pour les voitures de tourisme, les voitures du type "break", les voitures de course, les autobus, les camions ou les véhicules aériens)
401220	Pneumatiques usagés, en caoutchouc

Code NC	Désignation du produit
401693	Joints en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'exclusion des articles en caoutchouc alvéolaire)
440719	Bois de conifères, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm (à l'exclusion des bois de pin " <i>Pinus</i> spp.", de sapin " <i>Abies</i> spp." et d'épicéa " <i>Picea</i> spp.")
440792	Bois de hêtre (<i>Fagus</i> spp.), sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm
440794	Bois de cerisier (<i>Prunus</i> spp.), sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm
440797	Bois de peuplier et de tremble (<i>Populus</i> spp.)], sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm
440799	Bois, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou aboutés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'excl. des bois tropicaux, des bois de conifères, du chêne " <i>quercus</i> spp.", du hêtre " <i>fagus</i> spp.", érable " <i>acer</i> spp.", cerisier " <i>prunus</i> spp.", frêne " <i>fraxinus</i> spp.", bouleau " <i>betula</i> spp.", peuplier et tremble " <i>populus</i> spp.")
440810	Feuilles pour placage, y compris celles obtenues par tranchage de bois stratifié, feuilles pour contre-plaqués ou pour autres bois stratifiés similaires en bois de conifères et autres bois de conifères, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés, assemblés bord à bord ou en bout, d'une épaisseur ≤ 6 mm
441113	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne dits "MDF", d'une épaisseur > 5 mm mais ≤ 9 mm
441194	Panneaux de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques, d'une masse volumique ≤ 0,5 g/cm ³ (à l'exclusion des panneaux de fibres à densité moyenne dits "MDF", des panneaux de particules, même stratifiés avec un ou plusieurs panneaux de fibres, des bois stratifiés à âme en panneaux de fibres, des panneaux cellulaires en bois avec faces en panneaux de fibres, du carton, des panneaux reconnaissables comme parties de meubles)

Code NC	Désignation du produit
441231	Bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur ≤ 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux (à l'exclusion des panneaux en bois dits "densifiés", des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme parties de meubles)
441233	Bois contreplaqués, constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur ≤ 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en bois autre que de conifère (à l'exclusion des bois de bambou, ayant un pli extérieur constitué de bois tropicaux ou de bois d'aulne, de frêne, de hêtre, de bouleau, de cerisier, de châtaignier, d'orme, d'eucalyptus, de caryer, de marronnier d'Inde, de tilleul, d'érable, de chêne, de platane, de peuplier, de tremble, de robinier, de tulipier ou de noyer et des panneaux en bois dits "densifiés", des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)
441294	Bois stratifiés, à âme panneautée, lattée ou lamellée (à l'exclusion des bois de bambou, des bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur ≤ 6 mm, des panneaux en bois dits "densifiés", des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme parties de meubles)
441600	Futailles, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties reconnaissables, en bois, y compris les merrains
441840	Coffrages pour le bétonnage, en bois (à l'exclusion des panneaux en bois contre-plaqués)
441860	Poteaux et poutres, en bois
441879	Panneaux pour revêtement de sol, assemblés, en bois autres que bambou (à l'exclusion des panneaux multicouches et des panneaux pour revêtement de sol mosaïques)
450310	Bouchons de tous types en liège naturel, y.c. leurs ébauches à arêtes arrondies
450410	Cubes, briques, plaques, feuilles et bandes, carreaux de toute forme, cylindres pleins, y compris les disques, en liège aggloméré
470100	Pâtes mécaniques de bois, non traitées chimiquement
470319	Pâtes chimiques de bois autres que de conifères, à la soude ou au sulfate, écrues (à l'exclusion des pâtes à dissoudre)

Code NC	Désignation du produit
470321	Pâtes chimiques de bois de conifères, à la soude ou au sulfate, mi-blanchies ou blanchies (à l'exclusion des pâtes à dissoudre)
470329	Pâtes chimiques de bois autres que de conifères, à la soude ou au sulfate, mi-blanchies ou blanchies (à l'exclusion des pâtes à dissoudre)
470411	Pâtes chimiques de bois de conifères, au bisulfite, écrues (à l'exclusion des pâtes à dissoudre)
470421	Pâtes chimiques de bois de conifères, au bisulfite, mi-blanchies ou blanchies (à l'exclusion des pâtes à dissoudre)
470429	Pâtes chimiques de bois, au bisulfite, mi-blanchies ou blanchies (à l'exclusion des pâtes à dissoudre et des pâtes de bois de conifères)
470500	Pâtes de bois obtenues par la combinaison d'un traitement mécanique et d'un traitement chimique
470630	Pâtes de matières fibreuses cellulosiques de bambou
470692	Pâtes chimiques de matières fibreuses cellulosiques (autres que le bambou, le bois, les linters de coton ainsi que les pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés [déchets et rebuts])
470710	Papiers ou cartons à recycler (déchets et rebuts) de papiers ou cartons kraft écrus ou de papiers ou cartons ondulés
470730	Papiers ou cartons à recycler (déchets et rebuts) de papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte mécanique (journaux, périodiques et imprimés similaires, par exemple)
480220	Papiers et cartons supports pour papiers ou cartons photosensibles, sensibles à la chaleur ou électrosensibles, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format
480240	Papiers supports pour papiers peints, non couchés ni enduits

Code NC	Désignation du produit
480258	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont $\leq 10\%$ en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids $> 150 \text{ g/m}^2$, n.d.a.
480261	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux de tout format, dont $> 10\%$ en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique, n.d.a.
480411	Papiers et cartons pour couverture, dits "kraftliner", écrus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur $> 36 \text{ cm}$
480419	Papiers et cartons pour couverture, dits "kraftliner", non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur $> 36 \text{ cm}$ (à l'exclusion des papiers et cartons écrus ainsi que des articles des n ^{os} 4802 et 4803)
480421	Papiers kraft pour sacs de grande contenance, écrus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur $> 36 \text{ cm}$ (à l'exclusion des articles des n ^{os} 4802, 4803 ou 4808)
480429	Papiers kraft pour sacs de grande contenance, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur $> 36 \text{ cm}$ (à l'exclusion des papiers écrus ainsi que des articles des n ^{os} 4802, 4803 ou 4808)
480431	Papiers et cartons kraft, écrus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur $> 36 \text{ cm}$ ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté $> 36 \text{ cm}$ et l'autre $> 15 \text{ cm}$ à l'état non plié, d'un poids $\leq 150 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des papiers et cartons pour couverture dits "kraftliner", des papiers kraft pour sacs de grande contenance ainsi que des articles des n ^{os} 4802, 4803 ou 4808)
480439	Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur $> 36 \text{ cm}$ ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté $> 36 \text{ cm}$ et l'autre $> 15 \text{ cm}$ à l'état non plié, d'un poids $\leq 150 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des produits écrus, des papiers et cartons pour couverture dits "kraftliner", des papiers kraft pour sacs de grande contenance ainsi que des articles des n ^{os} 4802, 4803 ou 4808)

Code NC	Désignation du produit
480441	Papiers et cartons kraft, écus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids > 150 g/m ² mais < 225 g/m ² (à l'exclusion des papiers et cartons pour couverture dits "kraftliner", des papiers kraft pour sacs de grande contenance ainsi que des articles des n ^{os} 4802, 4803 ou 4808)
480442	Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids > 150 g/m ² mais < 225 g/m ² , blanchis dans la masse et dont > 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par le procédé chimique (à l'exclusion des papiers et cartons pour couverture dits "kraftliner", des papiers kraft pour sacs de grande contenance et des articles des n ^{os} 4802, 4803 ou 4808)
480449	Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids > 150 g/m ² mais < 225 g/m ² (à l'exclusion des produits écus, des papiers et cartons pour couverture dits "kraftliner", des papiers kraft pour grands sacs, des articles des n ^{os} 4802, 4803 ou 4808 et des produits blanchis dans la masse et dont > 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par procédé chimique)
480452	Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids ≥ 225 g/m ² , blanchis uniformément dans la masse et dont > 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par procédé chimique (à l'exclusion des papiers et cartons pour couverture dits "kraftliner", des papiers kraft pour sacs de grande contenance et des articles des n ^{os} 4802, 4803 ou 4808)
480459	Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids ≥ 225 g/m ² (à l'exclusion des papiers et cartons pour couverture dits "kraftliner", des papiers kraft pour sacs de grande contenance et des articles des n ^{os} 4802, 4803 ou 4808, des produits écus et des produits blanchis uniformément dans la masse et dont > 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par procédé chimique)

Code NC	Désignation du produit
480524	Testliner (fibres récupérées), non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids ≤ 150 g/m ²
480525	Testliner (fibres récupérées), non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids > 150 g/m ²
480540	Papier et carton filtre, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié
480591	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids ≤ 150 g/m ² , n.d.a.
480592	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids > 150 g/m ² mais < 225 g/m ² , n.d.a.
480610	Papiers et cartons sulfurisés (parchemin végétal), en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié
480620	Papiers ingraissables (greaseproof), en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié
480630	Papiers-calques, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié
480640	Papier dit "cristal" et autres papiers calandrés transparents ou translucides, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié (à l'exclusion des papiers-calques, des papiers ingraissables ainsi que des papiers et cartons sulfurisés)

Code NC	Désignation du produit
480700	Papiers et cartons assemblés à plat par collage, non couchés ni enduits à la surface ni imprégnés, même renforcés intérieurement, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié
480890	Papiers et cartons crêpés, plissés, gaufrés, estampés ou perforés, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié (à l'exclusion des articles du n° 4803 ainsi que des papiers kraft pour sacs de grande contenance ou des autres papiers kraft)
480920	Papiers dits "autocopiants", même imprimés, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté au moins > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié (à l'exclusion des papiers carbone et des papiers similaires)
481013	Papiers et cartons, des types utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont $\leq 10\%$ en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux de tout format
481019	Papiers et cartons, des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont $\leq 10\%$ en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté > 435 mm ou dont un côté ≤ 435 mm et l'autre > 297 mm à l'état non plié
481022	Papier couché léger, dit LWC, du type utilisé pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, poids total ≤ 72 g/m ² , poids de couche ≤ 15 g/m ² par face, sur un support dont $\geq 50\%$ en poids de la composition fibreuse sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé mécanique, couché au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format

Code NC	Désignation du produit
481031	Papiers et cartons kraft, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, blanchis uniformément dans la masse et dont > 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, d'un poids $\leq 150 \text{ g/m}^2$ (à l'exclusion des produits des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques)
481039	Papiers et cartons kraft, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'exclusion des produits des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques et des papiers et cartons blanchis uniformément dans la masse et dont > 95 % en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par procédé chimique)
481092	Papiers et cartons multicouches, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des papiers et cartons kraft ainsi que des produits des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques)
481099	Papiers et cartons couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, avec ou sans liants, même coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'exclusion des papiers et cartons kraft ou multicouches ainsi que des produits des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques et de tout autre couchage ou enduction)
481110	Papiers et cartons goudronnés, bitumés ou asphaltés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format
481151	Papiers et cartons, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, enduits, imprégnés ou recouverts de matière plastique, blanchis, d'un poids $> 150 \text{ g/m}^2$, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'exclusion des adhésifs)

Code NC	Désignation du produit
481159	Papiers et cartons, colorés en surface, décorés en surface ou imprimés, enduits, imprégnés ou recouverts de matière plastique, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'exclusion des adhésifs ainsi que des papiers et cartons blanchis d'un poids > 150 g/m ²)
481160	Papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de cire, de paraffine, de stéarine, d'huile ou de glycérol, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'exclusion des produits des n ^{os} 4803, 4809 et 4818)
481190	Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, couchés, enduits, imprégnés, recouverts, colorés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'exclusion des produits des n ^{os} 4803, 4809, 4810, 4811.10 à 4811.60 et 4818)
481490	Papiers peints et revêtements muraux similaires en papier et vitrauphanies en papier (à l'exclusion des revêtements muraux constitués par du papier enduit ou recouvert, sur l'endroit, d'une couche de matière plastique grainée, gaufrée, colorée, imprimée de motifs ou autrement décorée)
481920	Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou carton non ondulé
482210	Tambours, bobines, fusettes, canettes et supports similaires, en pâte à papier, papier ou carton, même perforés ou durcis, des types utilisés pour l'enroulement des fils textiles
482320	Papier et carton-filtre, en bandes ou en rouleaux d'une largeur ≤ 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire
482340	Papiers à diagrammes pour appareils enregistreurs, en bobines d'une largeur ≤ 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés en disques
482370	Articles moulés ou pressés en pâte à papier, n.d.a.

Code NC	Désignation du produit
490600	Plans et dessins d'architectes, d'ingénieurs et autres plans et dessins industriels, commerciaux, topographiques ou similaires, obtenus en original à la main; textes écrits à la main; reproductions photographiques sur papier sensibilisé et copies obtenues au carbone des plans, dessins ou textes visés ci-dessus
510539	Poils fins, cardés ou peignés (à l'exclusion de la laine et des poils de chèvre du Cachemire)
510540	Poils grossiers, cardés ou peignés
510610	Fils de laine cardée, écrus, contenant ≥ 85 % en poids de laine (à l'exclusion des fils conditionnés pour la vente au détail)
510620	Fils de laine cardée, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de laine (à l'exclusion des fils conditionnés pour la vente au détail)
510720	Fils de laine peignée, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de laine (à l'exclusion des fils conditionnés pour la vente au détail)
511211	Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés, contenant ≥ 85 % en poids de laine ou de poils fins, d'un poids ≤ 200 g/m ² (à l'exclusion des tissus pour usages techniques du n° 5911)
511219	Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés, contenant ≥ 85 % en poids de laine ou de poils fins, d'un poids > 200 g/m ²
520521	Fils simples de coton, en fibres peignées, contenant ≥ 85 % en poids de coton, titrant $\geq 714,29$ décitex (≤ 14 numéros métriques) (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)
520528	Fils simples de coton, en fibres peignées, contenant ≥ 85 % en poids de coton, titrant $< 83,33$ décitex (> 120 numéros métriques) (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)
520541	Fils retors ou câblés de coton, en fibres peignées, contenant ≥ 85 % en poids de coton, titrant en fils simples $\geq 714,29$ décitex (≤ 14 numéros métriques en fils simples) (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)

Code NC	Désignation du produit
520642	Fils retors ou câblés de coton, en fibres peignées, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, titrant en fils simples $\geq 232,56$ décitex mais < 714,29 décitex (> 14 numéros métriques mais ≤ 43 numéros métriques en fils simples) (à l'exclusion des fils à coudre et des fils conditionnés pour la vente au détail)
520911	Tissus de coton, écrus, à armure toile, contenant ≥ 85 % en poids de coton, d'un poids > 200 g/m ²
521119	Tissus de coton, écrus, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ² (à l'exclusion des tissus à armure toile ou à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4)
521151	Tissus de coton, imprimés, à armure toile, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ²
521159	Tissus de coton, imprimés, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ² (à l'exclusion des tissus à armure toile ou à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4)
530820	Fils de chanvre
540263	Fils retors ou câblés, de filaments de polypropylène, non conditionnés pour la vente au détail, y compris les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'exclusion des fils à coudre et des fils texturés)
540333	Fils simples, de filaments d'acétate de cellulose, y compris les monofilaments < 67 décitex (à l'exclusion des fils à coudre, des fils à haute ténacité et des fils conditionnés pour la vente au détail)
540342	Fils retors ou câblés, de filaments d'acétate de cellulose, y compris les monofilaments < 67 décitex (à l'exclusion des fils à coudre, des fils à haute ténacité et des fils conditionnés pour la vente au détail)

Code NC	Désignation du produit
540412	Monofilaments de polypropylène ≥ 67 décitex et dont la plus grande dimension de la coupe transversale ≤ 1 mm (à l'exclusion des monofilaments d'élastomères)
540419	Monofilaments synthétiques ≥ 67 décitex et dont la plus grande dimension de la coupe transversale ≤ 1 mm (à l'exclusion des monofilaments d'élastomères et de polypropylène)
540490	Lames et formes similaires (paille artificielle, par exemple), en matières textiles artificielles, d'une largeur apparente ≤ 5 mm
540730	Tissus de fils de filaments synthétiques, y compris les tissus obtenus à partir de monofilaments ≥ 67 décitex et dont la plus grande dimension de la coupe transversale ≤ 1 mm, constitués par des nappes de fils textiles parallélisés qui se superposent à angle aigu ou droit et sont fixées entre elles aux points de croisement de leurs fils par un liant ou par thermosoudage
550190	Câbles de filaments synthétiques, tels que définis dans la note 1 du chapitre 55 (à l'exclusion des câbles de filaments acryliques ou modacryliques ou de filaments de polyesters, de polypropylène, de nylon ou d'autres polyamides)
550210	Câbles de filaments d'acétate, tels que définis dans la note 1 du chapitre 55
550319	Fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature (à l'exclusion des fibres d'aramides)
550340	Fibres discontinues de polypropylène, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature
550490	Fibres artificielles discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature (à l'exclusion des fibres de viscose)
550640	Fibres discontinues de polypropylène, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature
550700	Fibres artificielles discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature
551221	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant ≥ 85 % en poids de ces fibres

Code NC	Désignation du produit
551299	Tissus, teints ou en fils de diverses couleurs, de fibres synthétiques discontinues, contenant ≥ 85 % en poids de ces fibres (à l'exclusion des tissus de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester)
551644	Tissus, imprimés, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton
551694	Tissus, imprimés, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85 % en poids de ces fibres, autres que mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, des filaments synthétiques ou artificiels ou du coton
560129	Ouates de matières textiles et artificielles en ces ouates (à l'exclusion des produits en coton ou en fibres synthétiques ou artificielles, des serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés et articles hygiéniques similaires, produits imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques, produits conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires ainsi que produits imprégnés, enduits ou recouverts de parfum, de fard, de savon, de détergents, etc.)
560130	Tontisses, nœuds et noppes (boutons) de matières textiles
560490	Fils textiles, lames et formes similaires des n ^{os} 5404 et 5405, imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'exclusion des imitations de catgut munies d'hameçons ou autrement montées en lignes)
560500	Filés métalliques et fils métallisés, même guipés, constitués par des fils textiles, des lames ou formes similaires du n ^o 5404 ou 5405, combinés avec du métal sous forme de fils, de lames ou de poudres, ou recouverts de métal (sauf fils textiles armés à l'aide d'un fil de métal, articles ayant le caractère d'ouvrages de passementerie et fils textiles formés d'un mélange de fibres textiles et métalliques leur conférant un effet antistatique)
560741	Ficelles lieuses ou botteleuses, de polyéthylène ou de polypropylène

Code NC	Désignation du produit
580127	Velours et peluches par la chaîne, de coton (à l'exclusion des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffétées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)
580300	Tissus à point de gaze (à l'exclusion des articles de rubanerie du n° 5806)
580640	Rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs), d'une largeur ≤ 30 cm
590110	Tissus enduits de colle ou de matières amylacées, des types utilisés pour la reliure, le cartonnage, la gainerie ou usages similaires
590500	Revêtements muraux en matières textiles
590800	Mèches tissées, tressées ou tricotées, en matières textiles, pour lampes, réchauds, briquets, bougies ou similaires; manchons à incandescence et étoffes tubulaires tricotées servant à leur fabrication, même imprégnés (à l'exclusion des mèches recouvertes de cires [du genre des rats de caves], des mèches et des cordeaux détonants ainsi que des mèches consistant en fils textiles ou en fibres de verre)
591000	Courroies transporteuses ou de transmission en matières textiles, même imprégnées, enduites, recouvertes de matière plastique ou stratifiées avec de la matière plastique ou renforcées de métal ou d'autres matières (à l'exclusion des produits d'une épaisseur < 3 mm, présentés en longueur indéterminée ou découpés en longueur, des courroies consistant en tissus imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés avec du caoutchouc ou bien fabriquées au moyen de fils ou ficelles préalablement imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc)
591110	Tissus, feutres et tissus doublés de feutre, combinés avec une ou plusieurs couches de caoutchouc, de cuir ou d'autres matières, des types utilisés pour la fabrication de garnitures de cardes, et produits analogues pour d'autres usages techniques, y compris les rubans de velours, imprégnés de caoutchouc, pour le recouvrement des ensouples

Code NC	Désignation du produit
591131	Tissus et feutres sans fin ou munis de moyens de jonction, des types utilisés sur les machines à papier ou sur des machines similaires (à pâte, à amiante-ciment, par exemple), d'un poids < 650 g/m ²
591132	Tissus et feutres sans fin ou munis de moyens de jonction, des types utilisés sur les machines à papier ou sur des machines similaires (à pâte, à amiante-ciment, par exemple), d'un poids ≥ 650 g/m ²
591140	Étreindelles et tissus épais des types utilisés sur des presses d'huilerie ou pour des usages techniques analogues, y compris ceux en cheveux
600199	Velours et peluches, en bonneterie (à l'exclusion des étoffes de coton, de fibres synthétiques ou artificielles et des étoffes dites "à longs poils")
600340	Étoffes de bonneterie d'une largeur ≤ 30 cm, de fibres artificielles (à l'exclusion de celles contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours, peluches, y compris les étoffes dites "à longs poils", des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires, des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées ainsi que des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire du n° 3006.10.30)
600536	Étoffes de bonneterie-chaîne (y compris celles obtenues sur métiers à galonner), d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, écruées ou blanchies (à l'exclusion de celles contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours, peluches, y compris les étoffes dites "à longs poils", des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires, ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)
600544	Étoffes de bonneterie-chaîne (y compris celles obtenues sur métiers à galonner), d'une largeur > 30 cm, de fibres artificielles, imprimées (à l'exclusion de celles contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours, peluches, y compris les étoffes dites "à longs poils", des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires, ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)

Code NC	Désignation du produit
600610	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de laine ou de poils fins [à l'exclusion des étoffes de bonneterie-chaîne (y compris celles obtenues sur métiers à galonner), de celles contenant en poids ≥ 5 % de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours, peluches, y compris les étoffes dites "à longs poils", des étoffes à boucles en bonneterie, des étiquettes, écussons et articles similaires, ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées]
630900	Articles de friperie composés de vêtements, accessoires du vêtement, couvertures, linge de maison et articles d'aménagement intérieur, en tous types de matières textiles, y.c. les chaussures et coiffures de tous genres, manifestement usagés et présentés en vrac ou en paquets simplement ficelés ou en balles, sacs ou conditionnements simil. (sauf tapis et autres revêtements de sol et sauf tapisseries)
680292	Pierres calcaires, de toute forme (à l'exclusion du marbre, du travertin, de l'albâtre, des carreaux, cubes, dés et articles similaires du n° 6802.10, des bijoux de fantaisie, des pendules et articles d'horlogerie, des appareils d'éclairage et leurs parties, des objets d'art originaux sculptés et des pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)
680423	Meules et articles similaires, sans bâtis, à broyer, aiguiser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner, en pierres naturelles (sauf en abrasifs naturels agglomérés ou en céramique, sauf la pierre ponce parfumée et sauf pierres à aiguiser et à polir à la main et meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentistes)
680610	Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires, même mélangées entre elles, en masses, feuilles ou rouleaux
680690	Mélanges et ouvrages en matières minérales à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son (sauf laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires; vermiculite expansée, argile expansée, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés; produits en béton léger, amiante ou base d'amiante, amiante-ciment, cellulose-ciment ou similaires; articles en céramique)

Code NC	Désignation du produit
680710	Ouvrages en asphalte ou en produits simil., p. ex. poix de pétrole, brais, en rouleaux
680790	Ouvrages en asphalte ou en produits similaires, p. ex. poix de pétrole, brais (autres qu'en rouleaux)
680919	Planches, plaques, panneaux, carreaux et articles similaires, en plâtre ou en compositions à base de plâtre, non ornementés (sauf revêtus ou renforcés de papier ou de carton uniquement et sauf ouvrages à liaison en plâtre à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son)
681091	Éléments préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil, en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés
681181	Plaques ondulées en cellulose-ciment ou similaires, ne contenant pas d'amiante
681182	Plaques, panneaux, carreaux, tuiles et articles similaires, en cellulose-ciment ou similaires, ne contenant pas d'amiante (à l'exclusion des plaques ondulées)
681189	Ouvrages en cellulose-ciment ou similaires, ne contenant pas d'amiante (à l'exclusion des plaques ondulées et des autres plaques, panneaux, carreaux, tuiles et articles similaires)
681389	Garnitures de friction (plaques, rouleaux, bandes, segments, disques, rondelles, plaquettes, par exemple), pour embrayages ou autres organes de frottement, à base de substances minérales ou de cellulose, même combinées à des textiles ou d'autres matières (à l'exclusion de celles contenant de l'amiante et des garnitures et plaquettes de freins)
681490	Mica travaillé et ouvrages en mica (sauf isolateurs, pièces isolantes, résistances et condensateurs électriques; lunettes de protection en mica et verre à cet effet; mica sous forme de décorations pour sapin de Noël; plaques, feuilles ou bandes en mica aggloméré ou reconstitué, même sur support)
690100	Briques, dalles, carreaux et autres pièces céramiques, en farines siliceuses fossiles (p. ex. kieselguhr, tripolite, diatomite) ou en terres siliceuses analogues

Code NC	Désignation du produit
690410	Briques de construction (à l'exclusion de celles en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues et des briques réfractaires du n° 6902)
690510	Tuiles
690590	Tuiles, éléments de cheminée, conduits de fumée, ornements architectoniques et autres poteries de bâtiment, en céramique (autres qu'en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues, sauf pièces céramiques de construction et sauf tuyaux et autres pièces de construction pour canalisation et objectifs similaires et sauf tuiles)
690600	Tuyaux, conduits, gouttières et pièces d'assemblage pour tuyaux, pièces d'obturation de tuyaux, raccords de tuyaux et autres accessoires de tuyauterie, en céramique (sauf articles en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues; articles céramiques réfractaires; conduits de fumée; tuyaux spécialement conçus pour laboratoires; gaines isolantes, leurs pièces de raccord et autres accessoires de tuyauterie à usage électrotechnique)
690722	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique, d'un coefficient d'absorption d'eau $> 0,5 \%$ mais $\leq 10 \%$ (à l'exclusion des cubes pour mosaïques et des pièces de finition en céramique)
690740	Pièces de finition, en céramique
690990	Auges, bacs et récipients similaires en céramique, pour l'économie rurale; cruchons et récipients similaires de transport ou d'emballage en céramique (sauf éprouvettes graduées polyvalentes pour laboratoires, cruches et jarres de magasin et articles de ménage)
700220	Barres ou baguettes en verre non travaillé
700231	Tubes en quartz fondu ou en une autre silice fondue, non travaillés
700232	Tubes en verre d'un coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre $0 \text{ }^{\circ}\text{C}$ et $300 \text{ }^{\circ}\text{C}$, non travaillé (à l'exclusion des tubes en verre d'un coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre $0 \text{ }^{\circ}\text{C}$ et $300 \text{ }^{\circ}\text{C}$)

Code NC	Désignation du produit
700239	Tubes en verre, non travaillé (à l'exclusion des tubes en verre d'un coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre 0 °C et 300 °C et des tubes en quartz ou en autre silice fondus)
700330	Profilés en verre, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillés
700420	Feuilles en verre étiré ou soufflé, coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé), ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillé
700510	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces], à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillée (sauf armée)
700530	Plaques ou feuilles en glace (verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces), même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, armée, mais non autrement travaillée
700711	Verres trempés de dimensions et formats permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules
700729	Verre formé de feuilles contrecollées, de sécurité (autres que des dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules et sauf vitrage isolant à parois multiples)
701110	Ampoules en verre, ouvertes, et enveloppes tubulaires en verre, ouvertes, et leurs parties en verre, sans garnitures, pour l'éclairage électrique
720292	Ferrovandium
720712	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids < 0,25 % de carbone, de section transversale rectangulaire et dont la largeur est supérieure ou égale à deux fois l'épaisseur

Code NC	Désignation du produit
720825	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, enroulés, simplement laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur $\geq 4,75$ mm, décapés, sans motifs en relief
720890	Produits laminés plats, en fer ou en acier, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, mais non plaqués ni revêtus
720925	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, non enroulés, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur ≥ 3 mm
720928	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, non enroulés, simplement laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur $< 0,5$ mm
721090	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid, plaqués ou revêtus (à l'exclusion des produits étamés, plombés, zingués, peints, vernis ou revêtus d'aluminium, de matières plastiques ou d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome)
721113	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés à chaud sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur > 150 mm mais < 600 mm, d'une épaisseur ≥ 4 mm, non enroulés et ne présentant pas de motifs en relief, dits "larges plats"
721114	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à chaud, d'une épaisseur $\geq 4,75$ mm (à l'exclusion des "larges plats")
721129	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à froid, contenant en poids $\geq 0,25$ % de carbone
721210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, étamés
721260	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, plaqués

Code NC	Désignation du produit
721320	Fil machine en aciers de décolletage non alliés, enroulé en couronnes irrégulières (à l'exclusion du fil comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)
721399	Fil machine, en fer ou aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières (à l'exclusion du fil machine de section circulaire d'un diamètre < 14 mm, du fil machine en aciers de décolletage et du fil machine comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)
721550	Barres en fer ou en aciers non alliés, simpl. obtenues ou parachevées à froid (à l'excl. des barres en aciers de décolletage)
721610	Profilés en U, en I ou en H, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur < 80 mm
721622	Profilés en T, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur < 80 mm
721633	Profilés en H, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur \geq 80 mm
721669	Profilés en fer ou en aciers non alliés, simplement obtenus ou parachevés à froid (à l'exclusion des profilés obtenus à partir de produits laminés plats et des tôles nervurées)
721891	Demi-produits, en aciers inoxydables, de section transversale rectangulaire
721924	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur \geq 600 mm, simplement laminés à chaud, non enroulés, d'une épaisseur < 3 mm
722230	Barres, en aciers inoxydables, obtenues ou parachevées à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées ou simpl. forgées ou forgées ou autrement obtenues à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, n.d.a.

Code NC	Désignation du produit
722410	Aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, en lingots ou autres formes primaires (à l'exclusion des déchets lingotés et des produits obtenus par coulée continue)
722519	Produits laminés plats, en aciers au silicium dits "magnétiques", d'une largeur ≥ 600 mm, à grains non orientés
722530	Produits laminés plats, en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simplement laminés à chaud, enroulés (à l'exclusion des produits en aciers au silicium dits "magnétiques")
722599	Produits laminés plats, en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées (à l'exclusion des produits zingués et des produits en aciers au silicium dits "magnétiques")
722691	Produits laminés plats, en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simplement laminés à chaud (à l'exclusion des produits en aciers à coupe rapide ou en aciers au silicium dits "magnétiques")
722830	Barres, en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, simplement laminées ou filées à chaud (à l'exclusion des produits en aciers à coupe rapide ou en aciers silicomanganeux, des demi-produits, des produits laminés plats et du fil machine enroulé en couronnes irrégulières)
722860	Barres en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, obtenues ou parachevées à froid et autrement traitées, ou obtenues à chaud et autrement traitées, n.d.a. (sauf produits en aciers à coupe rapide, en aciers silicomanganeux, demi-produits, produits laminés plats et produits laminés à chaud enroulés en spires non rangées)
722870	Profilés en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables n.d.a.
722880	Barres creuses pour le forage en aciers alliés ou non alliés
722990	Fils, en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, enroulés (à l'exclusion du fil machine et des fils en aciers silicomanganeux)
730120	Profilés en fer ou en acier, obtenus par soudage

Code NC	Désignation du produit
730424	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production, sans soudure, en aciers inoxydables, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz
730539	Tubes et tuyaux, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en fer ou en acier, soudés (à l'exclusion des produits soudés longitudinalement et des tubes des types utilisés pour les oléoducs et gazoducs ou pour l'extraction de pétrole ou de gaz)
730650	Tubes, tuyaux et profilés creux, soudés, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxidables (à l'exclusion des tubes de sections intérieure et extérieure circulaires et d'un diamètre extérieur > 406,4 mm et des tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction de pétrole ou de gaz)
730722	Coudes, courbes et manchons, filetés
730900	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance excédant 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge
731412	Toiles métalliques continues ou sans fin, pour machines, en fils d'acier inoxydable
731824	Goupilles, chevilles et clavettes, en fonte, fer ou acier
732020	Ressorts en hélice, en fer ou en acier (à l'exclusion des ressorts spiraux plats, ressorts de montres, ressorts pour cannes et manches de parapluies et de parasols et des ressorts-amortisseurs de la section 17)
732290	Générateurs et distributeurs d'air chaud, y compris les distributeurs pouvant également fonctionner comme distributeurs d'air frais ou conditionné, à chauffage non électrique, comportant un ventilateur ou une soufflerie à moteur, et leurs parties, en fonte, fer ou acier
732429	Baignoires en tôle d'acier
740710	Barres et profilés en cuivre affiné
740811	Fils de cuivre affiné, dont la plus grande dimension de la section transversale > 6 mm

Code NC	Désignation du produit
740819	Fils de cuivre affiné, dont la plus grande dimension de la section transversale ≤ 6 mm
740911	Tôles et bandes en cuivre affiné, d'une épaisseur $> 0,15$ mm, enroulées (à l'exclusion des tôles et bandes déployées et des bandes isolées pour l'électricité)
740919	Tôles et bandes en cuivre affiné, d'une épaisseur $> 0,15$ mm, non enroulées (à l'exclusion des tôles et bandes déployées et des bandes isolées pour l'électricité)
740940	Tôles et bandes en alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort), d'une épaisseur $> 0,15$ mm (à l'exclusion des tôles et bandes déployées et des bandes isolées pour l'électricité)
741129	Tubes et tuyaux en alliages de cuivre [à l'exclusion des tubes et tuyaux en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)]
741521	Rondelles, y.c. -les rondelles destinées à faire ressort-, en cuivre
750511	Barres et profilés en nickel non allié, n.d.a. (sauf produits isolés pour l'électricité)
750521	Fils en nickel non allié (sauf produits isolés pour l'électricité)
750610	Tôles, bandes et feuilles en nickel non allié (sauf tôles ou bandes déployées)
750711	Tubes et tuyaux en nickel non allié
750890	Ouvrages en nickel
760519	Fils en aluminium non allié, dont la plus grande dimension de la section transversale est ≤ 7 mm (à l'exclusion des cordes harmoniques, des fils isolés pour l'électricité ainsi que des torons, câbles, tresses et articles similaires du n° 7614)

Code NC	Désignation du produit
760529	Fils en alliages d'aluminium, dont la plus grande dimension de la section transversale est ≤ 7 mm (à l'exclusion des cordes harmoniques, des fils isolés pour l'électricité ainsi que des torons, câbles, tresses et articles similaires du n° 7614)
760692	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur $> 0,2$ mm, de forme autre que carrée ou rectangulaire
760720	Feuilles et bandes minces d'aluminium, sur support, d'une épaisseur, support non compris, $\leq 0,2$ mm (à l'exclusion des feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 et des feuilles traitées comme décorations pour arbres de Noël)
761100	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires en aluminium, pour toutes matières, à l'exclusion des gaz comprimés ou liquéfiés, d'une contenance > 300 l (sans dispositifs mécaniques ou thermiques et à l'exclusion des conteneurs spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)
761290	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires, y compris les étuis tubulaires rigides, en aluminium, pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance ≤ 300 l, n.d.a.
761300	Récipients en aluminium pour gaz comprimés ou liquéfiés
761610	Pointes, clous, agrafes (autres que celles du n° 8305), vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles et articles similaires
780411	Tables, feuilles et bandes, en plomb; poudres et paillettes de plomb – Tôles, bandes et feuilles – Feuilles et bandes, d'une épaisseur n'excédant pas $0,2$ mm (support non compris)
780419	Tables, feuilles et bandes, en plomb; poudres et paillettes de plomb – Tôles, bandes et feuilles – Autres
790500	Tôles, feuilles et bandes, en zinc

Code NC	Désignation du produit
800120	Alliages d'étain sous forme brute
800300	Barres, profilés et fils, en étain
800700	Ouvrages en étain
810110	Poudres de tungstène
810297	Déchets et débris de molybdène (à l'exclusion des cendres et résidus contenant du molybdène)
810590	Ouvrages en cobalt
810931	Déchets et débris de zirconium – contenant de l'hafnium dans lequel le rapport hafnium/zirconium est inférieur à 1/500 en poids
810939	Déchets et débris de zirconium – Autres
810991	Ouvrages en zirconium – contenant de l'hafnium dans lequel le rapport hafnium/zirconium est inférieur à 1/500 en poids
810999	Ouvrages en zirconium – Autres
820220	Lames de scies à ruban en métaux communs
820760	Outils à aléser ou à brocher
820810	Couteaux et lames tranchantes, pour machines ou pour appareils mécaniques – pour le travail des métaux
820820	Couteaux et lames tranchantes, pour machines ou pour appareils mécaniques – pour le travail du bois
820830	Couteaux et lames tranchantes, pour machines ou pour appareils mécaniques – pour l'industrie alimentaire
820890	Couteaux et lames tranchantes, pour machines ou pour appareils mécaniques – autres

Code NC	Désignation du produit
830120	Serrures des types utilisés pour véhicules automobiles, en métaux communs
830170	Clefs présentées isolément
830230	Autres garnitures, ferrures et articles similaires pour véhicules automobiles
830710	Tuyaux flexibles en fer ou en acier, même avec accessoires
830990	Bouchons, y compris les bouchons à pas de vis et les bouchons-verseurs, couvercles, capsules pour bouteilles, bondes filetées, plaques de bondes, scellés et autres accessoires pour l'emballage, en métaux communs (à l'exclusion des bouchons-couronnes)
840212	Chaudières aquatubulaires d'une production horaire de vapeur n'excédant pas 45 t
840219	Autres chaudières à vapeur, y compris les chaudières mixtes
840220	Chaudières dites "à eau surchauffée"
840290	Chaudières à vapeur (générateurs de vapeur), autres que les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression; Chaudières dites "à eau surchauffée" – leurs parties
840410	Appareils auxiliaires pour chaudières des n ^{os} 8402 ou 8403 (économiseurs, surchauffeurs, appareils de ramonage ou de récupération des gaz, par exemple)
840420	Condenseurs pour machines à vapeur
840490	Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène et générateurs similaires de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs – leurs parties
840590	Parties des générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau et des générateurs d'acétylène ou des générateurs similaires de gaz par procédé à l'eau, n.d.a.
840690	Turbines à vapeur – leurs parties
841210	Propulseurs à réaction autres que les turboréacteurs

Code NC	Désignation du produit
841221	Moteurs et machines motrices à mouvement rectiligne (cylindres)
841229	Moteurs hydrauliques – Autres
841239	Moteurs pneumatiques – Autres
841490	Pompes à air ou à vide, compresseurs d'air ou d'autres gaz et ventilateurs; hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, même filtrantes; enceintes de sécurité biologique étanches aux gaz, même filtrantes – leurs parties
841583	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air, comprenant un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité, y compris ceux dans lesquels le degré hygrométrique n'est pas réglable séparément, sans dispositif de réfrigération
841610	Brûleurs à combustibles liquides
841620	Brûleurs pour l'alimentation des foyers, à combustibles solides pulvérisés ou à gaz, y compris les brûleurs mixtes
841630	Foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires (à l'exclusion des brûleurs)
841690	Parties de brûleurs pour l'alimentation des foyers et des foyers automatiques, de leurs avant-foyers, grilles mécaniques, dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires
841720	Fours non électriques, de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie
841919	Chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation (à l'exclusion des chauffe-eau instantanés à gaz et des chaudières ou générateurs mixtes pour chauffage central)
842099	Parties de calandres et laminoirs, autres que pour les métaux ou le verre, et cylindres pour ces machines – Autres
842119	Centrifugeuses, y compris lesessoreuses centrifuges – Autres
842191	Parties de centrifugeuses, y compris d'essoreuses centrifuges

Code NC	Désignation du produit
84248940	Appareils mécaniques à projeter, disperser ou pulvériser, des types utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication de circuits imprimés ou d'assemblages de circuits imprimés
84249020	Parties des appareils mécaniques relevant de la sous-position 8424 89 40
842511	Palans; treuils et cabestans; crics et vérins; des types utilisés pour lever des véhicules; à moteur électrique
842612	Portiques mobiles sur pneumatiques et chariots-cavaliers
842699	Bigues; grues et blondins; ponts roulants, portiques de déchargement ou de manutention, ponts-grues, chariots-cavaliers et chariots-grues – Autres
842820	Appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques
842832	Autres appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs, à action continue, pour marchandises – Autres, à benne
842833	Autres appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs, à action continue, pour marchandises – Autres, à bande ou à courroie
842890	Autres machines et appareils
842919	Bouteurs (bulldozers) et bouteurs biais (angledozers) – Autres
842959	Pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses – Autres
843010	Sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux
843039	Haveuses, abatteuses et machines à creuser les tunnels ou les galeries – Autres
843910	Machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques

Code NC	Désignation du produit
843930	Machines et appareils pour le finissage du papier ou du carton
844090	Machines et appareils pour le brochage ou la reliure, y compris les machines à coudre les feuillets – leurs parties
844130	Machines pour la fabrication de boîtes, caisses, tubes, tambours ou contenants similaires, autrement que par moulage
844240	Parties de ces machines, appareils ou matériel
844313	Autres machines et appareils à imprimer offset
844315	Machines et appareils à imprimer, typographiques, autres qu'alimentés en bobines, à l'exclusion des machines et appareils flexographiques
844316	Machines et appareils à imprimer, flexographiques
844317	Machines et appareils à imprimer, héliographiques
844391	Parties et accessoires de machines et d'appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442
844400	Machines pour le filage (extrusion), l'étirage, la texturation ou le tranchage des matières textiles synthétiques ou artificielles
844811	Ratières (mécaniques d'armures) et mécaniques Jacquard; réducteurs, perforatrices et copieuses de cartons; machines à lacer les cartons après perforation
844819	Machines et appareils auxiliaires pour les machines des n°s 8444, 8445, 8446 ou 8447 – Autres
844833	Broches et leurs ailettes, anneaux et curseurs
844842	Peignes, lisses et cadres de lisses
844849	Parties et accessoires des métiers à tisser ou de leurs machines ou appareils auxiliaires – Autres

Code NC	Désignation du produit
844851	Platines, aiguilles et autres articles participant à la formation des mailles
845110	Machines pour le nettoyage à sec
845129	Machines à sécher – Autres
845130	Machines et presses à repasser, y compris les presses à fixer
845190	Machines et appareils (autres que les machines du n° 8450) pour le lavage, le nettoyage, l'essorage, le séchage, le repassage, le pressage (y compris les presses à fixer), le blanchiment, la teinture, l'apprêt, le finissage, l'enduction ou l'imprégnation des fils, tissus ou ouvrages en matières textiles et machines pour le revêtement des tissus ou autres supports utilisés pour la fabrication de couvre-parquets tels que le linoléum; machines à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus; leurs parties
845310	Machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux
845380	Autres machines et appareils
845390	Machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux ou pour la fabrication ou la réparation des chaussures ou autres ouvrages en cuir ou en peau, autres que les machines à coudre; leurs parties
845410	Convertisseurs
845910	Unités d'usinage à glissières
845970	Autres machines à fileter ou à tarauder
846120	Étaux-limeurs et machines à mortaiser, pour le travail des métaux
846130	Machines à brocher, pour le travail des métaux
846140	Machines à tailler ou à finir les engrenages

Code NC	Désignation du produit
846190	Machines à raboter, étaux-limeurs, machines à mortaiser, brocher, tailler les engrenages, finir les engrenages, scier, tronçonner et autres machines-outils travaillant par enlèvement de métal ou de cermets, non dénommées ni comprises ailleurs – Autres
846520	Centres d'usinage
846593	Machines à meuler, à poncer ou à polir
846594	Machines à cintrer ou à assembler
846610	Porte-outils et filières à déclenchement automatique
846692	Parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines des n ^{os} 8456 à 8465, y compris les porte-pièces et porte-outils, les filières à déclenchement automatique, les dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur ces machines; porte-outils pour outils ou outillage à main, de tous types – Pour machines du n ^o 8464
847210	Duplicateurs
847230	Machines pour le triage, le pliage, la mise sous enveloppe ou sous bande du courrier, machines à ouvrir, fermer ou sceller la correspondance et machines à apposer ou à oblitérer les timbres
847321	Parties et accessoires des machines à calculer électroniques des n ^{os} 8470 10, 8470 21 ou 8470 29
847410	Machines et appareils à trier, cribler, séparer ou laver
847439	Machines et appareils à mélanger ou à malaxer – Autres
847480	Machines et appareils à trier, cribler, séparer, laver, concasser, broyer, mélanger ou malaxer les terres, pierres, minerais ou autres matières minérales solides (y compris les poudres et les pâtes); machines à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, les pâtes céramiques, le ciment, le plâtre ou autres matières minérales en poudre ou en pâte; machines à former les moules de fonderie en sable – Autres machines et appareils

Code NC	Désignation du produit
847521	Machines pour la fabrication des fibres optiques et de leurs ébauches
847529	Machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre – Autres
847590	Machines pour l'assemblage des lampes, tubes ou valves électriques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lumière-éclair, qui comportent une enveloppe en verre; machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre – leurs parties
847740	Machines à mouler sous vide et autres machines à thermoformer
847751	À mouler ou à rechapier les pneumatiques ou à mouler ou à former les chambres à air
847910	Machines et appareils pour les travaux publics, le bâtiment ou les travaux analogues
847930	Presses pour la fabrication de panneaux de particules ou de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses et autres machines et appareils pour le traitement du bois ou du liège
847950	Robots industriels, non dénommés ni compris ailleurs
847990	Machines et appareils mécaniques ayant une fonction propre, non dénommés ni compris ailleurs dans le chapitre 84 – leurs parties
848020	Plaques de fond pour moules
848030	Modèles pour moules
848060	Moules pour les matières minérales
848110	Détendeurs
848120	Valves pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques
848140	Soupapes de trop-plein ou de sûreté

Code NC	Désignation du produit
848220	Roulements à rouleaux coniques, y compris les assemblages de cônes et rouleaux coniques
848291	Billes, galets, rouleaux et aiguilles
848299	Autres parties
848410	Joints métalloplastiques
848420	Joints d'étanchéité mécaniques
848490	Joints métalloplastiques; jeux ou assortiments de joints de composition différente présentés en pochettes, enveloppes ou emballages analogues; joints d'étanchéité mécaniques – Autres
850133	Autres moteurs à courant continu; machines génératrices à courant continu, autres que les machines génératrices photovoltaïques – d'une puissance excédant 75k W mais n'excédant pas 375 kW
850162	Machines génératrices à courant alternatif (alternateurs), autres que les machines génératrices photovoltaïques – d'une puissance excédant 75 kVA mais n'excédant pas 375 kVA
850163	Machines génératrices à courant alternatif (alternateurs), autres que les machines génératrices photovoltaïques – d'une puissance excédant 375 kVA mais n'excédant pas 750 kVA
850164	Machines génératrices à courant alternatif (alternateurs), autres que les machines génératrices photovoltaïques – d'une puissance excédant 750 kVA
850231	Groupes électrogènes à énergie éolienne
850239	Autres groupes électrogènes – Autres
850240	Convertisseurs rotatifs électriques
850433	Transformateurs, d'une puissance excédant 16 kVA mais n'excédant pas 500 kVA

Code NC	Désignation du produit
850434	Transformateurs, d'une puissance excédant 500 kVA
850520	Accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques
850690	Piles et batteries de piles électriques – leurs parties
850730	Accumulateurs électriques, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire, au nickel-cadmium
851431	Fours à faisceau d'électrons
852550	Appareils d'émission
853090	Appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires, voies routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes (autres que ceux du n° 8608) – leurs parties
853210	Condensateurs électriques fixes conçus pour les réseaux électriques de 50/60 Hz et capables d'absorber une puissance réactive $\geq 0,5$ kvar [condensateurs de puissance]
853329	Autres résistances fixes – Autres
853530	Sectionneurs et interrupteurs
853590	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, coupe-circuit, parafoudres, limiteurs de tension, parasurtenseurs, prises de courant et autres connecteurs, boîtes de jonction, par exemple), pour une tension excédant 1 000 V – Autres
853941	Lampes à arc
854020	Tubes pour caméras de télévision; tubes convertisseurs ou intensificateurs d'images; autres tubes à photocathode
854060	Autres tubes cathodiques

Code NC	Désignation du produit
854079	Tubes pour hyperfréquences (magnétrons, klystrons, tubes à ondes progressives, carcinotrons, par exemple), à l'exclusion des tubes commandés par grille – Autres
854081	Tubes de réception ou d'amplification
854089	Autres lampes, tubes et valves – Autres
854091	Parties de tubes cathodiques
854099	Autres parties
854310	Accélérateurs de particules
854790	Pièces isolantes, entièrement en matières isolantes ou comportant de simples pièces métalliques d'assemblage (douilles à pas de vis, par exemple) noyées dans la masse, pour machines, appareils ou installations électriques, autres que les isolateurs de la position 8546; tubes isolateurs et leurs pièces de raccordement, en métaux communs, isolés intérieurement – Autres
860290	Locomotives et locotracteurs, à accumulateurs électriques
860400	Véhicules pour l'entretien ou le service des voies ferrées ou similaires, même autopropulsés (wagons-ateliers, wagons-grues, wagons équipés de bourreuses à ballast, aligneuses pour voies, voitures d'essais et draisines, par exemple)
860692	Autres wagons pour le transport sur rail de marchandises – ouverts, à parois non amovibles d'une hauteur excédant 60 cm (tombereaux)
870121	Tracteurs routiers pour semi-remorques, uniquement à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel)
870122	Tracteurs routiers pour semi-remorques, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel) et d'un moteur électrique

Code NC	Désignation du produit
870123	Tracteurs routiers pour semi-remorques, équipés à la fois, pour la propulsion, d'un moteur à piston à allumage par étincelles et d'un moteur électrique
870124	Tracteurs routiers pour semi-remorques, uniquement à moteur électrique pour la propulsion
870130	Tracteurs à chenilles (à l'exclusion des motoculteurs à chenille)
870410	Tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier
870422	Autres véhicules automobiles pour le transport de marchandises – d'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes mais n'excédant pas 20 tonnes
870432	Autres véhicules automobiles pour le transport de marchandises – d'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes
870520	Derricks automobiles pour le sondage ou le forage
870530	Voitures de lutte contre l'incendie
870590	Véhicules automobiles à usages spéciaux, autres que ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises (dépanneuses, camions-grues, voitures de lutte contre l'incendie, camions-bétonnières, voitures balayeuses, voitures épanduses, voitures-ateliers, voitures radiologiques, par exemple) – Autres
870990	Chariots automobiles non munis d'un dispositif de levage, des types utilisés dans les usines, les entrepôts, les ports ou les aéroports pour le transport des marchandises sur de courtes distances; chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares; leurs parties
871620	Remorques et semi-remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, pour usages agricoles
871639	Autres remorques et semi-remorques pour le transport des marchandises – Autres
901010	Appareils et matériel pour le développement automatique des pellicules photographiques, des films cinématographiques ou du papier photographique en rouleaux ou pour l'impression automatique des pellicules développées sur des rouleaux de papier photographique

Code NC	Désignation du produit
901540	Instruments et appareils de photogrammétrie
901580	Autres instruments et appareils
901590	Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement, de photogrammétrie, d'hydrographie, d'océanographie, d'hydrologie, de météorologie ou de géophysique, à l'exclusion des boussoles; télémètres; leurs parties et accessoires
902910	Compteurs de tours ou de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres et compteurs similaires
903120	Bancs d'essai
903281	Autres instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques, hydrauliques ou pneumatiques – Autres
940110	Sièges pour véhicules aériens
940120	Sièges pour véhicules automobiles
940330	Meubles en bois des types utilisés dans les bureaux
940610	Constructions préfabriquées en bois
940690	Constructions préfabriquées, même incomplètes ou non encore montées – Autres
960630	Formes pour boutons et autres parties de boutons; ébauches de boutons
960891	Plumes à écrire et becs pour plumes
961220	En fibres synthétiques ou artificielles, d'une largeur inférieure à 30 mm, placés en permanence dans des cartouches en plastique ou en métal du type utilisé pour les machines à écrire automatiques, les machines automatiques de traitement de l'information et les autres machines

".

ANNEXE VII

À l'annexe XXIV du règlement (UE) n° 833/2014, le titre est remplacé par le texte suivant:

"Liste des biens visés à l'article 3 *sexies bis*, paragraphe 5, point a)".

ANNEXE VIII

L'annexe suivante est ajoutée:

"ANNEXE XXVI**LISTE DES BIENS VISÉS À L'ARTICLE 3 *sexdecies*, paragraphes 1 et 2**

	Code NC	Désignation du produit
	7108	Or (y compris l'or platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre
	7112 91	Déchets et débris d'or, même de plaqué ou doublé d'or, à l'exclusion des cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux
ex	7118 90	Pièces d'or"

ANNEXE IX

L'annexe suivante est ajoutée:

"ANNEXE XXVII**LISTE DES BIENS VISÉS À L'ARTICLE 3 *sexdecies*, paragraphe 3**

	Code NC	Désignation du produit
ex	7113	Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux
ex	7114	Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux"

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2022/1270 DU CONSEIL**du 21 juillet 2022****mettant en œuvre le règlement (UE) n° 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 269/2014 du Conseil du 17 mars 2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine¹, et notamment son article 14, paragraphe 1,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

¹ JO L 78 du 17.3.2014, p. 6.

considérant ce qui suit:

- (1) Le 17 mars 2014, le Conseil a adopté le règlement (UE) n° 269/2014.
- (2) L'Union continue d'apporter un soutien sans réserve à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine.
- (3) Compte tenu de la gravité de la situation, le Conseil estime qu'il convient d'ajouter quarante-huit personnes et neuf entités responsables d'actions qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine à la liste des personnes physiques et morales, entités et organismes faisant l'objet de mesures restrictives qui figure à l'annexe I du règlement (UE) n° 269/2014.
- (4) Il convient dès lors de modifier le règlement (UE) n° 269/2014 en conséquence,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Les personnes et entités énumérées à l'annexe du présent règlement sont ajoutées à la liste figurant à l'annexe I du règlement (UE) n° 269/2014.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 21 juillet 2022.

Par le Conseil

Le président

M. BEK

ANNEXE

Les personnes et entités suivantes sont ajoutées à la liste des personnes physiques et morales, entités et organismes figurant à l'annexe I du règlement (UE) n° 269/2014:

Personnes

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
"1182.	Adam Sultanovich DELIMKHANOV (Адам Султанович ДЕЛИМХАНОВ)	Date de naissance: 25.9.1969 Lieu de naissance: Веню, Fédération de Russie Nationalité: russe Sexe: masculin	<p>Membre de la Douma d'État de la Fédération de Russie depuis le 19 septembre 2021, premier vice-président de la commission de la sécurité et de la lutte contre la corruption.</p> <p>Responsable d'avoir établi des forces tchéchènes dans la région du Donbass depuis mars 2022 et d'avoir dirigé le siège de la ville de Marioupol en mars 2022. Il a personnellement participé à la préparation des attaques depuis le début de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Pour ces actions, le 26 avril 2022, il a été nommé héros de la Fédération de Russie par décret du président de la Fédération de Russie.</p> <p>En cette qualité, il est responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1183.	Sharp Sultanovich DELIMKHANOV (Шарип Султанович ДЕЛИМХАНОВ)	Date de naissance: 23.4.1980 Lieu de naissance: Dzhalka, Fédération de Russie Nationalité: russe Sexe: masculin	Commandant de la branche tchéchène de la Garde nationale de la Fédération de Russie. Responsable du commandement des forces tchéchènes pendant la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, y compris dans les régions de Kiev et du Donbass. En cette qualité, il est responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1184.	<p>Alibek Sultanovich DELIMKHANOV (Алибек Султанов ДЕЛИМХАНОВ)</p>	<p>Date de naissance: 16.10.1974 Lieu de naissance: Dzhalka, Fédération de Russie Nationalité: russe Sexe: masculin</p>	<p>Commandant adjoint de la section tchéchène de la Garde nationale de la Fédération de Russie. Responsable du commandement des forces tchéchènes pendant la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, y compris dans les régions de Kiev et du Donbass. En cette qualité, il est responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1185.	Viktor Nikolayevich STRIGUNOV (Виктор Николаевич СТРИГУНОВ)	Date de naissance: 27.10.1958 Lieu de naissance: Dubovoe, Fédération de Russie Nationalité: russe Sexe: masculin	Premier directeur adjoint du service fédéral de la Garde nationale de la Fédération de Russie (Rosgvardia); commandant en chef de la Rosgvardia. Des unités de la Rosgvardia ont été envoyées dans des zones placées sous le contrôle des autorités russes, telles que Kherson, Henichesk, Berdyansk et certaines zones de Marioupol, afin de réprimer les protestations de la population locale. Elles ont également pris part aux assassinats, viols et tortures de civils à Boutcha, en Ukraine. Des membres de la Rosgvardia ont arrêté des citoyens pro-ukrainiens et mis en place une administration de police militaire. En cette qualité, il est donc responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1186.	Oleg Anatolyevich ПЛОКНОЙ (Олег Анатольевич ПЛОХОЙ)	Date de naissance: 4.12.1968 Lieu de naissance: Kiev, Ukraine Nationalité: russe Sexe: masculin	<p>Secrétaire d'État, directeur adjoint du service fédéral de la Garde nationale de la Fédération de Russie (Rosgvardia); commandant en chef de la Rosgvardia.</p> <p>Des unités de la Rosgvardia ont été envoyées dans des zones placées sous le contrôle des autorités russes, telles que Kherson, Henichesk, Berdyansk et certaines zones de Marioupol, afin de réprimer les protestations de la population locale. Elles ont également pris part aux assassinats, viols et tortures de civils à Boutcha, en Ukraine. Des membres de la Rosgvardia ont arrêté des citoyens pro-ukrainiens et mis en place une administration de police militaire.</p> <p>En cette qualité, il est donc responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1187.	Yuriy Viktorovich YASHIN (Юрий Викторович ЯШИН)	Date de naissance: 11.3.1967 Lieu de naissance: Mednogorsk, Fédération de Russie Nationalité: russe Sexe: masculin	<p>Chief d'état-major des troupes de la Garde nationale de la Fédération de Russie; directeur adjoint du service fédéral des troupes la Garde nationale de la Fédération de Russie; commandant en chef des troupes de la Garde nationale de la Fédération de Russie.</p> <p>Des unités de la Garde nationale de la Fédération de Russie (Rosgvardia) ont été envoyées dans des zones placées sous le contrôle des autorités russes, telles que Kherson, Henichesk, Berdyansk et certaines zones de Marioupol, afin de réprimer les protestations de la population locale. Elles ont également pris part aux assassinats, viols et tortures de civils à Boutcha, en Ukraine. Des membres de la Rosgvardia ont arrêté des citoyens pro-ukrainiens et mis en place une administration de police militaire.</p> <p>En cette qualité, il est donc responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1188.	Igor Anatolyevich ILYASH (Игорь Анатольевич ИЛЬЯШ)	Date de naissance: 5.10.1967 Lieu de naissance: Odessa, Ukraine Nationalité: russe Sexe: masculin	<p>Directeur adjoint du service fédéral de la Garde nationale de la Fédération de Russie (Rosgvardia); commandant en chef de la Rosgvardia.</p> <p>Des unités de la Rosgvardia ont été envoyées dans des zones placées sous le contrôle des autorités russes, telles que Kherson, Henichesk, Berdyansk et certaines zones de Marioupol, afin de réprimer les protestations de la population locale. Elles ont également pris part aux assassinats, viols et tortures de civils à Boutcha, en Ukraine. Des membres de la Rosgvardia ont arrêté des citoyens pro-ukrainiens et mis en place une administration de police militaire.</p> <p>En cette qualité, il est donc responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1189.	Sergei Anatolyevich LEBEDEV (Сергей Анатольевич ЛЕБЕДЕВ)	Date de naissance: 10.1.1966 Lieu de naissance: Astrakhan, Fédération de Russie Nationalité: russe Sexe: masculin	<p>Directeur adjoint du service fédéral de la Garde nationale de la Fédération de Russie (Rosgvardia); commandant en chef de la Rosgvardia.</p> <p>Des unités de la Rosgvardia ont été envoyées dans des zones placées sous le contrôle des autorités russes, telles que Kherson, Henichesk, Berdyansk et certaines zones de Marioupol, afin de réprimer les protestations de la population locale. Elles ont également pris part aux assassinats, viols et tortures de civils à Boutcha, en Ukraine. Des membres de la Rosgvardia ont arrêté des citoyens pro-ukrainiens et mis en place une administration de police militaire.</p> <p>En cette qualité, il est donc responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1190.	Alexey Mikhailovich KUZMENKOV (Алексе́й Михаи́лович КУЗЬМЕНКОВ)	Date de naissance: 10.6.1971 Lieu de naissance: Horlivka, Ukraine Nationalité: russe Sexe: masculin	<p>Directeur adjoint du service fédéral de la Garde nationale de la Fédération de Russie (Rosgvardia); commandant en chef de la Rosgvardia.</p> <p>Des unités de la Rosgvardia ont été envoyées dans des zones placées sous le contrôle des autorités russes, telles que Kherson, Henichesk, Berdyansk et certaines zones de Marioupol, afin de réprimer les protestations de la population locale. Elles ont également pris part aux assassinats, viols et tortures de civils à Boutcha, en Ukraine. Des membres de la Rosgvardia ont arrêté des citoyens pro-ukrainiens et mis en place une administration de police militaire.</p> <p>En cette qualité, il est donc responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1191.	Alexey Stepanovich BEZZUBIKOV (Алексей Степанович БЕЗЗУБИКОВ)	Date de naissance: 5.7.1965 Lieu de naissance: Moscou, Fédération de Russie Nationalité: russe Sexe: masculin	Directeur adjoint du service fédéral de la Garde nationale de la Fédération de Russie (Rosgvardia); commandant en chef de la Rosgvardia. Des unités de la Rosgvardia ont été envoyées dans des zones placées sous le contrôle des autorités russes, telles que Kherson, Henichesk, Berdyansk et certaines zones de Marioupol, afin de réprimer les protestations de la population locale. Elles ont également pris part aux assassinats, viols et tortures de civils à Boutcha, en Ukraine. Des membres de la Rosgvardia ont arrêté des citoyens pro-ukrainiens et mis en place une administration de police militaire. En cette qualité, il est donc responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1192.	Yevgeniy Vitalievich BALUTSKIY (en russe: Евгений Витальевич БАЛУЦКИЙ) (alias: Yevhen Vitalio vuch BALUTSKIY) (en ukrainien: Євген Віталійович БАЛУЦЬКИЙ)	Date de naissance: 10.12.1969 Lieu de naissance: Мелітопол, Ukraine Nationalité: ukrainienne Sexe: masculin	<p>Yevgeniy Balytskiy a coopéré avec les autorités russes dans la ville ukrainienne de Melitopol. Il a soutenu la nomination de Galina Danilchenko en tant que maire de Melitopol, à la suite de l'enlèvement du maire légitime.</p> <p>Le 9 avril 2022, les autorités russes ont nommé Yevgeniy Balytskiy soi-disant "gouverneur" de la région de Zaporijjia en Ukraine. Il s'est prononcé en faveur de la fusion de la région de Zaporijjia avec la Fédération de Russie.</p> <p>En cette qualité et par ses agissements, il est donc responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1193.	Konstantin Vladimirovich IVASHCHENKO (en russe: Константин Владимирович ИВАЩЕНКО; en ukrainien: Костянтин Володимирович ІВАЩЕНКО)	Date de naissance: 3.10.1963 Lieu de naissance: Мариупол, Ukraine Nationalité: ukrainienne Sexe: masculin	Après la prise de la ville de Marioupol par les forces armées russes, le soi-disant "chef de la République populaire de Donetsk", Denis Pushilin a nommé Konstantin Ivashchenko maire de Marioupol le 6 avril 2022. En cette qualité, il est responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.	21.7.2022
1194.	Aleksandr Yurievych KOBETS (en russe: Александр Юрьевич КОБЕЦ) Oleksandr Yuriovych KOBETS (en ukrainien: Олександр Юрійович КОБЕЦЬ)	Date de naissance: 27.9.1959 Nationalité: ukrainienne Sexe: masculin	Le soi-disant "maire" de la ville de Kherson depuis le 26 avril 2022, mis en place par les autorités russes. En cette qualité, il a donc soutenu et encouragé des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1195.	Vladimir Valeryevich ROGOV (en russe: Владимир Валерьевич РОГОВ) Volodimir Valeryovitch ROGOV (en ukrainien: Володимир Валерійович РОГОВ)	Date de naissance: 1.12.1976 Lieu de naissance: Запоріжжя, Ukraine Nationalité: ukrainienne Sexe: masculin	Soi-disant "représentant du conseil principal" de l'administration militaire et civile de la région de Zaporijjia. Il s'est prononcé contre les autorités ukrainiennes et en faveur de l'intégration de la région de Zaporijjia à la Fédération de Russie. Il a également facilité la délivrance de passeports russes dans la ville de Melitopol. En cette qualité, il est responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1196.	<p>Alexandr Fedorovich SAULENKO (en russe: Александр Федорович САУЛЕНКО) Oleksandr Fedorovich SAULENKO (en ukrainien: Олександр Федорович САУЛЕНКО)</p>	<p>Date de naissance: 9.5.1962 Lieu de naissance: Novopetrivka, Ukraine Nationalité: ukrainienne Sexe: masculin</p>	<p>Soi-disant "chef de l'administration provisoire" de Berdyansk et de la région de Berdyansk. Il a préconisé de transférer le contrôle et l'administration de la région de Berdyansk de l'Ukraine à la Fédération de Russie. En cette qualité, il est responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.</p>	21.7.2022
1197.	<p>Andrei Vladimirovich SHEVCHUK (en russe: Андрей Владимирович ШЕВЧИК)</p>	<p>Date de naissance: 17.6.1973 Lieu de naissance: Jeleznogorsk (anciennement Krasnoyarsk-26), Fédération de Russie Nationalité: russe Sexe: masculin</p>	<p>Soi-disant "maire" d'Enerhodar. Le 27 mars 2022, il a lancé la création d'un "conseil d'auto-organisation de la ville" d'Enerhodar, sans le soutien des autorités ukrainiennes. En cette qualité, il est responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1198.	Oleg KRYUCHKOV (Олег КРЮЧКОВ)	Sexe: masculin	<p>Oleg Kryuchkov est le porte-parole de l'autorité d'occupation russe en Crimée et le conseiller du chef de la Crimée. Dans ses déclarations publiques, il a confirmé le vol de céréales provenant de l'État ukrainien et d'agriculteurs ukrainiens sur les territoires occupés par la Russie, confirmé la russification des écoles ukrainiennes dans les territoires occupés et déclaré que la Russie avait l'intention d'annexer les territoires occupés dans le sud de l'Ukraine.</p> <p>Il est donc responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et soutient de telles actions ou politiques.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1199.	Sergei Borissovich KOROLEV (Сергей Борисович КОРОЛЕВ)	Date de naissance: 9.11.1952 ou 25.7.1952 Sexe: masculin	<p>Sergei Borissovich Korolev est le premier directeur adjoint du FSB russe depuis février 2021. Il serait étroitement associé au directeur du FSB, Alexander Bortnikov, et aux hommes d'affaires Arkadii et Boris Rotenberg. Il est indiqué qu'il pourrait remplacer Bortnikov au poste de directeur du FSB. Il est conseiller carrière au sein du FSB, où il travaille depuis les années 2000 et a précédemment exercé la fonction de directeur du service de sécurité économique du FSB. En 2021, Vladimir Poutine lui a décerné le grade de général d'armée, qui est une distinction de haut rang. Il soutient donc les décideurs russes responsables de l'annexion de la Crimée ou de la déstabilisation de l'est de l'Ukraine et en tire avantage.</p> <p>Le FSB est l'un des services de renseignement ayant fourni à Vladimir Poutine des informations avant le début de l'agression russe contre l'Ukraine le 24 février 2022. Sergei Borissovich Korolev est donc responsable d'actions qui compromettent et menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1200.	Stanislav Sergeevich CHEMEZOV (Станислав Сергеевич ЧЕМЕЗОВ)	Date de naissance: 1973 Lieu de naissance: Fédération de Russie Nationalité: russe Sexe: masculin	Stanislav Chemezov est le fils de Sergei Chemezov, un membre du Conseil suprême de "Russie unie" et président du conglomérat Rostec, qui est la principale corporation russe contrôlée par l'État en charge de l'industrie manufacturière et de la défense. Stanislav Chemezov possédait une société offshore dénommée Erlinglow Ltd, qui a bénéficié de la construction par Rostec d'une autoroute de fibre optique nationale d'une valeur de 550 millions de dollars. En outre, il possède plusieurs sociétés offshore avec Maya Bolotova, la fille de Nikolay Tokarev, notamment Irvin-2, qui a reçu des contrats d'une valeur de 8 milliards de roubles. Pour récompenser l'échange, la famille Tokarev a autorisé la famille Chemezov à réduire le budget de Transneft. Stanislav Chemezov détient également la société Independent Insurance Group, qui gère de grands contrats d'assurance dans le secteur de la défense, y compris des contrats pour le conglomérat de défense Rostec, dont son père, Sergei Chemezov, est le PDG. Stanislav Chemezov est donc une personne physique associée à une personne inscrite sur une liste.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1201.	Maya Nikolaevna BOLOTOVA (née TOKAREVA) alias Майя/Маууа/Майја/М аја Nikolaevna BOLOTOVA (Майя Николаевна БОЛОТОВА (ТОКАРЕВА))	Date de naissance: 18.1.1975 Lieu de naissance: Karaganda, Kazakhstan Nationalité: russe Sexe: féminin	Maya Bolotova (née Tokareva) est la fille de Nikolay Tokarev, le PDG de Transneft, grande compagnie pétrolière et gazière russe. Maya Bolotova et son ex-mari, Andrei Bolotov, possèdent des biens immobiliers de luxe à Moscou, en Lettonie et en Croatie, d'une valeur supérieure à 50 millions de dollars, qui peuvent être liés à Nikolay Tokarev. Elle a également des liens avec la société Romin, qui gère le fonds de pension de Transneft. Lorsqu'elle a demandé la citoyenneté chypriote, elle a indiqué l'adresse de Romin comme la sienne. En outre, Maya a reçu des contrats d'État d'une valeur de 8 milliards de roubles par la société Irvin-2, qu'elle possède avec Stanislav Chemezov, le fils du PDG de Rostec, Sergei Chemezov. Maya Bolotova est donc une personne physique associée à des personnes figurant sur la liste, à savoir son père Nikolay Tokarev et Stanislav Chemezov.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1202.	Pavel EZOUBOV (Павел ЕЗУБОВ)	Date de naissance: août 1975 Nationalité: russe Sexe: masculin	Pavel Ezoubov est le cousin d'Oleg Deripaska, qui est le propriétaire du conglomérat industriel Russian Machines, qui comprend la société Military Industrial Company, un important fournisseur d'armes et d'équipements militaires pour les forces armées russes. Oleg Deripaska a transféré d'importants actifs à son cousin, Pavel Ezoubov, y compris plusieurs propriétés en France par l'intermédiaire d'une société holding détenue par Ezoubov, un hôtel à Lech (Autriche) par l'intermédiaire de la société holding Gost Hotel Management LLC ayant son siège en Russie et détenue par Ezoubov, et le contrôle de la société Terra Limited. Ezoubov contrôle en outre Hestia International LLC, la société qui détient une propriété à Washington DC liée à Oleg Deripaska. Pavel Ezoubov est donc une personne physique associée à une personne inscrite sur une liste, responsable de soutenir ou de mettre en œuvre des actions ou des politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1203.	Alexander Sergejevich ZALDOSTANOV (Александр Сергеевич ЗАЛДОСТАНОВ) alias "le Chirurgien" (Хирург)	Date de naissance: 19.1.1963 Lieu de naissance: Кривуньський, Crimée, Ukraine Nationalité: russe Sexe: masculin	Alexander Zaldostanov est le chef et fondateur du club de moto nationaliste des "Loups de la nuit" (Nightwolves MC). En raison de sa qualité de chef des Loups de la nuit, Alexander Zaldostanov, qui a des liens étroits avec le président russe Vladimir Poutine, est une personnalité publique connue et un fervent défenseur du gouvernement russe, qui soutient activement la propagande d'État russe en niant publiquement le droit de l'Ukraine au statut d'État et en appelant à la "dénazification", ainsi qu'à la "dé-ukrainisation" du pays, en promouvant l'idée selon laquelle l'Ukraine devrait faire partie intégrante de la Russie. En tant que chef des Loups de la nuit, Zaldostanov est également responsable des actions et activités du groupe qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Alexander Zaldostanov est le chef des Loups de la nuit, responsable du soutien matériel apporté à des actions qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. En outre, il est une personne physique responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ainsi que la stabilité et la sécurité en Ukraine, et qui soutient et met en œuvre de telles actions ou politiques.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1204.	Andrey БОБРОВСКИЙ (Андрей БОБРОВСКИЙ)	Date de naissance: 5.1.1982 Lieu de naissance: Минск, Biélorussie Nationalité: russe Sexe: masculin	<p>Andrey Bobrowskiy est un membre du club de moto nationaliste des "Loups de la nuit" (Nightwolves MC) et dirige la section "Roads for Victory" des Loups de la nuit. En sa qualité de chef de la section "Roads for Victory", Bobrowskiy a organisé plusieurs rassemblements des Loups de la nuit à Berlin, en Pologne et en Russie. Depuis l'attaque de la Russie contre l'Ukraine en février 2022, l'objectif des rassemblements est de soutenir activement la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine, de nier publiquement le droit de l'Ukraine au statut d'État et d'appeler à la "dénazification" du pays, ainsi que de promouvoir l'idée selon laquelle l'Ukraine devrait faire partie intégrante de la Russie. Bobrowskiy a donc soutenu activement et publiquement la propagande d'État russe. Andrey Bobrowskiy est un membre des Loups de la nuit, responsable du soutien matériel apporté à des actions qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. En outre, il est une personne physique responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ainsi que la stabilité et la sécurité en Ukraine, et qui soutient et met en œuvre de telles actions ou politiques.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1205.	Jozef HAMBÁLEK alias Josef HAMBÁLEK (Йозеф ХАМБАЛЕК)	Date de naissance: 14.3.1972 Nationalité: slovaque Sexe: masculin	<p>Jozef Hambálek est le président de la section "Europe" du club de moto nationaliste des "Loups de la nuit" (Nightwolves MC), basé en Slovaquie. Hambálek, qui peut être associé au président russe, Vladimir Poutine, ainsi qu'à d'autres représentants du gouvernement russe, est publiquement connu pour avoir construit, sur une ancienne base militaire en Slovaquie, le quartier général pour l'Europe des Loups de la nuit, pour lequel il a utilisé des équipements militaires abandonnés, y compris des chars. Ses activités en cours, qui comprendraient la formation de membres des Loups de la nuit au combat armé en Ukraine sur ses propriétés et la diffusion active de propagande pro-russe en Europe, peuvent être considérées comme une menace pour la sécurité de l'Ukraine et de l'UE. Par conséquent, Jozef Hambálek est une personne physique qui apporte un soutien matériel ou financier aux actions qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1206.	Alexei WEITZ alias Alexei VAYTS alias Aleksey Yevgenevich VEITZ (Алексе́й ВАЙЦ)	Date de naissance: 7.10.1965 Nationalité: russe Sexe: masculin	<p>Alexei Weitz est un membre et chef spirituel du club de moto nationaliste des "Loups de la nuit" (Nightwolves MC), qui entretient des liens personnels étroits avec le chef des Loups de la nuit, Alexander Zaldostanov. Il est responsable d'avoir associé les Loups de la nuit à l'Église orthodoxe russe et d'avoir façonné la vision du monde de ses dirigeants. Il a précédemment exercé les fonctions de chargé de presse des Loups de la nuit et a effectué des tâches de représentation, notamment en présentant des conférences à des étudiants universitaires et en prenant la parole lors de rassemblements des Loups de la nuit. Il est également un expert du Conseil des relations interethniques attaché au président de la Russie, et a publiquement soutenu la guerre menée par la Russie en Ukraine et les violations du droit international, et est responsable d'avoir formulé un concept officiel de "nation russe". En raison de ses activités dans le cadre des Loups de la nuit et du Conseil des relations interethniques attaché au président de la Russie, Weitz est une figure clé de la propagande d'État russe. Alexei Weitz est un membre des Loups de la nuit, responsable du soutien matériel apporté à des actions qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. En outre, il est une personne physique responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ainsi que la stabilité et la sécurité en Ukraine, et qui soutient et met en œuvre de telles actions ou politiques.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1207.	Andrey Removich BELOUSOV alias Andrei Removich BELOUSOV (Андрей Рэмович БЕЛУСОВ)	Date de naissance: 17.3.1959 Nationalité: russe Sexe: masculin	<p>Andrey Belousov est le premier vice-Premier ministre de la Fédération de Russie et est considéré comme faisant partie du plus étroit cercle rapproché de Poutine depuis de nombreuses années. Il joue un rôle influent au sein du gouvernement de la Fédération de Russie. Belousov met en œuvre la politique économique du gouvernement russe et est responsable de la croissance économique de la Russie et de la stabilisation des marchés russes. Le 25 février 2022, il a assisté à la réunion au Kremlin et a demandé aux oligarques réunis de continuer à travailler avec les banques sanctionnées. En mars 2022, Belousov a déclaré que les sociétés étrangères cessant leurs activités et licenciant du personnel dans le pays seraient déclarées coupables de faillite délibérée, un acte qui entraîne une responsabilité administrative et potentiellement pénale en vertu de la législation russe en matière d'insolvabilité. Il a soutenu l'annexion de la Crimée en 2014.</p> <p>Il est donc responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1208.	<p>Yury Yakovlevich СНАІКА</p> <p>alias Yury Yakovlevich СНАУКА; Yuri Yakovlevich СНАІКА (Юрий Яковлевич ЧАЙКА)</p>	<p>Date de naissance: 21.5.1951</p> <p>Lieu de naissance: Nikolaïevsk-sur-l'Amour, Kraï de Khabarovsk, Fédération de Russie</p> <p>Nationalité: russe</p> <p>Sexe: masculin</p>	<p>Yury Chaika est membre non permanent du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie et représentant plénipotentiaire du président de la Fédération de Russie au sein du district fédéral du Caucase du Nord. Il participe directement à l'orientation et à la mise en œuvre de la politique étrangère agressive de la Russie.</p> <p>En avril 2022, Yuri Chaika a décerné des distinctions de l'État à des militaires s'étant fait remarquer au cours de l'"opération spéciale visant à dénazifier l'Ukraine". Lors de sa rencontre avec des réfugiés de la soi-disant "République populaire de Donetsk" à Pyatigorsk le 17 mars 2022, il a justifié la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine et a déclaré que les autorités ukrainiennes avaient commis un génocide en Ukraine.</p> <p>Depuis de nombreuses années, Yuri Chaika est l'un des associés les plus proches de Vladimir Poutine et un agent docile du régime au pouvoir.</p> <p>Yuri Chaika et sa famille ont personnellement tiré profit de leurs liens étroits avec le régime de Poutine.</p> <p>Il est donc responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1209.	Alexander Anatolievich MAKSIMTSEV (Александр Анатольевич МАКСИМЦЕВ)	Date de naissance: 20.8.1963 Lieu de naissance: Tokmak, République socialiste soviétique kirghize, ex-URSS (aujourd'hui Fédération de Russie) Nationalité: russe Sexe: masculin	Alexander Maksimtsev est chef militaire russe et commandant en chef adjoint des forces aérospatiales pour les opérations militaro-politiques. Les forces aérospatiales russes ont mené des frappes sur des cibles tant militaires que civiles en Ukraine. En tant que commandant en chef adjoint, Alexander Maksimtsev est responsable des actions de cette unité. Alexander Maksimtsev est donc responsable d'actions qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ainsi que la stabilité et la sécurité en Ukraine, et soutient et met en œuvre de telles actions.	21.7.2022
1210.	Maria Alexeyevna LVOVA-BELOVA (Мария Алексеевна ЛЪВОВА-БЕЛОВА)	Date de naissance: 25.10.1984 Lieu de naissance: Penza, ex-URSS (aujourd'hui Fédération de Russie) Nationalité: russe Sexe: féminin	Maria Alexeyevna Lvova-Belova est commissaire présidentielle aux droits de l'enfant et a lancé la simplification de la procédure d'octroi de la citoyenneté aux enfants orphelins en Ukraine. Elle est l'une des personnes les plus impliquées dans le transport illégal d'enfants ukrainiens vers la Russie et dans leur adoption par des familles russes. Par ses actes, Maria Alexeyevna Lvova-Belova viole les droits des enfants ukrainiens et enfreint la loi et l'ordre administratif ukrainiens; elle est donc responsable d'actions et de politiques qui portent atteinte à la souveraineté et à l'indépendance de l'Ukraine, ainsi qu'à la stabilité et à la sécurité en Ukraine, et soutient et met en œuvre de telles actions et politiques.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1211.	Yuri Nikolaevich GREKHOV (Юрий Николаевич ГРЕХОВ)	Date de naissance: 15.10.1962 Lieu de naissance: Gorky, ex-URSS (aujourd'hui Fédération de Russie) Nationalité: russe Sexe: masculin	Yuri Grekhov est un commandant militaire russe, colonel général, commandant en chef adjoint des forces aérospatiales russes. Les forces aérospatiales russes ont mené des frappes sur des cibles tant militaires que civiles en Ukraine. En tant que commandant en chef adjoint des forces aérospatiales russes, il commande les troupes de défense aérienne et antimissile; il est donc responsable de soutenir et de mettre en œuvre des actions qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ainsi que la stabilité et la sécurité en Ukraine.	21.7.2022
1212.	Zabit Sabirovich КНЕИРБЕКОВ (Забит Сабирович ХЕИРБЕКОВ)	Date de naissance: 5.6.1968 Lieu de naissance: région de Kusar, République socialiste soviétique d'Azerbaïdjan, ex-URSS (aujourd'hui Fédération de Russie) Nationalité: russe Sexe: masculin	Zabit Kheirbekov est un général de corps d'armée des forces aérospatiales russes, commandant en chef adjoint des forces aérospatiales russes pour la logistique. Les forces aérospatiales russes ont mené des frappes sur des cibles tant militaires que civiles en Ukraine. Zabit Kheirbekov est donc responsable d'actions qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ainsi que la stabilité et la sécurité en Ukraine, et soutient et met en œuvre de telles actions.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1213.	<p>Andrey Anatolyevich KOZITSYN (Андрей Анатольевич КОЗИЦЫН)</p>	<p>Date de naissance: 9.6.1960 Nationalité: russe Sexe: masculin</p>	<p>Andrey Anatolyevich Kozitsyn est un homme d'affaires russe influent. Il est cofondateur et PDG d'Ural Mining Metallurgical Company (УММС/УГМК), l'une des plus grandes sociétés russes de production des principaux produits de base (notamment le cuivre, le zinc, le charbon, l'or et l'argent). Il est donc un homme d'affaires russe influent ayant une activité dans des secteurs économiques qui constituent une source substantielle de revenus pour le gouvernement de la Fédération de Russie, qui est responsable de l'annexion de la Crimée et de la déstabilisation de l'Ukraine.</p>	21.7.2022
1214.	<p>Sergey Semyonovich SOBYANIN (Сергей Семёнович СОБЯНИН)</p>	<p>Date de naissance: 21.6.1958 Lieu de naissance: Nyaksimvol, ex-URSS (aujourd'hui Fédération de Russie) Nationalité: russe Sexe: masculin</p>	<p>Sergei Semyonovich Sobyanine est le maire de Moscou et entretient des liens étroits avec Vladimir Poutine. Il a été chef de l'administration présidentielle de 2005 à 2008 et a exercé la fonction de vice-premier ministre de Russie de 2008 à 2010 au sein du deuxième cabinet de Vladimir Poutine. Il est membre du Conseil de sécurité. Le 1^{er} mars 2022, M. Sobyanine a prévenu qu'il serait fait obstacle à toutes les tentatives et à tous les appels des "provocateurs" visant à organiser des manifestations à Moscou. Lors du rassemblement politique du 18 mars 2022 "pour un monde sans nazisme", il a explicitement exprimé son soutien à l'"opération militaire spéciale" en Ukraine. Par conséquent, il soutient ou met en œuvre des actions ou des politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1215.	<p>Aleksey Vladimirovich DENISENKO (Алексе́й Владимирович ДЕНИСЕНКО)</p>	<p>Date de naissance: 9.6.1978 Nationalité: russe Sexe: masculin</p>	<p>Aleksey Vladimirovich Denisenko est membre de l'assemblée législative régionale de Tcheliabinsk, membre du présidium du conseil politique régional, président de la commission de la politique de la construction, du logement et des services communaux de l'assemblée législative et chef du département en charge de l'interaction avec les associations publiques et de l'action auprès de la jeunesse de la section régionale de Tcheliabinsk de "Russie unie". En outre, il est membre du parti au pouvoir "Russie unie", qui suit la ligne du Kremlin, et il justifie, défend et soutient ouvertement la décision du président Poutine de reconnaître la République populaire de Donetsk (DPR) et la République populaire de Lougansk en tant qu'États indépendants, ainsi que l'opération militaire spéciale, qui, selon ses dires, est une opération de maintien de la paix. M. Denisenko est responsable d'inciter à la haine contre l'Ukraine, de diffuser de la désinformation et de la propagande pro-russes dans le contexte de la guerre ainsi que de rechercher un soutien interne en Russie à la guerre contre l'Ukraine. Il est donc responsable de soutenir des actions ou des politiques compromettant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1216.	Alexander Nikolaevich BELSKIY (Александр Николаевич БЕЛЬСКИЙ)	Date de naissance: 16.7.1975 Lieu de naissance: Léningrad, ex-URSS (aujourd'hui Fédération de Russie) Nationalité: russe Sexe: masculin	<p>M. Belskiy est président de l'assemblée législative de Saint-Pétersbourg depuis le 29 septembre 2021 en tant que membre du parti "Russie unie", qui suit la ligne du Kremlin. L'assemblée législative est le plus haut organe relevant de l'autorité de l'État à Saint-Pétersbourg, et le seul qui soit législatif. Cette assemblée a été créée et est régie par la loi fédérale et travaille en étroite collaboration avec le gouverneur de Saint-Pétersbourg.</p> <p>En tant que président de l'assemblée législative, M. Belskiy y occupe la position la plus élevée. En conséquence, M. Belskiy est un homme politique important à Saint-Pétersbourg et au-delà. M. Belskiy a précédemment été vice-gouverneur de Saint-Pétersbourg au cours de la période 2020-2021. En cette qualité, il était responsable de la politique de la jeunesse. M. Belskiy continue de travailler avec des enfants, auxquels il cherche à inculquer des opinions favorables au régime.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
			<p>M. Belskiy utilise activement un certain nombre de comptes de médias sociaux sur les services Telegram et VKontakte et publie des articles dans les médias du parti "Russie unie". Il a utilisé à plusieurs reprises ses plateformes de médias sociaux pour justifier la guerre de la Russie contre l'Ukraine et y apporter son soutien, et a félicité la Crimée et Sébastopol pour leur "réunification" avec la Russie.</p> <p>M. Belskiy est responsable d'inciter à la haine contre l'Ukraine, de diffuser de la désinformation et de la propagande pro-russes dans le contexte de la guerre ainsi que de rechercher un soutien interne en Russie à la guerre contre l'Ukraine. Il est donc responsable de soutenir des actions ou des politiques compromettant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.</p>	

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1217.	Alexander Valentimovich ISHCHENKO (Александр Валентинович ИЩЕНКО)	Date de naissance: 9.3.1970 Lieu de naissance: Rostov-sur-le-Don, ex- URSS (aujourd'hui Fédération de Russie) Nationalité: russe Sexe: masculin	<p>Depuis 2016, M. Ishchenko est à la fois président de l'assemblée législative de la région de Rostov et secrétaire de la section régionale de Rostov du parti au pouvoir "Russie unie", qui suit la ligne du Kremlin.</p> <p>M. Ishchenko est très actif au sein des organisations de jeunesse, telles que le Parlement des jeunes de Rostov et la "Jeune Garde", une organisation régionale politico-militaire de jeunesse. En tant que président de l'assemblée législative, il est une personnalité publique et apparaît souvent dans l'actualité et à la télévision locales et nationales, ainsi que lors d'événements publics.</p> <p>À l'occasion d'entretiens et par des publications sur les médias sociaux, M. Ishchenko soutient la décision du président Poutine de reconnaître la République populaire séparatiste de Lougansk (LPR) et la République populaire séparatiste de Donetsk (DPR) et relaie les messages de propagande du régime.</p> <p>Compte tenu de l'influence politique qu'il exerce, M. Ishchenko est responsable d'inciter à la haine contre l'Ukraine, de diffuser de la désinformation et de la propagande pro-russes dans le contexte de la guerre ainsi que de rechercher un soutien interne en Russie à la guerre contre l'Ukraine. Il est donc responsable de soutenir des actions ou des politiques compromettant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1218.	<p>Mikhail Vladimirovich STRUK (Михаил Владимирович СТРУК)</p>	<p>Date de naissance: 26.10.1977 Lieu de naissance: Нову Рогачик, oblast de Volgograd, ex-URSS (aujourd'hui Fédération de Russie) Nationalité: russe Sexe: masculin</p>	<p>M. Struk est membre de l'assemblée législative de l'oblast (région) de Volgograd depuis 2017. Il est membre du parti au pouvoir "Russie unie", qui suit la ligne du Kremlin.</p> <p>Par l'intermédiaire de son compte sur la plateforme de médias sociaux Vkontakte et de ses déclarations publiées dans un journal local, que M. Struk a faites en tant que député de l'assemblée législative de l'oblast de Volgograd, il a exprimé à plusieurs reprises son soutien à l'invasion de l'Ukraine par la Russie et a déclaré que les Ukrainiens étaient des nazis. M. Struk fait état de son soutien aux soldats russes qui se battent en Ukraine.</p> <p>Compte tenu de l'influence politique qu'il exerce et de son influence en tant que directeur général de la société ZAO Volzhskaya Poultry Farm, M. Struk est responsable d'inciter à la haine contre l'Ukraine, de diffuser de la désinformation et de la propagande pro-russes dans le contexte de la guerre ainsi que de rechercher un soutien interne en Russie à la guerre contre l'Ukraine. Il est donc responsable de soutenir des actions ou des politiques compromettant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1219.	Nikolay Nikolaevich ZABOLOTNEV (Николай Николаевич ЗАБОЛОТНЕВ)	Date de naissance: 30.1.1992 Lieu de naissance: Région de Chuy, dans le nord de la République kirghize Nationalité: russe Sexe: masculin	<p>M. Zabolotnev est à la tête du comité exécutif régional de la section régionale de Khanty-Mansiysk du parti au pouvoir "Russie unie", qui suit la ligne du Kremlin.</p> <p>Il est également l'ancien chef de la Douma des jeunes (parlement des jeunes) à Yugra, qui coopère avec les Doumas des jeunes de la République populaire de Lougansk (RPL) et de la République populaire de Donetsk (RPD) autoproclamées. M. Zabolotnev assiste régulièrement aux réunions, forums et événements de la Douma des jeunes de Yugra. Il est monté sur scène pour un sketch à l'occasion d'un concert régional de charité le 1^{er} avril 2022, destiné à collecter de l'argent pour soutenir les opérations humanitaires russes dans le Donbass.</p> <p>Il a exprimé à plusieurs reprises son soutien à l'"opération spéciale" sur une chaîne de télévision régionale.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
			<p>M. Zabolotnev est très actif sur les réseaux sociaux, qu'il utilise pour exprimer son soutien à Poutine et à l'opération, pour souligner que les populations de la RPD et de la RPL sont aux côtés de la Russie, pour diffuser des allégations relatives au génocide dans la région du Donbass et pour déclarer que les forces ukrainiennes doivent être détruites complètement.</p> <p>Compte tenu de l'influence politique qu'il exerce, M. Zabolotnev est responsable d'inciter à la haine contre l'Ukraine, de diffuser de la désinformation et de la propagande pro-russes dans le contexte de la guerre ainsi que de rechercher un soutien interne en Russie à la guerre contre l'Ukraine. Il est donc responsable de soutenir des actions ou des politiques compromettant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.</p>	

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1220.	Nikolay Timofeevich VELIKDAN (Николай Тимофеевич ВЕЛИКДАНЬ)	Date de naissance: 6.3.1956 Lieu de naissance: Sovetskoye Runo, district d'Ipatovsky, territoire de Stavropol, ex-URSS (aujourd'hui Fédération de Russie) Nationalité: russe Sexe: masculin	<p>M. Velikdan est président de la Douma régionale de Stavropol depuis le 30 septembre 2021. Il est membre de la Douma régionale de Stavropol depuis le 19 septembre 2021 et premier vice-président du gouvernement du territoire de Stavropol. Il est membre du parti au pouvoir "Russie unie", qui suit la ligne du Kremlin, et membre du présidium du conseil politique régional de ce parti.</p> <p>Dans ses déclarations sur les sites internet d'information régionaux russes, Bez Formata et Stpravda, il a publiquement soutenu et encouragé l'invasion de l'Ukraine en diffusant de la propagande concernant l'invasion russe et en répandant une image déformée de la situation en Ukraine. Il encourage la participation à l'"opération spéciale". En tant que l'un des plus hauts fonctionnaires et président de la Douma régionale de Stavropol, il exerce une influence considérable.</p> <p>Compte tenu de l'influence politique qu'il exerce, M. Velikdan est responsable d'inciter à la haine contre l'Ukraine, de diffuser de la désinformation et de la propagande pro-russes dans le contexte de la guerre ainsi que de rechercher un soutien interne en Russie à la guerre contre l'Ukraine. Il est donc responsable de soutenir des actions ou des politiques compromettant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1221.	Dmitriy Vladimirovich KHOLIN (Дмитрий Владимирович ХОЛИН)	Date de naissance: 25.9.1977 Lieu de naissance: Кузбyshev, ex-URSS (aujourd'hui Fédération de Russie) Nationalité: russe Sexe: masculin	<p>M. Kholin est membre de la Douma provinciale de Samara, où il exerce la fonction de président de la commission de la réglementation. De 2020 à 2021, il a été à la tête du comité exécutif de la section régionale de Samara du parti au pouvoir "Russie unie", qui suit la ligne du Kremlin. Il est également membre de la section régionale de Samara de l'organisation publique parrusse "Combat Brotherhood" (organisation de vétérans).</p> <p>Par l'intermédiaire de ses réseaux sociaux et de ses entretiens et conférences publiques, M. Kholin justifie, défend et soutient ouvertement l'agression russe contre l'Ukraine. Il déclare ouvertement être un fervent partisan du président Poutine, créant ainsi une tendance à l'incitation publique systématique à soutenir les opérations militaires de la Russie.</p> <p>En particulier, M. Kholin joue un rôle central dans la diffusion du discours pro-russe auprès des jeunes et des jeunes cadets de l'armée. Il est donc responsable de la diffusion de la propagande et de la désinformation pro-russes concernant la guerre contre l'Ukraine, et joue un rôle actif dans la mobilisation du soutien interne à la campagne militaire russe. Compte tenu de ces actions, M. Kholin est responsable de soutenir des actions ou des politiques compromettant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1222.	Sergey Evgenievich TSIVILEV (Сергей Евгеньевич ЦИВИЛЕВ)	Date de naissance: 21.9.1961 Lieu de naissance: Zhdanov (Marioupol), ex-URSS (aujourd'hui Ukraine) Nationalité: russe Sexe: masculin	M. Tsivilev est gouverneur de la région de Kemerovo et est une personnalité publique bien connue. À l'occasion de ses apparitions en public, M. Tsivilev justifie, défend et soutient ouvertement l'agression russe contre l'Ukraine. Il déclare ouvertement être un fervent partisan du président Poutine, créant ainsi une tendance à l'incitation publique systématique à soutenir les opérations militaires de la Russie. Compte tenu de son influence politique, il est responsable de la diffusion de la propagande et de la désinformation pro-russes concernant la guerre en Ukraine, et joue un rôle actif dans la mobilisation du soutien interne à la campagne militaire russe. M. Tsivilev a ouvertement exprimé son soutien à la décision du président de la Russie de reconnaître l'indépendance des soi-disant Républiques de Louhansk et de Donetsk. Compte tenu de ces actions, M. Tsivilev est responsable de soutenir des actions ou des politiques compromettant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1223.	Roman Alexandrovich GOVOR (Роман Александрович ГОВОР)	Date de naissance: 22.11.1982 Lieu de naissance: Novokuznetsk, oblast de Kemerovskaya, ex-URSS (aujourd'hui Fédération de Russie) Nationalité: russe Sexe: masculin	M. Govor est membre de l'assemblée législative de la Région de Kemerovo – Kuzbass. Il est membre du parti au pouvoir "Russie unie", qui suit la ligne du Kremlin. Dans ses déclarations sur Rutube et sur son compte VKontakte, M. Govor soutient publiquement la décision d'envahir l'Ukraine. Il soutient par ailleurs activement la propagande du régime. Compte tenu de l'influence politique qu'il exerce, M. Govor est responsable d'inciter à la haine contre l'Ukraine, de diffuser de la désinformation et de la propagande pro-russes dans le contexte de la guerre ainsi que de rechercher un soutien interne en Russie à la guerre contre l'Ukraine. Il est donc responsable des actions ou des politiques compromettant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et soutient de telles actions ou politiques.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1224.	Roman Sergeevich ЧУУКО (Роман Сергеевич ЧУЙКО)	Date de naissance: 12.5.1983 Lieu de naissance: Blagoveschensk, ex-URSS (aujourd'hui Fédération de Russie) Nationalité: russe Sexe: masculin	<p>M. Chuyko est chef du comité exécutif régional du Front populaire panrusse et membre de l'assemblée législative régionale de l'oblast de Tuymen. Il est membre du parti au pouvoir "Russie unie", qui suit la ligne du Kremlin.</p> <p>En tant que chef du comité exécutif régional dans sa région, M. Chuyko n'a de cesse d'exprimer son soutien à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, de diffuser des messages de propagande et de qualifier les autorités ukrainiennes de nazies sur les plateformes de médias sociaux, sur les chaînes de télévision régionales et sur les sites internet des agences de presse.</p> <p>Compte tenu de l'influence politique qu'il exerce, M. Chuyko est responsable d'inciter à la haine contre l'Ukraine, de diffuser de la désinformation et de la propagande pro-russes dans le contexte de la guerre ainsi que de rechercher un soutien interne en Russie à la guerre contre l'Ukraine. Il est donc responsable de soutenir des actions ou des politiques compromettant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1225.	Viktor Vladimirovich БАБЕНКО (Виктор Владимирович БАБЕНКО)	Date de naissance: 14.10.1968 Nationalité: russe Sexe: masculin	<p>M. Babenko est président du Conseil régional des sympathisants du parti "Russie unie" de Sverdlovsk. Il est membre de l'assemblée législative de la Région de Sverdlovsk et secrétaire adjoint de la section régionale de Sverdlovsk de "Russie unie". M. Babenko est un homme politique régional clé du parti au pouvoir "Russie unie", qui suit la ligne du Kremlin, dans l'oblast de Sverdlovsk.</p> <p>Depuis le début de l'invasion russe en février, M. Babenko a activement exprimé son soutien à l'opération sur les réseaux sociaux, lors d'entretiens écrits et de discours à l'occasion de manifestations locales. Il encourage la population de Sverdlovsk à soutenir l'opération spéciale contre le nationalisme et le fascisme" menée par la Russie.</p> <p>Sur la plupart de ses photos, il apparaît avec un t-shirt portant le logo "Z" de l'invasion russe. En outre, M. Babenko a diffusé à plusieurs reprises de la propagande et de fausses déclarations sur les événements survenus dans le cadre de l'opération militaire.</p> <p>Compte tenu de l'influence politique qu'il exerce, M. Babenko est responsable d'inciter à la haine contre l'Ukraine, de diffuser de la désinformation et de la propagande pro-russes dans le contexte de la guerre ainsi que de rechercher un soutien interne en Russie à la guerre contre l'Ukraine. Il est donc responsable de soutenir des actions ou des politiques compromettant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1226.	Yury Alexandrovich BURLACHKO (Юрий Александрович БУРЛАЧКО)	Date de naissance: 8.6.1961 Lieu de naissance: Omsk, ex-URSS (aujourd'hui Fédération de Russie) Nationalité: russe Sexe: masculin	M. Burlachko est le président de l'assemblée législative du kraï (région) de Krasnodar depuis 2017 et est le député le plus haut placé de l'assemblée législative du kraï de Krasnodar. Il est membre du parti au pouvoir "Russie unie", qui suit la ligne du Kremlin. M. Burlachko a diffusé la propagande du Kremlin contre l'Ukraine au cours d'un certain nombre d'entretiens et a exprimé son soutien à l'égard de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Il soutient pleinement le président dans ses efforts visant à "nettoyer l'Ukraine moderne du nazisme". En outre, M. Burlachko affirme avoir joué un rôle actif dans les processus électoraux en Crimée en 2014. Il a reçu plusieurs médailles et récompenses, telles que la distinction "Reconnaissance du président de la Fédération de Russie" (2004, 2014, 2017), la médaille "pour le retour de la Crimée" (2014) et la médaille de l'ordre du "Mérite pour la patrie".	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
			<p>Compte tenu de l'influence politique qu'il exerce, M. Burlachko est responsable d'inciter à la haine contre l'Ukraine, de diffuser de la désinformation et de la propagande pro-russes dans le contexte de la guerre ainsi que de rechercher un soutien interne en Russie à la guerre contre l'Ukraine.</p> <p>Il est donc responsable de soutenir des actions ou des politiques compromettant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. De même, il tire avantage des décideurs russes responsables de l'annexion de la Crimée et tire avantage du gouvernement de la Fédération de Russie, qui est responsable de l'annexion de la Crimée et de la déstabilisation de l'Ukraine.</p>	

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1227.	Yury Zimelevich КАМАЛТЫНОВ (Юрий Зимелевич КАМАЛТЬИНОВ)	Date de naissance: 11.3.1957 Lieu de naissance: Kazan, République du Tatarstan, ex-URSS (aujourd'hui Fédération de Russie) Nationalité: russe Sexe: masculin	<p>M. Kamaltnov est le vice-président du Conseil d'État de la République du Tatarstan. Auparavant, il a été vice-premier ministre de la République du Tatarstan et représentant plénipotentiaire du président de la République du Tatarstan au Conseil d'État de la République du Tatarstan. M. Kamaltnov est membre du parti au pouvoir "Russie unie", qui suit la ligne du Kremlin.</p> <p>Dans ses déclarations sur les plateformes de médias locales et régionales, M. Kamaltnov a publiquement soutenu et encouragé la décision d'envahir l'Ukraine.</p> <p>Compte tenu de l'influence politique qu'il exerce, M. Kamaltnov est responsable d'inciter à la haine contre l'Ukraine, de diffuser de la désinformation et de la propagande pro-russes dans le contexte de la guerre ainsi que de rechercher un soutien interne en Russie à la guerre contre l'Ukraine. Il est donc responsable de soutenir des actions ou des politiques compromettant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1228.	Sergey Vitalyevich BEZRUKOV (Сергей Витальевич БЕЗРУКОВ)	Date de naissance: 18.10.1973 Lieu de naissance: Moscou, Fédération de Russie Nationalité: russe Sexe: masculin	Serguey Bezrukov est un acteur et un homme politique russe. Il est l'un des visages publics du parti "Russie unie" et préside le projet "Culture de la petite patrie" de ce parti. Il a diffusé de la propagande russe en soutien à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Il a soutenu l'invasion de l'Ukraine par la Russie lors de spectacles présentés à des soldats russes qui ont participé à la guerre, et à des enfants des soi-disant "Républiques populaires" séparatistes dans la région du Donbass. En outre, il a publiquement exprimé son soutien à l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol par la Fédération de Russie. Il est donc responsable de soutenir activement ou de mettre en œuvre des actions ou des politiques compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1229.	Vladimir Lvovich MASHKOV (Владимир Львович МАШКОВ)	Date de naissance: 27.11.1963 Lieu de naissance: Tula, Fédération de Russie Nationalité: russe Sexe: masculin	<p>Vladimir Mashkov est un acteur, réalisateur et scénariste russe, qui a activement soutenu la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Il a officiellement soutenu la candidature à la réélection du président Vladimir Poutine en 2018 et a joué pour celui-ci le rôle de représentant pour les élections. Il a été désigné pour le poste de membre du Conseil présidentiel pour la culture et l'art.</p> <p>Il a également soutenu l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol ainsi que la reconnaissance par la Russie des soi-disant "Républiques populaires" séparatistes du Donbass.</p> <p>Il s'est produit lors du rassemblement de propagande en faveur de l'annexion illégale de la Crimée et de la guerre contre l'Ukraine, qui a eu lieu le 18 mars 2022 au stade de Luzhniki, à Moscou. En outre, il a apposé le symbole militaire "Z", qui a été utilisé par la propagande russe pour promouvoir l'invasion de l'Ukraine par la Russie, sur la façade du théâtre Oleg Tabakov à Moscou.</p> <p>Il est donc responsable de soutenir activement ou de mettre en œuvre des actions ou des politiques compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine.</p>	21.7.2022"

Entités

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
"102.	AVLITA Stevedoring Company	Adresse: Prymorska Street 2h, Sevastopol, Crimea, Ukraine	Avlita Stevedoring Company fournit des services liés au chargement de céréales sur des navires dans le port de Sébastopol en Crimée, qui a été illégalement annexé par la Russie. De nombreux rapports attestent qu'elle a joué un rôle dans le chargement sur des navires de céréales volées aux agriculteurs et à l'État ukrainien dans des territoires ukrainiens sous occupation russe, ou achetées sous la contrainte à des agriculteurs ukrainiens. Avlita est donc responsable des actions ou des politiques compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et soutient et met en œuvre de telles actions ou politiques.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
103.	Nightwolves MC (Мотоклуб "Ночные Волки")	<p>Adresse: Nizhniye Mnevniki, 110, Bike Centre, Moscou, Fédération de Russie</p> <p>Type d'entité: groupe de moto</p> <p>Lieu d'enregistrement: Fédération de Russie</p> <p>Date d'enregistrement: 1989</p>	<p>Nightwolves MC est un groupe de moto nationaliste fondé à Moscou en 1989 qui compte approximativement 45 sections dans le monde entier, y compris dans plusieurs États membres de l'Union européenne. Nightwolves MC a participé activement à l'agression militaire russe contre l'Ukraine en soutenant publiquement l'annexion de la Crimée en 2014 et la guerre contre l'Ukraine en 2022, en diffusant activement de la propagande anti-ukrainienne et pro-russe et en combattant avec des groupes pro-russes en Ukraine, ou en les soutenant, à la suite de l'annexion de la Crimée et de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine en 2022. Le groupe est un fervent défenseur du gouvernement russe, soutenant activement la propagande de l'État russe dans le pays, ainsi qu'en Europe et dans les Balkans occidentaux, niant publiquement le droit de l'Ukraine au statut d'État, et appelant à la "dénazification" ainsi qu'à la "dé-ukrainisation" du pays, promouvant l'idée selon laquelle l'Ukraine devrait faire partie intégrante de la Russie.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
			<p>Le groupe entretient également des liens étroits avec le président russe, Vladimir Poutine, et le gouvernement russe, et a reçu des fonds publics du Kremlin entre 2013 et 2015. Nightwolves MC est donc une entité ou un organisme apportant un soutien matériel à des actions qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. En outre, il s'agit d'une entité responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ainsi que la stabilité et la sécurité en Ukraine, et qui soutient et met en œuvre de telles actions ou politiques.</p>	

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
104.	Fonds Alexander Gorchakov pour la diplomatie publique (Alexander Gorchakov Public Diplomacy Fund) (Фонд общественной дипломатии Александра Горчакова)	<p>Adresse: 10/1 Yakovopostolsky pereulok, Moscou 105064, Fédération de Russie</p> <p>Type d'entité: organisation non gouvernementale</p> <p>Lieu d'enregistrement: Moscou</p> <p>Date d'enregistrement: février 2010</p> <p>Numéro d'enregistrement: 1107799026752</p>	<p>Le fonds Alexander Gorchakov pour la diplomatie publique a été mis en place en 2010 par le président russe Dmitri Medvedev. Le fondateur du fonds était le ministre russe des affaires étrangères, et le ministre des affaires étrangères en est le directeur du conseil d'administration. Le ministère finance les travaux du fonds Gorchakov qui, à son tour, octroie des fonds à des groupes de réflexions et à des organisations non gouvernementales organisées par les gouvernements.</p> <p>Le fonds Gorchakov a été conçu pour soutenir les compatriotes russes dans l'espace post-soviétique, conformément aux objectifs idéologiques du Kremlin. Les projets organisés par le fonds Gorchakov ont constitué d'importants éléments du discours de la Russie en matière de politique étrangère. En 2015, le gouvernement ukrainien a fermé le bureau du fonds Alexander Gorchakov pour la diplomatie publique à Kiev en raison de la propagande anti-étatique. Ainsi, le fonds Alexander Gorchakov pour la diplomatie publique est responsable de soutenir activement le gouvernement de la Fédération de Russie et de tirer avantage de ce gouvernement, qui est responsable de l'annexion de la Crimée et de la déstabilisation de l'Ukraine.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
105.	<p>Agence fédérale pour les affaires de la Communauté des États indépendants, les compatriotes vivant à l'étranger et la coopération humanitaire internationale (Rossostrudnichestvo)</p> <p>(Федеральное агентство по делам Содружества Независимых Государств, соотечественников, проживающих за рубежом, и по международному гуманитарному сотрудничеству (Rossostrudnichestvo))</p>	<p>Adresse du siège: Fédération de Russie, 119019, Moscou, rue Vozdvizhenka 18/9</p> <p>Téléphone: +7 (495) 690 12 45</p> <p>Courriel: rossostr@rs.gov.ru</p> <p>Site internet: https://rs.gov.ru</p> <p>Type d'entité: agence du gouvernement fédéral russe</p> <p>Lieu d'enregistrement: Fédération de Russie, 119019, Moscou, rue Vozdvizhenka 18/9</p> <p>Date d'enregistrement: 6.9.2008</p>	<p>L'agence fédérale pour les affaires de la Communauté des États indépendants, les compatriotes vivant à l'étranger et la coopération humanitaire internationale (Rossostrudnichestvo) est un organisme exécutif fédéral chargé de fournir des services publics et de gérer des biens publics pour soutenir et développer les relations internationales entre la Fédération de Russie et les États membres de la Communauté des États indépendants et d'autres pays étrangers.</p> <p>Il s'agit de la principale agence d'État projetant le pouvoir d'influence et l'influence hybride du Kremlin, y compris la promotion du concept dit de "Russkiy Mir". Depuis de nombreuses années, elle joue le rôle d'organisation regroupant un réseau de compatriotes et d'agents d'influence russes et finance divers projets de diplomatie publique et de propagande, consolidant les activités d'acteurs pro-russes et diffusant les récits du Kremlin, y compris le révisionnisme historique.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
			<p>La Rosstrudnichestvo organise activement des événements internationaux visant à faire en sorte que le grand public perçoive les territoires ukrainiens occupés comme étant russes. Le directeur et la directrice adjointe de la Rosstrudnichestvo ont clairement manifesté leur soutien à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine.</p> <p>La Rosstrudnichestvo est donc responsable des actions ou politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques. De plus, l'agence est responsable du soutien matériel et financier apporté au gouvernement de la Fédération de Russie et tire avantage de ce gouvernement, qui est responsable de l'annexion de la Crimée et de la déstabilisation de l'Ukraine.</p>	

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
106.	Fondation Russkiy Mir (Фонд "Русский мир")	<p>Adresse: 119285, rue Mosflimovskaya 40A, Moscou, Fédération de Russie</p> <p>Téléphone: +7 (495) 981-5680</p> <p>Courriel: info@russkiymir.ru</p> <p>Site internet: https://russkiymir.ru</p> <p>Type d'entité: agence du gouvernement fédéral russe</p> <p>Date d'enregistrement: 31.8.2007</p>	<p>La fondation "Russkiy Mir" a été créée et est financée par le gouvernement de la Fédération de Russie. Elle a été utilisée par la Fédération de Russie pour défendre ses intérêts dans les pays post-soviétiques.</p> <p>Son mandat officiel consiste à promouvoir la langue et la culture russes dans le monde, mais la fondation a été utilisée comme un important outil d'influence par le Kremlin, qui promet fermement un programme centré sur la Russie dans les États post-URSS, rejette la légitimité de l'Ukraine en tant que nation souveraine et défend son unification avec la Russie.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
			<p>La fondation "Russkiy Mir" a diffusé de la propagande pro-Kremlin et anti-ukrainienne et justifié l'agression militaire non provoquée et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine. Dans ses publications officielles, elle a soutenu l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol et la reconnaissance par la Fédération de Russie des soi-disant Républiques populaires séparatistes dans la région du Donbass.</p> <p>Par conséquent, elle est responsable de soutenir des actions qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Elle tire également avantage du gouvernement de la Fédération de Russie, qui est responsable de l'annexion de la Crimée et de la déstabilisation de l'Ukraine.</p>	

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
107.	<p>JSC Research and Production Association "Kvant"</p> <p>(Акционерное общество "Научно-производственное объединение "Квант")</p>	<p>Adresse: rue Bolshaya Sankt-Peterburgskaya 73, 173000 Veliky Novgorod, Fédération de Russie</p> <p>Téléphone: (8162) 681303</p> <p>Courriel: ok@kvant-vn.ru</p>	<p>"Kvant" JSC est une société russe opérant dans le secteur militaire qui produit des systèmes de guerre électroniques pour les forces armées russes.</p> <p>Elle a participé à la conception et à la production du système de guerre électronique Krasucha-4 et fabriqué le matériel nécessaire au système de guerre électronique Rtut-BM. Les systèmes de guerre électroniques Krasucha-4 et Rtut-BM ont été utilisés par les forces armées de la Fédération de Russie lors de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine.</p> <p>Par conséquent, elle est responsable du soutien matériel apporté à des actions qui ont compromis ou menacé l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. En outre, elle a apporté un soutien matériel au gouvernement de la Fédération de Russie, qui est responsable de l'annexion de la Crimée et de la déstabilisation de l'Ukraine, et a tiré avantage de ce gouvernement.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
108.	Sberbank (Сбербанк)	<p>Adresse: 19 rue Vavilova, 117997 Moscou, Fédération de Russie</p> <p>Type d'entité: société anonyme publique</p> <p>Lieu d'enregistrement: 19 rue Vavilova, 117997 Moscou, Fédération de Russie</p> <p>Date d'enregistrement: 22.3.1991</p> <p>Numéro d'enregistrement: 1027700132195</p>	<p>Sberbank est un établissement financier majeur en Russie. La banque centrale russe est l'actionnaire majoritaire de Sberbank. Le PDG de la banque était le ministre russe de l'économie et du commerce sous la présidence de Poutine de 2000 à 2007, et le président du conseil de surveillance de la banque est le ministre russe des finances. Sberbank étant la plus grande banque de Russie (représentant environ un quart de l'ensemble des actifs bancaires russes et un tiers du capital bancaire) et étant détenue en grande partie par le gouvernement russe, elle génère en outre des revenus élevés pour le gouvernement russe. Sberbank est donc une entité ou un organisme apportant un soutien financier au gouvernement de la Fédération de Russie, qui est responsable de l'annexion de la Crimée et de la déstabilisation de l'Ukraine, et tirant avantage de ce gouvernement, ainsi qu'une personne morale, une entité ou un organisme ayant une activité dans des secteurs économiques qui constituent une source substantielle de revenus pour le gouvernement de la Fédération de Russie, qui est responsable de l'annexion de la Crimée et de la déstabilisation de l'Ukraine.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
109.	FORSS Group of Companies (Группа компаний ФОРСС)	Adresse: rue Magnitogorskaya 51, lit. E, 195027, Saint-Petersbourg, Fédération de Russie Téléphone: (+7 812) 605-00-78 Site internet: http://www.forss.ru/eng Courriel: info@forss-marine.ru	<p>FORSS est une société russe qui fournit des services d'ingénierie à l'industrie de la construction navale. Elle suit les ordres du gouvernement de la Fédération de Russie.</p> <p>Elle a pris part au développement du projet "Vasily Bykov" de la flotte de la mer Noire. Ce "projet 22 160" comporte la construction de navires de patrouilles par Zelenodolsk Shipyard qui ont été utilisés par la marine russe pendant la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine.</p> <p>Par conséquent, Zelenodolsk Shipyard est responsable du soutien matériel apporté à des actions qui ont compromis ou menacé l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. En outre, la société a apporté un soutien matériel au gouvernement de la Fédération de Russie, qui est responsable de l'annexion de la Crimée et de la déstabilisation de l'Ukraine, et a tiré avantage de ce gouvernement.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
110.	Mouvement social patriotique militaire panrusse de la "Jeune armée" (Всероссийское военнопатриотическое общественное движение "Юнармия") alias Yunarmiya (Юнармия)	Adresse: 1 passage Krasnokursantskiy, 1/4, bâtiment 1, Moscou, Fédération de Russie, 111033 Téléphone: +7 (495) 106 75 75 Site internet: https://yunarmy.ru/ Courriel: info@yunarmy.ru	Le mouvement social patriotique militaire panrusse de la "Jeune armée" (Yunarmiya) est une organisation paramilitaire russe. La Yunarmiya et ses membres ont soutenu la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et ont diffusé la propagande russe concernant la guerre. La Yunarmiya a utilisé le symbole militaire "Z", qui a été employé par la propagande russe pour promouvoir l'invasion de l'Ukraine par la Russie.	21.7.2022 "

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
			<p>Avec le soutien des ministères de la défense et de l'éducation de la Fédération de Russie, la Yunarmiya a organisé une campagne au cours de laquelle les écoliers ont été invités à écrire des lettres aux soldats russes qui ont participé à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. En outre, elle a collecté des dons pour les troupes qui se sont battues pendant la guerre. Elle a également organisé des colonies de vacances pour enfants sur le territoire de la péninsule de Crimée annexée illégalement.</p> <p>Par conséquent, la Yunarmiya est responsable des actions ou politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité de l'Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.</p>	

DÉCISIONS

DÉCISION (PESC) 2022/1271 DU CONSEIL

du 21 juillet 2022

modifiant la décision 2014/512/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 31 juillet 2014, le Conseil a adopté la décision 2014/512/PESC¹.
- (2) L'Union continue d'apporter un soutien sans réserve à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine.
- (3) Le 24 février 2022, le président de la Fédération de Russie a annoncé une opération militaire en Ukraine et les forces armées russes ont commencé à attaquer l'Ukraine. Cette attaque est une violation flagrante de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance de l'Ukraine.
- (4) Dans ses conclusions du 24 février 2022, le Conseil européen a condamné avec la plus grande fermeté l'agression militaire non provoquée et injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Par ses actions militaires illégales, la Russie viole de façon flagrante le droit international et les principes de la charte des Nations unies, et porte atteinte à la sécurité et à la stabilité européennes et mondiales. Le Conseil européen a appelé à l'élaboration et à l'adoption en urgence d'un nouveau train de sanctions individuelles et économiques.
- (5) Dans ses conclusions du 24 mars 2022, le Conseil européen a déclaré que l'Union se tenait prête à combler les failles et à s'en prendre aux contournements avérés et éventuels des mesures restrictives déjà adoptées, ainsi qu'à adopter rapidement de nouvelles sanctions coordonnées et fortes visant la Russie et la Biélorussie afin de contrer efficacement les capacités de la Russie à poursuivre l'agression.

¹ Décision 2014/512/PESC du Conseil du 31 juillet 2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine (JO L 229 du 31.7.2014, p. 13).

- (6) Dans ses conclusions des 23 et 24 juin 2022, le Conseil européen a déclaré que les travaux sur les sanctions se poursuivraient, notamment pour renforcer leur mise en œuvre et empêcher qu'elles soient contournées.
- (7) Compte tenu de la gravité de la situation, et en riposte à l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine, il convient d'instaurer de nouvelles mesures restrictives.
- (8) En particulier, il convient d'interdire l'importation, l'achat ou le transfert, directement ou indirectement, de l'or, qui constitue l'exportation la plus importante de la Russie après l'énergie. Cette interdiction s'applique à l'or d'origine russe exporté de Russie après l'entrée en vigueur de la présente décision.
- (9) Il convient également d'étendre aux écluses l'interdiction d'accès aux ports afin de garantir la mise en œuvre intégrale de la mesure et d'éviter son contournement.
- (10) En outre, il convient d'étendre le champ d'application de l'interdiction d'accepter des dépôts pour y inclure les dépôts de personnes morales, d'entités ou d'organismes établis dans des pays tiers et détenus majoritairement par des ressortissants russes ou des personnes physiques résidant en Russie. Il convient également de soumettre à une autorisation préalable des autorités nationales compétentes l'acceptation de dépôts pour les échanges transfrontières non interdits.
- (11) Il convient également d'ajouter certaines mentions à la liste des personnes morales, entités et organismes figurant à l'annexe IV de la décision 2014/512/PESC.
- (12) De plus, il convient de préciser le champ d'application de l'interdiction portant sur les marchés publics.

- (13) Afin de préserver le processus d'élaboration de normes techniques industrielles de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), il convient d'autoriser le partage d'assistance technique avec la Russie en ce qui concerne les biens et technologies aéronautiques dans ce cadre spécifique.
- (14) Afin de garantir l'accès à la justice, il convient également d'instaurer une exemption à l'interdiction d'effectuer toute transaction avec des entités publiques russes lorsque cela est nécessaire pour garantir l'accès aux procédures judiciaires, administratives ou arbitrales.
- (15) Étant donné la volonté déterminée de l'Union de combattre l'insécurité alimentaire et énergétique dans le monde, et afin d'en éviter toute conséquence négative potentielle, il convient de prévoir que la dérogation à l'interdiction de participer à des transactions avec certaines entités publiques est étendue en ce qui concerne les transactions portant sur des produits agricoles et la fourniture de pétrole et de produits pétroliers à des pays tiers.
- (16) De manière plus générale, l'Union s'est engagée à éviter toute mesure susceptible d'être source d'insécurité alimentaire partout dans le monde. Par conséquent, aucune des mesures figurant dans la présente décision ni de celles adoptées précédemment face aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine ne vise, de quelque manière que ce soit, les échanges de produits agricoles et alimentaires, dont le blé et les engrais, entre des pays tiers et la Russie.

- (17) De même, les mesures de l'Union n'empêchent pas les pays tiers ni leurs ressortissants opérant hors de l'Union d'acheter des produits pharmaceutiques ou médicaux à la Russie.
- (18) Une nouvelle action de l'Union est nécessaire pour mettre en œuvre certaines mesures.
- (19) Il y a donc lieu de modifier la décision 2014/512/PESC en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

La décision 2014/512/PESC est modifiée comme suit:

1) L'article 1^{er} *bis bis* est modifié comme suit:

a) le paragraphe 3 est modifié comme suit:

i) le point a) est remplacé par le texte suivant:

"a) aux transactions qui sont strictement nécessaires à l'achat, à l'importation ou au transport, directement ou indirectement, de gaz naturel, de titane, d'aluminium, de cuivre, de nickel, de palladium et de minerai de fer, depuis ou via la Russie vers l'Union, un pays membre de l'Espace économique européen, la Suisse ou les Balkans occidentaux;"

ii) le point suivant est inséré:

"a *bis*) sauf interdiction au titre de l'article 4 *sexdecies* ou de l'article 4 *septdecies*, aux transactions qui sont strictement nécessaires à l'achat, à l'importation ou au transport, directement ou indirectement, de pétrole, y compris de produits pétroliers raffinés, depuis ou via la Russie;"

- iii) le point d) est remplacé par le texte suivant:
- "d) aux transactions, y compris les ventes, qui sont strictement nécessaires pour la liquidation, avant le 31 décembre 2022, d'une coentreprise ou d'une construction juridique similaire conclues avant le 16 mars 2022, associant une personne morale, une entité ou un organisme visés au paragraphe 1;";
- iv) les points suivants sont ajoutés:
- "f) aux transactions qui sont nécessaires à l'achat, à l'importation ou au transport de produits pharmaceutiques, médicaux, agricoles et alimentaires, y compris le blé et les engrais dont l'importation, l'achat et le transport sont autorisés en vertu de la présente décision;
- g) aux transactions qui sont strictement nécessaires pour garantir l'accès aux procédures judiciaires, administratives ou arbitrales dans un État membre, ainsi que pour la reconnaissance ou l'exécution d'un jugement ou d'une sentence arbitrale rendu dans un État membre et si de telles transactions sont compatibles avec les objectifs de la présente décision et de la décision 2014/145/PESC du Conseil*.

* Décision 2014/145/PESC du Conseil du 17 mars 2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine (JO L 78 du 17.3.2014, p. 16)."

- 2) L'article 1^{er} *ter* est modifié comme suit:
- a) le paragraphe 1 est remplacé par le texte suivant:
- "1. Il est interdit d'accepter des dépôts de ressortissants russes ou de personnes physiques résidant en Russie, de personnes morales, d'entités ou d'organismes établis en Russie, ou de personnes morales, d'entités ou d'organismes établis en dehors de l'Union et dont plus de 50 % des droits de propriété sont détenus directement ou indirectement par des ressortissants russes ou des personnes physiques résidant en Russie, si la valeur totale des dépôts de cette personne physique ou morale, de cette entité ou de cet organisme dépasse 100 000 EUR par établissement de crédit.";
- b) le paragraphe 4 est supprimé;
- c) au paragraphe 5, le point suivant est ajouté:
- "f) nécessaire aux échanges transfrontières non soumis à interdiction de biens et de services entre l'Union et la Russie.".

- 3) À l'article 1^{er} *quater*, le paragraphe 2 est remplacé par le texte suivant:
- "2. Le paragraphe 1 ne s'applique pas aux ressortissants d'un État membre, d'un pays membre de l'Espace économique européen ni de la Suisse, ni aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre, dans un pays membre de l'Espace économique européen ou en Suisse."
- 4) À l'article 1^{er} *octies*, le paragraphe 1 est remplacé par le texte suivant:
- "1. Il est interdit de fournir des services de notation de crédit à, ou portant sur, tout ressortissant russe ou toute personne physique résidant en Russie ou toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie."

5) À l'article 1^{er} *nonies*, le paragraphe 1 est remplacé par le texte suivant:

"1. Il est interdit d'attribuer ou de poursuivre l'exécution de tout marché public ou contrat de concession relevant du champ d'application des directives 2014/23/UE*, 2014/24/UE**, 2014/25/UE*** et 2009/81/CE**** du Parlement européen et du Conseil, ainsi que de l'article 10, paragraphes 1 et 3, de l'article 10, paragraphe 6, points a) à e), de l'article 10, paragraphes 8, 9 et 10, et des articles 11, 12, 13 et 14 de la directive 2014/23/UE, de l'article 7, points a) à d), de l'article 8 et de l'article 10, points b) à f) et h) à j), de la directive 2014/24/UE, de l'article 18, de l'article 21, points b) à e) et g) à i), et des articles 29 et 30 de la directive 2014/25/UE, de l'article 13, points a) à d), f) à h) et j), de la directive 2009/81/CE, et du titre VII du règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil****, à ou avec:

- a) un ressortissant russe, une personne physique résidant en Russie, ou une personne morale, une entité ou un organisme établi en Russie;
- b) une personne morale, une entité ou un organisme dont plus de 50 % des droits de propriété sont détenus, directement ou indirectement, par une entité visée au point a) du présent paragraphe; ou

- c) une personne physique ou morale, une entité ou un organisme agissant pour le compte ou selon les instructions d'une entité visée au point a) ou b) du présent paragraphe,

y compris, lorsqu'ils représentent plus de 10 % de la valeur du marché, les sous-traitants, fournisseurs ou entités aux capacités desquels il est recouru au sens des directives 2009/81/CE, 2014/23/UE, 2014/24/UE et 2014/25/UE.

-
- * Directive 2014/23/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur l'attribution de contrats de concession (JO L 94 du 28.3.2014, p. 1).
- ** Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE (JO L 94 du 28.3.2014, p. 65).
- *** Directive 2014/25/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à la passation de marchés par des entités opérant dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux et abrogeant la directive 2004/17/CE (JO L 94 du 28.3.2014, p. 243).
- **** Directive 2009/81/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 relative à la coordination des procédures de passation de certains marchés de travaux, de fournitures et de services par des pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices dans les domaines de la défense et de la sécurité, et modifiant les directives 2004/17/CE et 2004/18/CE (JO L 216 du 20.8.2009, p. 76).
- ***** Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1)."

- 6) À l'article 1^{er} *undecies*, le paragraphe 4 est remplacé par le texte suivant:
- "4. Les paragraphes 1 et 2 ne s'appliquent pas lorsque le fiduciaire ou le bénéficiaire est un ressortissant d'un État membre ou une personne physique titulaire d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre, dans un pays membre de l'Espace économique européen ou en Suisse."
- 7) L'article 1^{er} *duodecies* est modifié comme suit:
- a) le paragraphe 4 est remplacé par le texte suivant:
- "4. Le paragraphe 1 ne s'applique pas à la fourniture de services destinés à l'usage exclusif de personnes morales, d'entités ou d'organismes établis en Russie qui sont détenus, ou contrôlés exclusivement ou conjointement, par une personne morale, une entité ou un organisme établi ou constitué selon le droit d'un État membre, d'un pays membre de l'Espace économique européen ou de la Suisse.";
- b) le paragraphe suivant est ajouté:
- "6. L'État membre concerné informe les autres États membres et la Commission de toute autorisation accordée en vertu du paragraphe 5 dans un délai de deux semaines suivant l'autorisation."

- 8) L'article 3 est modifié comme suit:
- a) au paragraphe 3, premier alinéa, le point f) est supprimé;
 - b) au paragraphe 3, le deuxième alinéa est remplacé par le texte suivant:

"À l'exception du point g) du premier alinéa, l'exportateur déclare dans la déclaration en douane que les biens sont exportés au titre de l'exception correspondante établie dans le présent paragraphe et notifie à l'autorité compétente de l'État membre dans lequel l'exportateur réside ou est établi la première utilisation de ladite exception dans un délai de 30 jours à compter de la date de la première exportation.";
 - c) au paragraphe 4, le point suivant est ajouté:

"h) destinés à assurer la cybersécurité et la sécurité de l'information pour les personnes physiques et morales, les entités et les organismes en Russie, à l'exception de ses pouvoirs publics et des entreprises que ces derniers contrôlent directement ou indirectement.".

- 9) L'article 3 *bis* est modifié comme suit:
- a) au paragraphe 3, le point f) est supprimé;
 - b) au paragraphe 3, le deuxième alinéa est remplacé par le texte suivant:

"À l'exception du point g) du premier alinéa, l'exportateur déclare dans la déclaration en douane que les biens sont exportés au titre de l'exception correspondante établie dans le présent paragraphe et notifie à l'autorité compétente de l'État membre dans lequel l'exportateur réside ou est établi la première utilisation de ladite exception dans un délai de 30 jours à compter de la date de la première exportation.";
 - c) au paragraphe 4, le point suivant est ajouté:

"h) destinés à assurer la cybersécurité et la sécurité de l'information pour les personnes physiques et morales, les entités et les organismes en Russie, à l'exception de ses pouvoirs publics et des entreprises que ces derniers contrôlent directement ou indirectement."
- 10) À l'article 4 *quater*, le paragraphe suivant est ajouté:
- "4 *bis*. L'État membre concerné informe les autres États membres et la Commission de toute autorisation accordée en vertu du présent paragraphe dans un délai de deux semaines suivant l'autorisation."

11) À l'article 4 *quinquies*, le paragraphe suivant est ajouté:

"8 *bis*. L'interdiction visée au paragraphe 4, point a), ne s'applique pas à l'échange d'informations visant à établir des normes techniques dans le cadre de l'Organisation de l'aviation civile internationale en ce qui concerne les biens et technologies visés au paragraphe 1."

12) À l'article 4 *nonies*, le paragraphe suivant est ajouté:

"4 *bis*. L'État membre concerné informe les autres États membres et la Commission de toute autorisation accordée en vertu du paragraphe 4 dans un délai de deux semaines suivant l'autorisation."

13) L'article 4 *nonies bis* est modifié comme suit:

a) le paragraphe 1 est remplacé par le texte suivant:

"1. Il est interdit de donner accès, après le 16 avril 2022, aux ports et, après le 29 juillet 2022, aux écluses situés sur le territoire de l'Union à tout navire immatriculé sous pavillon russe, à l'exception de l'accès aux écluses pour quitter le territoire de l'Union.";

- b) au paragraphe 5, la partie introductive est remplacée par le texte suivant:
- "5. Par dérogation au paragraphe 1, les autorités compétentes peuvent autoriser un navire à accéder à un port ou à une écluse, dans les conditions qu'elles jugent appropriées, après avoir établi qu'un tel accès est nécessaire:";
- c) le paragraphe suivant est ajouté:
- "5 *bis*. Par dérogation au paragraphe 2, les autorités compétentes peuvent autoriser les navires qui ont changé leur pavillon russe ou leur numéro d'immatriculation russe pour le pavillon ou le numéro d'immatriculation de tout autre État avant le 16 avril 2022 à accéder à un port ou à une écluse, dans les conditions qu'elles jugeront appropriées, après avoir établi que:
- a) un pavillon russe ou un numéro d'immatriculation russe était requis par le contrat; et
 - b) cet accès est nécessaire pour décharger des marchandises strictement nécessaires à l'achèvement de projets liés aux énergies renouvelables dans l'Union, pour autant que l'importation desdites marchandises ne soit pas interdite par ailleurs en vertu de la présente décision.";
- d) le paragraphe 6 est remplacé par le texte suivant:
- "6. L'État membre concerné informe les autres États membre et la Commission de toute autorisation accordée en vertu des paragraphes 5 et 5 *bis* dans un délai de deux semaines suivant l'autorisation.".

14) À l'article 4 *undecies*, le paragraphe suivant est ajouté:

"3 *bis*. L'interdiction visée au paragraphe 1 ne s'applique pas aux articles de luxe destinés à l'usage personnel de personnes physiques voyageant à partir de l'Union européenne ou de leurs parents proches qui voyagent avec elles, qui leur appartiennent et qui ne sont pas destinés à la vente."

15) L'article 4 *quaterdecies* est modifié comme suit:

a) le paragraphe 5 est remplacé par le texte suivant:

"5. Les autorités compétentes des États membres peuvent autoriser, dans les conditions qu'elles jugent appropriées, la vente, la fourniture, le transfert ou l'exportation des biens et technologies couverts par le présent article, ou la fourniture d'une assistance technique ou d'une aide financière connexes, après avoir établi que ces biens ou technologies ou la fourniture de cette assistance technique ou de cette aide financière connexes sont nécessaires à:

a) des fins médicales ou pharmaceutiques, ou à des fins humanitaires, telles que l'acheminement d'une assistance ou la facilitation de cet acheminement, y compris en ce qui concerne les fournitures médicales et les denrées alimentaires ou le transfert de travailleurs humanitaires et de l'aide connexe, ou à des fins d'évacuation; ou

b) l'usage exclusif de l'État membre qui accorde l'autorisation et pleinement sous son contrôle et afin de remplir ses obligations de maintenance dans des zones qui font l'objet d'un contrat de location à long terme entre cet État membre et la Fédération de Russie.";

b) les paragraphes suivants sont ajoutés:

"5 *bis*. Lorsqu'elles se prononcent sur les demandes d'autorisation à des fins médicales ou pharmaceutiques conformément au paragraphe 5, les autorités compétentes n'accordent pas d'autorisation pour les exportations vers toute personne physique ou morale, toute entité ou tout organisme en Russie ou aux fins d'une utilisation dans ce pays, si elles ont des motifs raisonnables de croire que les biens pourraient être destinés à une utilisation finale militaire.

5 *ter*. L'État membre concerné informe les autres États membres et la Commission de toute autorisation accordée en vertu du paragraphe 5 dans un délai de deux semaines suivant l'autorisation."

16) L'article suivant est inséré:

"Article 4 octodécies

1. Il est interdit d'acheter, d'importer ou de transférer, directement ou indirectement, de l'or s'il est originaire de Russie et a été exporté de Russie dans l'Union ou dans tout pays tiers après le 22 juillet 2022.

2. Il est interdit d'acheter, d'importer ou de transférer, directement ou indirectement, des produits transformés dans un pays tiers en incorporant le produit interdit au paragraphe 1.
3. Il est interdit d'acheter, d'importer ou de transférer, directement ou indirectement, des bijoux en or s'ils sont originaires de Russie et ont été exportés de Russie dans l'Union après le 22 juillet 2022.
4. Il est interdit:
 - a) de fournir une assistance technique, des services de courtage ou d'autres services en rapport avec les biens visés aux paragraphes 1, 2 et 3 ainsi qu'avec la fourniture, la fabrication, l'entretien et l'utilisation de ces biens, directement ou indirectement en lien avec l'interdiction visée aux paragraphes 1, 2 et 3;
 - b) de fournir un financement ou une aide financière en rapport avec les biens visés aux paragraphes 1, 2 et 3, pour toute vente, toute importation ou tout transfert de ces biens, ou pour la fourniture d'une assistance technique, de services de courtage ou d'autres services connexes, directement ou indirectement en lien avec l'interdiction visée aux paragraphes 1, 2 et 3.

5. L'interdiction visée aux paragraphes 1, 2 et 3 ne s'applique pas à l'or qui est nécessaire aux fins officielles de missions diplomatiques, de postes consulaires ou d'organisations internationales situées en Russie et bénéficiant d'immunités conformément au droit international.
 6. L'interdiction visée au paragraphe 3 ne s'applique pas aux bijoux en or destinés à l'usage personnel des personnes physiques se rendant dans l'Union européenne ou de leurs parents proches qui voyagent avec elles, qui leur appartiennent et qui ne sont pas destinés à la vente.
 7. Par dérogation aux paragraphes 1, 2 et 3, les autorités compétentes peuvent autoriser le transfert ou l'importation de biens culturels qui sont prêtés dans le cadre d'une coopération culturelle officielle avec la Russie.
 8. L'Union prend les mesures nécessaires afin de déterminer à quels articles le présent article doit s'appliquer."
- 17) L'annexe IV est modifiée conformément à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 21 juillet 2022.

Par le Conseil

Le président

M. BEK

ANNEXE

À l'annexe IV de la décision 2014/512/PESC, les mentions suivantes sont ajoutées:

"Federal Center for Dual-Use Technology (FTsDT) Soyuz

Turayev Machine Building Design Bureau Soyuz

Zhukovskiy Central Aerohydrodynamics Institute (TsAGI)

Rosatomflot".

DÉCISION (PESC) 2022/1272 DU CONSEIL**du 21 juillet 2022****modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 17 mars 2014, le Conseil a adopté la décision 2014/145/PESC¹.
- (2) L'Union continue d'apporter un soutien sans réserve à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine.
- (3) Compte tenu de la gravité de la situation, le Conseil estime qu'il convient d'ajouter quarante-huit personnes et neuf entités responsables d'actions qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine à la liste des personnes, entités et organismes faisant l'objet de mesures restrictives qui figure à l'annexe de la décision 2014/145/PESC.
- (4) En outre, il convient d'introduire une nouvelle dérogation au gel des avoirs et à l'interdiction de mettre des fonds et des ressources économiques à la disposition de personnes et d'entités désignées afin de prévenir ou d'atténuer d'urgence un événement susceptible d'avoir des effets graves et importants sur la santé et la sécurité humaines ou sur l'environnement.
- (5) Compte tenu de l'attitude ferme de l'Union consistant à éviter et combattre l'insécurité alimentaire partout dans le monde, et afin d'éviter des perturbations dans les canaux de paiement des produits agricoles, il convient également d'introduire une dérogation au gel des avoirs et à l'interdiction de mettre des fonds et des ressources économiques à la disposition de banques désignées.

¹ Décision 2014/145/PESC du Conseil du 17 mars 2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine (JO L 78 du 17.3.2014, p. 16).

- (6) Il convient en outre d'introduire une dérogation au gel des avoirs et à l'interdiction de mettre des fonds et des ressources économiques à disposition en vue de la liquidation ordonnée d'opérations, y compris les relations de correspondant bancaire, avec une banque désignée.
- (7) Une nouvelle action de l'Union est nécessaire pour mettre en œuvre certaines mesures.
- (8) Il convient dès lors de modifier la décision 2014/145/PESC en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

La décision 2014/145/PESC est modifiée comme suit:

- 1) L'article 2 est modifié comme suit:
 - a) au paragraphe 10, le point a) est remplacé par le texte suivant:
 - "a) les fonds ou ressources économiques sont nécessaires à la vente et au transfert, au plus tard le 31 décembre 2022 ou dans un délai de six mois à compter de la date de désignation à l'annexe, la date la plus tardive étant retenue, des droits de propriété sur une personne morale, une entité ou un organisme établi dans l'Union lorsque ces droits de propriété sont détenus, directement ou indirectement, par une personne physique ou morale, une entité ou un organisme inscrit sur la liste figurant à l'annexe; et";
 - b) les paragraphes suivants sont ajoutés:
 - "14. Par dérogation aux paragraphes 1 et 2, les autorités compétentes d'un État membre peuvent autoriser le déblocage de certains fonds ou ressources économiques gelés appartenant à l'entité inscrite sur la liste figurant à l'annexe, sous la rubrique "Entités", au numéro 108, ou la mise de certains fonds ou ressources économiques à la disposition de cette entité, dans des conditions que les autorités compétentes jugent appropriées, après avoir établi que ces fonds ou ressources économiques sont nécessaires pour mettre fin, au plus tard le 22 août 2023, aux opérations, contrats ou autres accords, y compris les relations de correspondant bancaire, conclus avec cette entité avant le 21 juillet 2022.

15. Par dérogation aux paragraphes 1 et 2, les autorités compétentes d'un État membre peuvent, dans des conditions qu'elles jugent appropriées, autoriser le débloccage de certains fonds ou ressources économiques gelés, ou la mise de certains fonds ou ressources économiques à la disposition de l'entité inscrite sur la liste figurant à l'annexe, sous la rubrique "Entités", au numéro 108, après avoir établi que ces fonds ou ressources économiques sont nécessaires pour la conclusion, au plus tard le 31 octobre 2022, d'une vente et d'un transfert en cours de droits de propriété que possède directement ou indirectement cette entité dans une personne morale, une entité ou un organisme établi dans l'Union.
16. Par dérogation aux paragraphes 1 et 2, les autorités compétentes d'un État membre peuvent autoriser, dans les conditions qu'elles jugent appropriées, le débloccage de certaines ressources économiques gelées, après avoir établi que:
- a) le débloccage de ces ressources économiques est nécessaire à la prévention ou à l'atténuation à titre urgent d'un événement susceptible d'avoir des effets graves et importants sur la santé et la sécurité humaines ou sur l'environnement; et
 - b) les produits résultant du débloccage de ces ressources économiques sont gelés.

L'État membre concerné informe les autres États membres et la Commission de toute autorisation octroyée en vertu du présent paragraphe dans un délai de deux semaines suivant l'autorisation.

17. Par dérogation aux paragraphes 1 et 2, les autorités compétentes d'un État membre peuvent autoriser le déblocage de certains fonds ou ressources économiques gelés appartenant aux entités inscrites sur la liste figurant à l'annexe, sous la rubrique "Entités", aux numéros 53, 54, 55, 79, 80, 81, 82 et 108, ou la mise de certains fonds ou ressources économiques à la disposition de ces entités, dans des conditions que les autorités compétentes jugent appropriées, après avoir établi que ces fonds ou ressources économiques sont nécessaires à l'achat, à l'importation ou au transport de produits agricoles et alimentaires, y compris le blé et les engrais. L'État membre concerné informe les autres États membres et la Commission de toute autorisation octroyée en vertu du présent paragraphe dans un délai de deux semaines suivant l'autorisation."
- 2) Les personnes et entités énumérées à l'annexe de la présente décision sont ajoutées à la liste figurant à l'annexe de la décision 2014/145/PESC.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 21 juillet 2022.

Par le Conseil

Le président

M. BEK

ANNEXE

Les personnes et entités ci-après sont ajoutées à la liste des personnes, entités et organismes figurant à l'annexe de la décision 2014/145/PESC:

Personnes

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
"1182.	Adam Sultanovich DELIMKHANOV (Адам Султанович ДЕЛИМХАНОВ)	Date de naissance: 25.9.1969 Lieu de naissance: Benoy, Fédération de Russie Nationalité: russe Sexe: masculin	Membre de la Douma d'État de la Fédération de Russie depuis le 19 septembre 2021, premier vice-président de la commission de la sécurité et de la lutte contre la corruption. Responsable d'avoir établi des forces tchéchènes dans la région du Donbass depuis mars 2022 et d'avoir dirigé le siège de la ville de Marioupol en mars 2022. Il a personnellement participé à la préparation des attaques depuis le début de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Pour ces actions, le 26 avril 2022, il a été nommé héros de la Fédération de Russie par décret du président de la Fédération de Russie. En cette qualité, il est responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1183.	Sharip Sultanovich ДЕЛИМХАНОВ (Шарип Султанович ДЕЛИМХАНОВ)	Date de naissance: 23.4.1980 Lieu de naissance: Dzhalka, Fédération de Russie Nationalité: russe Sexe: masculin	Commandant de la branche tchéchène de la Garde nationale de la Fédération de Russie. Responsable du commandement des forces tchéchènes pendant la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, y compris dans les régions de Kiev et du Donbass. En cette qualité, il est responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1184.	Alibek Sultanovich DELIMKHANOV (Алибек Султан ДЕЛИМХАНОВ)	Date de naissance: 16.10.1974 Lieu de naissance: Dzhalka, Fédération de Russie Nationalité: russe Sexe: masculin	Commandant adjoint de la section tchéchène de la Garde nationale de la Fédération de Russie. Responsable du commandement des forces tchéchènes pendant la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, y compris dans les régions de Kiev et du Donbass. En cette qualité, il est responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1185.	Viktor Nikolayevich STRIGUNOV (Виктор Николаевич СТРИГУНОВ)	Date de naissance: 27.10.1958 Lieu de naissance: Dubovoe, Fédération de Russie Nationalité: russe Sexe: masculin	Premier directeur adjoint du service fédéral de la Garde nationale de la Fédération de Russie (Rosgvardia); commandant en chef de la Rosgvardia. Des unités de la Rosgvardia ont été envoyées dans des zones placées sous le contrôle des autorités russes, telles que Kherson, Henichesk, Berdyansk et certaines zones de Marioupol, afin de réprimer les protestations de la population locale. Elles ont également pris part aux assassinats, viols et tortures de civils à Boutcha, en Ukraine. Des membres de la Rosgvardia ont arrêté des citoyens pro-ukrainiens et mis en place une administration de police militaire. En cette qualité, il est donc responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1186.	Oleg Anatolyevich ПЛОКНОИ (Олег Анатольевич ПЛОХОЙ)	Date de naissance: 4.12.1968 Lieu de naissance: Киев, Ukraine Nationalité: russe Sexe: masculin	Secrétaire d'État, directeur adjoint du service fédéral de la Garde nationale de la Fédération de Russie (Rosgvardia); commandant en chef de la Rosgvardia. Des unités de la Rosgvardia ont été envoyées dans des zones placées sous le contrôle des autorités russes, telles que Kherson, Henichesk, Berdyansk et certaines zones de Marioupol, afin de réprimer les protestations de la population locale. Elles ont également pris part aux assassinats, viols et tortures de civils à Boutcha, en Ukraine. Des membres de la Rosgvardia ont arrêté des citoyens pro-ukrainiens et mis en place une administration de police militaire. En cette qualité, il est donc responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1187.	Yuriy Viktorovich YASHIN (Юрий Викторович ЯШИН)	Date de naissance: 11.3.1967 Lieu de naissance: Mednogorsk, Fédération de Russie Nationalité: russe Sexe: masculin	<p>Chef d'état-major des troupes de la Garde nationale de la Fédération de Russie; directeur adjoint du service fédéral des troupes la Garde nationale de la Fédération de Russie; commandant en chef des troupes de la Garde nationale de la Fédération de Russie.</p> <p>Des unités de la Garde nationale de la Fédération de Russie (Rosgvardia) ont été envoyées dans des zones placées sous le contrôle des autorités russes, telles que Kherson, Henichesk, Berdyansk et certaines zones de Marioupol, afin de réprimer les protestations de la population locale. Elles ont également pris part aux assassinats, viols et tortures de civils à Boutcha, en Ukraine. Des membres de la Rosgvardia ont arrêté des citoyens pro-ukrainiens et mis en place une administration de police militaire.</p> <p>En cette qualité, il est donc responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1188.	Igor Anatolyevich ILYASH (Игорь Анатольевич ИЛЬЯШ)	Date de naissance: 5.10.1967 Lieu de naissance: Odessa, Ukraine Nationalité: russe Sexe: masculin	<p>Directeur adjoint du service fédéral de la Garde nationale de la Fédération de Russie (Rosgvardia); commandant en chef de la Rosgvardia.</p> <p>Des unités de la Rosgvardia ont été envoyées dans des zones placées sous le contrôle des autorités russes, telles que Kherson, Henichesk, Berdyansk et certaines zones de Marioupol, afin de réprimer les protestations de la population locale. Elles ont également pris part aux assassinats, viols et tortures de civils à Boutcha, en Ukraine. Des membres de la Rosgvardia ont arrêté des citoyens pro-ukrainiens et mis en place une administration de police militaire.</p> <p>En cette qualité, il est donc responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1189.	Sergei Anatolyevich LEBEDEV (Сергей Анатольевич ЛЕБЕДЕВ)	Date de naissance: 10.1.1966 Lieu de naissance: Astrakhan, Fédération de Russie Nationalité: russe Sexe: masculin	<p>Directeur adjoint du service fédéral de la Garde nationale de la Fédération de Russie (Rosgvardia); commandant en chef de la Rosgvardia.</p> <p>Des unités de la Rosgvardia ont été envoyées dans des zones placées sous le contrôle des autorités russes, telles que Kherson, Henichesk, Berdyansk et certaines zones de Marioupol, afin de réprimer les protestations de la population locale. Elles ont également pris part aux assassinats, viols et tortures de civils à Boutcha, en Ukraine. Des membres de la Rosgvardia ont arrêté des citoyens pro-ukrainiens et mis en place une administration de police militaire.</p> <p>En cette qualité, il est donc responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1190.	Alexey Mikhailovich KUZMENKOV (Алексей Михайлович КУЗЬМЕНКОВ)	Date de naissance: 10.6.1971 Lieu de naissance: Horlivka, Ukraine Nationalité: russe Sexe: masculin	<p>Directeur adjoint du service fédéral de la Garde nationale de la Fédération de Russie (Rosgvardia); commandant en chef de la Rosgvardia.</p> <p>Des unités de la Rosgvardia ont été envoyées dans des zones placées sous le contrôle des autorités russes, telles que Kherson, Henichesk, Berdyansk et certaines zones de Marioupol, afin de réprimer les protestations de la population locale. Elles ont également pris part aux assassinats, viols et tortures de civils à Boutcha, en Ukraine. Des membres de la Rosgvardia ont arrêté des citoyens pro-ukrainiens et mis en place une administration de police militaire.</p> <p>En cette qualité, il est donc responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1191.	Alexey Stepanovich BEZZUBIKOV (Алексей Степанович БЕЗЗУБИКОВ)	Date de naissance: 5.7.1965 Lieu de naissance: Moscou, Fédération de Russie Nationalité: russe Sexe: masculin	<p>Directeur adjoint du service fédéral de la Garde nationale de la Fédération de Russie (Rosgvardia); commandant en chef de la Rosgvardia.</p> <p>Des unités de la Rosgvardia ont été envoyées dans des zones placées sous le contrôle des autorités russes, telles que Kherson, Henichesk, Berdyansk et certaines zones de Marioupol, afin de réprimer les protestations de la population locale. Elles ont également pris part aux assassinats, viols et tortures de civils à Boutcha, en Ukraine. Des membres de la Rosgvardia ont arrêté des citoyens pro-ukrainiens et mis en place une administration de police militaire.</p> <p>En cette qualité, il est donc responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1192.	Yevgeniy Vitalievich BALUTSKIY (en russe: Евгений Витальевич БАЛИЦКИЙ) (alias: Yevhen Vitaliovych BALUTSKIY) (en ukrainien: Євген Віталійович БАЛИЦЬКИЙ)	Date de naissance: 10.12.1969 Lieu de naissance: Melitopol, Ukraine Nationalité: ukrainienne Sexe: masculin	Yevgeniy Balytskiy a coopéré avec les autorités russes dans la ville ukrainienne de Melitopol. Il a soutenu la nomination de Galina Danilchenko en tant que maire de Melitopol, à la suite de l'enlèvement du maire légitime. Le 9 avril 2022, les autorités russes ont nommé Yevgeniy Balytskiy soi-disant "gouverneur" de la région de Zaporijjia en Ukraine. Il s'est prononcé en faveur de la fusion de la région de Zaporijjia avec la Fédération de Russie. En cette qualité et par ses agissements, il est donc responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1193.	Konstantin Vladimirovich IVASHCHENKO (en russe: Константин Владімірович ІВАЩЕНКО; en ukrainien: Костянтин Володимирович ІВАЩЕНКО)	Date de naissance: 3.10.1963 Lieu de naissance: Marioupol, Ukraine Nationalité: ukrainienne Sexe: masculin	Après la prise de la ville de Marioupol par les forces armées russes, le soi-disant "chef de la République populaire de Donetsk", Denis Pushilin a nommé Konstantin Ivashchenko maire de Marioupol le 6 avril 2022. En cette qualité, il est responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.	21.7.2022
1194.	Aleksandr Yurievych KOBETS (en russe: Александр Юрьевич КОБЕЦ) Oleksandr Yuriovuvch KOBETS (en ukrainien: Олександр Юрійович КОБЕЦЬ)	Date de naissance: 27.9.1959 Nationalité: ukrainienne Sexe: masculin	Le soi-disant "maire" de la ville de Kherson depuis le 26 avril 2022, mis en place par les autorités russes. En cette qualité, il a donc soutenu et encouragé des politiques qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1195.	Vladimir Valeryevich ROGOV (en russe: Владимир Валерьевич РОГОВ) Volodimir Valeryovitch ROGOV (en ukrainien: Володимир Валерійович РОГОВ)	Date de naissance: 1.12.1976 Lieu de naissance: Zaporijjia, Ukraine Nationalité: ukrainienne Sexe: masculin	Soi-disant "représentant du conseil principal" de l'administration militaire et civile de la région de Zaporijjia. Il s'est prononcé contre les autorités ukrainiennes et en faveur de l'intégration de la région de Zaporijjia à la Fédération de Russie. Il a également facilité la délivrance de passeports russes dans la ville de Melitopol. En cette qualité, il est responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1196.	Alexandr Fedorovich SAULENKO (en russe: Александр Федорович САУЛЕНКО) Oleksandr Fedorovich SAULENKO (en ukrainien: Олександр Федорович САУЛЕНКО)	Date de naissance: 9.5.1962 Lieu de naissance: Novopetrivka, Ukraine Nationalité: ukrainienne Sexe: masculin	Soi-disant "chef de l'administration provisoire" de Berdyansk et de la région de Berdyansk. Il a préconisé de transférer le contrôle et l'administration de la région de Berdyansk de l'Ukraine à la Fédération de Russie. En cette qualité, il est responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.	21.7.2022
1197.	Andrei Vladimirovich SHEVCHIK (en russe: Андрей Владимирович ШЕВЧИК)	Date de naissance: 17.6.1973 Lieu de naissance: Jeleznogorsk (anciennement Krasnoyarsk-26), Fédération de Russie Nationalité: russe Sexe: masculin	Soi-disant "maire" d'Enerhodar. Le 27 mars 2022, il a lancé la création d'un "conseil d'auto-organisation de la ville" d'Enerhodar, sans le soutien des autorités ukrainiennes. En cette qualité, il est responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1198.	Oleg KRYUCHKOV (Олег КрЮЧКОВ)	Sexe: masculin	<p>Oleg Kryuchkov est le porte-parole de l'autorité d'occupation russe en Crimée et le conseiller du chef de la Crimée. Dans ses déclarations publiques, il a confirmé le vol de céréales provenant de l'État ukrainien et d'agriculteurs ukrainiens sur les territoires occupés par la Russie, confirmé la russification des écoles ukrainiennes dans les territoires occupés et déclaré que la Russie avait l'intention d'annexer les territoires occupés dans le sud de l'Ukraine.</p> <p>Il est donc responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et soutient de telles actions ou politiques.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1199.	Sergei Borissovich KOROLEV (Сергей Борисович КОРОЛЕВ)	Date de naissance: 9.11.1952 ou 25.7.1952 Sexe: masculin	<p>Sergei Borissovich Korolev est le premier directeur adjoint du FSB russe depuis février 2021. Il serait étroitement associé au directeur du FSB, Alexander Bortnikov, et aux hommes d'affaires Arkadii et Boris Rotenberg. Il est indiqué qu'il pourrait remplacer Bortnikov au poste de directeur du FSB. Il est conseiller carrière au sein du FSB, où il travaille depuis les années 2000 et a précédemment exercé la fonction de directeur du service de sécurité économique du FSB. En 2021, Vladimir Poutine lui a décerné le grade de général d'armée, qui est une distinction de haut rang. Il soutient donc les décideurs russes responsables de l'annexion de la Crimée ou de la déstabilisation de l'est de l'Ukraine et en tire avantage.</p> <p>Le FSB est l'un des services de renseignement ayant fourni à Vladimir Poutine des informations avant le début de l'agression russe contre l'Ukraine le 24 février 2022. Sergei Borissovich Korolev est donc responsable d'actions qui compromettent et menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1200.	Stanislav Sergeevich CHEMEZOV (Станислав Сергеевич ЧЕМЕЗОВ)	Date de naissance: 1973 Lieu de naissance: Fédération de Russie Nationalité: russe Sexe: masculin	Stanislav Chemezov est le fils de Sergei Chemezov, un membre du Conseil suprême de "Russie unie" et président du conglomérat Rostec, qui est la principale corporation russe contrôlée par l'État en charge de l'industrie manufacturière et de la défense. Stanislav Chemezov possédait une société offshore dénommée Erlinglow Ltd, qui a bénéficié de la construction par Rostec d'une autoroute de fibre optique nationale d'une valeur de 550 millions de dollars. En outre, il possède plusieurs sociétés offshore avec Maya Bolotova, la fille de Nikolay Tokarev, notamment Irvin-2, qui a reçu des contrats d'une valeur de 8 milliards de roubles. Pour récompenser l'échange, la famille Tokarev a autorisé la famille Chemezov à réduire le budget de Transneft. Stanislav Chemezov détient également la société Independent Insurance Group, qui gère de grands contrats d'assurance dans le secteur de la défense, y compris des contrats pour le conglomérat de défense Rostec, dont son père, Sergei Chemezov, est le PDG. Stanislav Chemezov est donc une personne physique associée à une personne inscrite sur une liste.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1201.	Maya Nikolaevna БОЛОТОВА (née ТОКАРЕВА) alias Майя/Маууа/Майя/М аја Nikolaevna БОЛОТОВА (Майя Николаевна БОЛОТОВА (ТОКАРЕВА))	Date de naissance: 18.1.1975 Lieu de naissance: Karaganda, Kazakhstan Nationalité: russe Sexe: féminin	Maya Bolotova (née Tokareva) est la fille de Nikolay Tokarev, le PDG de Transneft, grande compagnie pétrolière et gazière russe. Maya Bolotova et son ex-mari, Andrei Bolotov, possèdent des biens immobiliers de luxe à Moscou, en Lettonie et en Croatie, d'une valeur supérieure à 50 millions de dollars, qui peuvent être liés à Nikolay Tokarev. Elle a également des liens avec la société Ronin, qui gère le fonds de pension de Transneft. Lorsqu'elle a demandé la citoyenneté chypriote, elle a indiqué l'adresse de Ronin comme la sienne. En outre, Maya a reçu des contrats d'État d'une valeur de 8 milliards de roubles par la société Irvin-2, qu'elle possède avec Stanislav Chemezov, le fils du PDG de Rostec, Sergei Chemezov. Maya Bolotova est donc une personne physique associée à des personnes figurant sur la liste, à savoir son père Nikolay Tokarev et Stanislav Chemezov.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1202.	Pavel EZOUBOV (Павел ЕЗУБОВ)	Date de naissance: août 1975 Nationalité: russe Sexe: masculin	Pavel Ezoubov est le cousin d'Oleg Deripaska, qui est le propriétaire du conglomérat industriel Russian Machines, qui comprend la société Military Industrial Company, un important fournisseur d'armes et d'équipements militaires pour les forces armées russes. Oleg Deripaska a transféré d'importants actifs à son cousin, Pavel Ezoubov, y compris plusieurs propriétés en France par l'intermédiaire d'une société holding détenue par Ezoubov, un hôtel à Lech (Autriche) par l'intermédiaire de la société holding Gost Hotel Management LLC ayant son siège en Russie et détenue par Ezoubov, et le contrôle de la société Terra Limited. Ezoubov contrôle en outre Hestia International LLC, la société qui détient une propriété à Washington DC liée à Oleg Deripaska. Pavel Ezoubov est donc une personne physique associée à une personne inscrite sur une liste, responsable de soutenir ou de mettre en œuvre des actions ou des politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1203.	Alexander Sergejevich ZALDOSTANOV (Александр Сергеевич ЗАЛДОСТАНОВ) alias "le Chirurgien" (Хирург)	Date de naissance: 19.1.1963 Lieu de naissance: Кropyvnytskyi, Crimée, Ukraine Nationalité: russe Sexe: masculin	Alexander Zaldostanov est le chef et fondateur du club de moto nationaliste des "Loups de la nuit" (Nightwolves MC). En raison de sa qualité de chef des Loups de la nuit, Alexander Zaldostanov, qui a des liens étroits avec le président russe Vladimir Poutine, est une personnalité publique connue et un fervent défenseur du gouvernement russe, qui soutient activement la propagande d'État russe en niant publiquement le droit de l'Ukraine au statut d'État et en appelant à la "dénazification", ainsi qu'à la "dé-ukrainisation" du pays, en promouvant l'idée selon laquelle l'Ukraine devrait faire partie intégrante de la Russie. En tant que chef des Loups de la nuit, Zaldostanov est également responsable des actions et activités du groupe qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Alexander Zaldostanov est le chef des Loups de la nuit, responsable du soutien matériel apporté à des actions qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. En outre, il est une personne physique responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ainsi que la stabilité et la sécurité en Ukraine, et qui soutient et met en œuvre de telles actions ou politiques.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1204.	Andrey BOBROVSKIY (Андрей БОБРОВСКИЙ)	Date de naissance: 5.1.1982 Lieu de naissance: Minsk, Biélorussie Nationalité: russe Sexe: masculin	Andrey Bobrowskiy est un membre du club de moto nationaliste des "Loups de la nuit" (Nightwolves MC) et dirige la section "Roads for Victory" des Loups de la nuit. En sa qualité de chef de la section "Roads for Victory", Bobrowskiy a organisé plusieurs rassemblements des Loups de la nuit à Berlin, en Pologne et en Russie. Depuis l'attaque de la Russie contre l'Ukraine en février 2022, l'objectif des rassemblements est de soutenir activement la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine, de nier publiquement le droit de l'Ukraine au statut d'État et d'appeler à la "dénazification" du pays, ainsi que de promouvoir l'idée selon laquelle l'Ukraine devrait faire partie intégrante de la Russie. Bobrowskiy a donc soutenu activement et publiquement la propagande d'État russe. Andrey Bobrowskiy est un membre des Loups de la nuit, responsable du soutien matériel apporté à des actions qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. En outre, il est une personne physique responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ainsi que la stabilité et la sécurité en Ukraine, et qui soutient et met en œuvre de telles actions ou politiques.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1205.	<p>Jozef HAMBÁLEK alias Josef HAMBÁLEK (Йозеф ХАМБАЛЕК)</p>	<p>Date de naissance: 14.3.1972 Nationalité: slovaque Sexe: masculin</p>	<p>Jozef Hambálek est le président de la section "Europe" du club de moto nationaliste des "Loups de la nuit" (Nightwolves MC), basé en Slovaquie. Hambálek, qui peut être associé au président russe, Vladimir Poutine, ainsi qu'à d'autres représentants du gouvernement russe, est publiquement connu pour avoir construit, sur une ancienne base militaire en Slovaquie, le quartier général pour l'Europe des Loups de la nuit, pour lequel il a utilisé des équipements militaires abandonnés, y compris des chars. Ses activités en cours, qui comprendraient la formation de membres des Loups de la nuit au combat armé en Ukraine sur ses propriétés et la diffusion active de propagande pro-russe en Europe, peuvent être considérées comme une menace pour la sécurité de l'Ukraine et de l'UE. Par conséquent, Jozef Hambálek est une personne physique qui apporte un soutien matériel ou financier aux actions qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1206.	Alexei WEITZ alias Alexei VAYTS alias Aleksey Yevgenevich VEITZ (Алексей ВАЙЦ)	Date de naissance: 7.10.1965 Nationalité: russe Sexe: masculin	<p>Alexei Weitz est un membre et chef spirituel du club de moto nationaliste des "Loups de la nuit" (Nightwolves MC), qui entretient des liens personnels étroits avec le chef des Loups de la nuit, Alexander Zaldostanov. Il est responsable d'avoir associé les Loups de la nuit à l'Église orthodoxe russe et d'avoir façonné la vision du monde de ses dirigeants. Il a précédemment exercé les fonctions de chargé de presse des Loups de la nuit et a effectué des tâches de représentation, notamment en présentant des conférences à des étudiants universitaires et en prenant la parole lors de rassemblements des Loups de la nuit. Il est également un expert du Conseil des relations interethniques attaché au président de la Russie, et a publiquement soutenu la guerre menée par la Russie en Ukraine et les violations du droit international, et est responsable d'avoir formulé un concept officiel de "nation russe". En raison de ses activités dans le cadre des Loups de la nuit et du Conseil des relations interethniques attaché au président de la Russie, Weitz est une figure clé de la propagande d'État russe. Alexei Weitz est un membre des Loups de la nuit, responsable du soutien matériel apporté à des actions qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. En outre, il est une personne physique responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ainsi que la stabilité et la sécurité en Ukraine, et qui soutient et met en œuvre de telles actions ou politiques.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1207.	<p>Andrey Removich BELOUSOV</p> <p>alias Andrei Removich BELOUSOV</p> <p>(Андрей Рэмович БЕЛУСОВ)</p>	<p>Date de naissance: 17.3.1959</p> <p>Nationalité: russe</p> <p>Sexe: masculin</p>	<p>Andrey Belousov est le premier vice-Premier ministre de la Fédération de Russie et est considéré comme faisant partie du plus étroit cercle rapproché de Poutine depuis de nombreuses années. Il joue un rôle influent au sein du gouvernement de la Fédération de Russie. Belousov met en œuvre la politique économique du gouvernement russe et est responsable de la croissance économique de la Russie et de la stabilisation des marchés russes. Le 25 février 2022, il a assisté à la réunion au Kremlin et a demandé aux oligarques réunis de continuer à travailler avec les banques sanctionnées. En mars 2022, Belousov a déclaré que les sociétés étrangères cessant leurs activités et licenciant du personnel dans le pays seraient déclarées coupables de faillite délibérée, un acte qui entraîne une responsabilité administrative et potentiellement pénale en vertu de la législation russe en matière d'insolvabilité. Il a soutenu l'annexion de la Crimée en 2014.</p> <p>Il est donc responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1208.	<p>Yury Yakovlevich СНАІКА</p> <p>alias Yury Yakovlevich СНАУКА; Yuri Yakovlevich СНАІКА (Юрий Яковлевич ЧАЙКА)</p>	<p>Date de naissance: 21.5.1951</p> <p>Lieu de naissance: Nikolaïevsk-sur-l'Amour, Kraï de Khabarovsk, Fédération de Russie</p> <p>Nationalité: russe</p> <p>Sexe: masculin</p>	<p>Yury Chaika est membre non permanent du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie et représentant plénipotentiaire du président de la Fédération de Russie au sein du district fédéral du Caucase du Nord. Il participe directement à l'orientation et à la mise en œuvre de la politique étrangère agressive de la Russie.</p> <p>En avril 2022, Yuri Chaika a décerné des distinctions de l'État à des militaires s'étant fait remarquer au cours de l'"opération spéciale visant à dénazifier l'Ukraine". Lors de sa rencontre avec des réfugiés de la soi-disant "République populaire de Donetsk" à Pyatigorsk le 17 mars 2022, il a justifié la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine et a déclaré que les autorités ukrainiennes avaient commis un génocide en Ukraine.</p> <p>Depuis de nombreuses années, Yuri Chaika est l'un des associés les plus proches de Vladimir Poutine et un agent docile du régime au pouvoir.</p> <p>Yuri Chaika et sa famille ont personnellement tiré profit de leurs liens étroits avec le régime de Poutine.</p> <p>Il est donc responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1209.	Alexander Anatolievich MAKSIMTSEV (Александр Анатольевич МАКСИМЦЕВ)	Date de naissance: 20.8.1963 Lieu de naissance: Tokmak, République socialiste soviétique kirghize, ex-URSS (aujourd'hui Fédération de Russie) Nationalité: russe Sexe: masculin	Alexander Maksimtsev est chef militaire russe et commandant en chef adjoint des forces aérospatiales pour les opérations militaro-politiques. Les forces aérospatiales russes ont mené des frappes sur des cibles tant militaires que civiles en Ukraine. En tant que commandant en chef adjoint, Alexander Maksimtsev est responsable des actions de cette unité. Alexander Maksimtsev est donc responsable d'actions qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ainsi que la stabilité et la sécurité en Ukraine, et soutient et met en œuvre de telles actions.	21.7.2022
1210.	Maria Alexeyevna LVOVA-BELOVA (Мария Алексеевна ЛЬВОВА-БЕЛОВА)	Date de naissance: 25.10.1984 Lieu de naissance: Penza, ex-URSS (aujourd'hui Fédération de Russie) Nationalité: russe Sexe: féminin	Maria Alexeyevna Lvova-Belova est commissaire présidentielle aux droits de l'enfant et a lancé la simplification de la procédure d'octroi de la citoyenneté aux enfants orphelins en Ukraine. Elle est l'une des personnes les plus impliquées dans le transport illégal d'enfants ukrainiens vers la Russie et dans leur adoption par des familles russes. Par ses actes, Maria Alexeyevna Lvova-Belova viole les droits des enfants ukrainiens et enfreint la loi et l'ordre administratif ukrainiens; elle est donc responsable d'actions et de politiques qui portent atteinte à la souveraineté et à l'indépendance de l'Ukraine, ainsi qu'à la stabilité et à la sécurité en Ukraine, et soutient et met en œuvre de telles actions et politiques.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1211.	Yuri Nikolaevich GREKHOV (Юрий Николаевич ГРЕХОВ)	Date de naissance: 15.10.1962 Lieu de naissance: Gorky, ex-URSS (aujourd'hui Fédération de Russie) Nationalité: russe Sexe: masculin	Yuri Grekhov est un commandant militaire russe, colonel général, commandant en chef adjoint des forces aérospatiales russes. Les forces aérospatiales russes ont mené des frappes sur des cibles tant militaires que civiles en Ukraine. En tant que commandant en chef adjoint des forces aérospatiales russes, il commande les troupes de défense aérienne et antimissile; il est donc responsable de soutenir et de mettre en œuvre des actions qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ainsi que la stabilité et la sécurité en Ukraine.	21.7.2022
1212.	Zabit Sabirovich KHEIRBEKOV (Забит Сабирович ХЕИРБЕКОВ)	Date de naissance: 5.6.1968 Lieu de naissance: région de Kusar, République socialiste soviétique d'Azerbaïdjan, ex-URSS (aujourd'hui Fédération de Russie) Nationalité: russe Sexe: masculin	Zabit Kheirbekov est un général de corps d'armée des forces aérospatiales russes, commandant en chef adjoint des forces aérospatiales russes pour la logistique. Les forces aérospatiales russes ont mené des frappes sur des cibles tant militaires que civiles en Ukraine. Zabit Kheirbekov est donc responsable d'actions qui compromettent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ainsi que la stabilité et la sécurité en Ukraine, et soutient et met en œuvre de telles actions.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1213.	Andrey Anatolyevich KOZITSYN (Андрей Анатольевич КОЗИЦЫН)	Date de naissance: 9.6.1960 Nationalité: russe Sexe: masculin	Andrey Anatolyevich Kozitsyn est un homme d'affaires russe influent. Il est cofondateur et PDG d'Ural Mining Metallurgical Company (UMMC/UGMK), l'une des plus grandes sociétés russes de production des principaux produits de base (notamment le cuivre, le zinc, le charbon, l'or et l'argent). Il est donc un homme d'affaires russe influent ayant une activité dans des secteurs économiques qui constituent une source substantielle de revenus pour le gouvernement de la Fédération de Russie, qui est responsable de l'annexion de la Crimée et de la déstabilisation de l'Ukraine.	21.7.2022
1214.	Sergey Semyonovich SOBYANIN (Сергей Семёнович СОБЯНИН)	Date de naissance: 21.6.1958 Lieu de naissance: Nyaksimvol, ex-URSS (aujourd'hui Fédération de Russie) Nationalité: russe Sexe: masculin	Sergei Semyonovich Sobyanine est le maire de Moscou et entretient des liens étroits avec Vladimir Poutine. Il a été chef de l'administration présidentielle de 2005 à 2008 et a exercé la fonction de vice-premier ministre de Russie de 2008 à 2010 au sein du deuxième cabinet de Vladimir Poutine. Il est membre du Conseil de sécurité. Le 1 ^{er} mars 2022, M. Sobyanine a prévenu qu'il serait fait obstacle à toutes les tentatives et à tous les appels des "provocateurs" visant à organiser des manifestations à Moscou. Lors du rassemblement politique du 18 mars 2022 "pour un monde sans nazisme", il a explicitement exprimé son soutien à l'"opération militaire spéciale" en Ukraine. Par conséquent, il soutient ou met en œuvre des actions ou des politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1215.	Aleksey Vladimirovich DENISENKO (Алексей Владимирович ДЕНИСЕНКО)	Date de naissance: 9.6.1978 Nationalité: russe Sexe: masculin	Aleksey Vladimirovich Denisenko est membre de l'assemblée législative régionale de Tcheliabinsk, membre du présidium du conseil politique régional, président de la commission de la politique de la construction, du logement et des services communaux de l'assemblée législative et chef du département en charge de l'interaction avec les associations publiques et de l'action auprès de la jeunesse de la section régionale de Tcheliabinsk de "Russie unie". En outre, il est membre du parti au pouvoir "Russie unie", qui suit la ligne du Kremlin, et il justifie, défend et soutient ouvertement la décision du président Poutine de reconnaître la République populaire de Donetsk (DPR) et la République populaire de Lougansk en tant qu'États indépendants, ainsi que l'opération militaire spéciale, qui, selon ses dires, est une opération de maintien de la paix. M. Denisenko est responsable d'inciter à la haine contre l'Ukraine, de diffuser de la désinformation et de la propagande pro-russes dans le contexte de la guerre ainsi que de rechercher un soutien interne en Russie à la guerre contre l'Ukraine. Il est donc responsable de soutenir des actions ou des politiques compromettant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1216.	Alexander Nikolaevich BELSKIY (Александр Николаевич БЕЛЬСКИЙ)	Date de naissance: 16.7.1975 Lieu de naissance: Léningrad, ex-URSS (aujourd'hui Fédération de Russie) Nationalité: russe Sexe: masculin	<p>M. Belskiy est président de l'assemblée législative de Saint-Pétersbourg depuis le 29 septembre 2021 en tant que membre du parti "Russie unie", qui suit la ligne du Kremlin. L'assemblée législative est le plus haut organe relevant de l'autorité de l'État à Saint-Pétersbourg, et le seul qui soit législatif. Cette assemblée a été créée et est régie par la loi fédérale et travaille en étroite collaboration avec le gouverneur de Saint-Pétersbourg.</p> <p>En tant que président de l'assemblée législative, M. Belskiy y occupe la position la plus élevée. En conséquence, M. Belskiy est un homme politique important à Saint-Pétersbourg et au-delà. M. Belskiy a précédemment été vice-gouverneur de Saint-Pétersbourg au cours de la période 2020-2021. En cette qualité, il était responsable de la politique de la jeunesse. M. Belskiy continue de travailler avec des enfants, auxquels il cherche à inculquer des opinions favorables au régime.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
			<p>M. Belskiy utilise activement un certain nombre de comptes de médias sociaux sur les services Telegram et VKontakte et publie des articles dans les médias du parti "Russie unie". Il a utilisé à plusieurs reprises ses plateformes de médias sociaux pour justifier la guerre de la Russie contre l'Ukraine et y apporter son soutien, et a félicité la Crimée et Sébastopol pour leur "réunification" avec la Russie.</p> <p>M. Belskiy est responsable d'inciter à la haine contre l'Ukraine, de diffuser de la désinformation et de la propagande pro-russes dans le contexte de la guerre ainsi que de rechercher un soutien interne en Russie à la guerre contre l'Ukraine. Il est donc responsable de soutenir des actions ou des politiques compromettant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.</p>	

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1217.	Alexander Valentinovich ISHCHENKO (Александр Валентинович ИЩЕНКО)	Date de naissance: 9.3.1970 Lieu de naissance: Rostov-sur-le-Don, ex- URSS (aujourd'hui Fédération de Russie) Nationalité: russe Sexe: masculin	<p>Depuis 2016, M. Ishchenko est à la fois président de l'assemblée législative de la région de Rostov et secrétaire de la section régionale de Rostov du parti au pouvoir "Russie unie", qui suit la ligne du Kremlin.</p> <p>M. Ishchenko est très actif au sein des organisations de jeunesse, telles que le Parlement des jeunes de Rostov et la "Jeune Garde", une organisation régionale politico-militaire de jeunesse. En tant que président de l'assemblée législative, il est une personnalité publique et apparaît souvent dans l'actualité et à la télévision locales et nationales, ainsi que lors d'événements publics.</p> <p>À l'occasion d'entretiens et par des publications sur les médias sociaux, M. Ishchenko soutient la décision du président Poutine de reconnaître la République populaire séparatiste de Lougansk (LPR) et la République populaire séparatiste de Donetsk (DPR) et relaie les messages de propagande du régime.</p> <p>Compte tenu de l'influence politique qu'il exerce, M. Ishchenko est responsable d'inciter à la haine contre l'Ukraine, de diffuser de la désinformation et de la propagande pro-russes dans le contexte de la guerre ainsi que de rechercher un soutien interne en Russie à la guerre contre l'Ukraine. Il est donc responsable de soutenir des actions ou des politiques compromettant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1218.	Mikhail Vladimirovich STRUK (Михаил Владимирович СТРУК)	Date de naissance: 26.10.1977 Lieu de naissance: Novy Rogachik, oblast de Vologograd, ex-URSS (aujourd'hui Fédération de Russie) Nationalité: russe Sexe: masculin	M. Struk est membre de l'assemblée législative de l'oblast (région) de Vologograd depuis 2017. Il est membre du parti au pouvoir "Russie unie", qui suit la ligne du Kremlin. Par l'intermédiaire de son compte sur la plateforme de médias sociaux Vkontakte et de ses déclarations publiées dans un journal local, que M. Struk a faites en tant que député de l'assemblée législative de l'oblast de Vologograd, il a exprimé à plusieurs reprises son soutien à l'invasion de l'Ukraine par la Russie et a déclaré que les Ukrainiens étaient des nazis. M. Struk fait état de son soutien aux soldats russes qui se battent en Ukraine. Compte tenu de l'influence politique qu'il exerce et de son influence en tant que directeur général de la société ZAO Volzhskaya Poultry Farm, M. Struk est responsable d'inciter à la haine contre l'Ukraine, de diffuser de la désinformation et de la propagande pro-russes dans le contexte de la guerre ainsi que de rechercher un soutien interne en Russie à la guerre contre l'Ukraine. Il est donc responsable de soutenir des actions ou des politiques compromettant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1219.	Nikolay Nikolaevich ZABOLOTNEV (Николай Николаевич ЗАБОЛОТНЕВ)	Date de naissance: 30.1.1992 Lieu de naissance: Région de Chuy, dans le nord de la République kirghize Nationalité: russe Sexe: masculin	<p>M. Zabolotnev est à la tête du comité exécutif régional de la section régionale de Khanty-Mansiysk du parti au pouvoir "Russie unie", qui suit la ligne du Kremlin.</p> <p>Il est également l'ancien chef de la Douma des jeunes (parlement des jeunes) à Yugra, qui coopère avec les Doumas des jeunes de la République populaire de Lougansk (RPL) et de la République populaire de Donetsk (RPD) autoproclamées. M. Zabolotnev assiste régulièrement aux réunions, forums et événements de la Douma des jeunes de Yugra. Il est monté sur scène pour un sketch à l'occasion d'un concert régional de charité le 1^{er} avril 2022, destiné à collecter de l'argent pour soutenir les opérations humanitaires russes dans le Donbass.</p> <p>Il a exprimé à plusieurs reprises son soutien à l'"opération spéciale" sur une chaîne de télévision régionale.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
			<p>M. Zabolotnev est très actif sur les réseaux sociaux, qu'il utilise pour exprimer son soutien à Poutine et à l'opération, pour souligner que les populations de la RPD et de la RPL sont aux côtés de la Russie, pour diffuser des allégations relatives au génocide dans la région du Donbass et pour déclarer que les forces ukrainiennes doivent être détruites complètement.</p> <p>Compte tenu de l'influence politique qu'il exerce, M. Zabolotnev est responsable d'inciter à la haine contre l'Ukraine, de diffuser de la désinformation et de la propagande pro-russes dans le contexte de la guerre ainsi que de rechercher un soutien interne en Russie à la guerre contre l'Ukraine. Il est donc responsable de soutenir des actions ou des politiques compromettant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.</p>	

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1220.	Nikolay Timofeevich VELIKDAN (Николай Тимофеевич ВЕЛИКДАНЬ)	Date de naissance: 6.3.1956 Lieu de naissance: Sovetskoye Runo, district d'Ipatovsky, territoire de Stavropol, ex-URSS (aujourd'hui Fédération de Russie) Nationalité: russe Sexe: masculin	<p>M. Velikdan est président de la Douma régionale de Stavropol depuis le 30 septembre 2021. Il est membre de la Douma régionale de Stavropol depuis le 19 septembre 2021 et premier vice-président du gouvernement du territoire de Stavropol. Il est membre du parti au pouvoir "Russie unie", qui suit la ligne du Kremlin, et membre du présidium du conseil politique régional de ce parti.</p> <p>Dans ses déclarations sur les sites internet d'information régionaux russes, Bez Formata et Stpravda, il a publiquement soutenu et encouragé l'invasion de l'Ukraine en diffusant de la propagande concernant l'invasion russe et en répandant une image déformée de la situation en Ukraine. Il encourage la participation à l'"opération spéciale". En tant que l'un des plus hauts fonctionnaires et président de la Douma régionale de Stavropol, il exerce une influence considérable.</p> <p>Compte tenu de l'influence politique qu'il exerce, M. Velikdan est responsable d'inciter à la haine contre l'Ukraine, de diffuser de la désinformation et de la propagande pro-russes dans le contexte de la guerre ainsi que de rechercher un soutien interne en Russie à la guerre contre l'Ukraine. Il est donc responsable de soutenir des actions ou des politiques compromettant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1221.	Dmitryi Vladimirovich KHOLIN (Дмитрий Владимирович ХОЛИН)	Date de naissance: 25.9.1977 Lieu de naissance: Kuybyshev, ex-URSS (aujourd'hui Fédération de Russie) Nationalité: russe Sexe: masculin	<p>M. Kholin est membre de la Douma provinciale de Samara, où il exerce la fonction de président de la commission de la réglementation. De 2020 à 2021, il a été à la tête du comité exécutif de la section régionale de Samara du parti au pouvoir "Russie unie", qui suit la ligne du Kremlin. Il est également membre de la section régionale de Samara de l'organisation publique parrusse "Combat Brotherhood" (organisation de vétérans).</p> <p>Par l'intermédiaire de ses réseaux sociaux et de ses entretiens et conférences publics, M. Kholin justifie, défend et soutient ouvertement l'agression russe contre l'Ukraine. Il déclare ouvertement être un fervent partisan du président Poutine, créant ainsi une tendance à l'incitation publique systématique à soutenir les opérations militaires de la Russie.</p> <p>En particulier, M. Kholin joue un rôle central dans la diffusion du discours pro-russe auprès des jeunes et des jeunes cadets de l'armée. Il est donc responsable de la diffusion de la propagande et de la désinformation pro-russes concernant la guerre contre l'Ukraine, et joue un rôle actif dans la mobilisation du soutien interne à la campagne militaire russe. Compte tenu de ces actions, M. Kholin est responsable de soutenir des actions ou des politiques compromettant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1222.	Sergey Evgenievich TSIVILEV (Сергей Евгеньевич ЦИВИЛЕВ)	Date de naissance: 21.9.1961 Lieu de naissance: Zhdanov (Marioupol), ex-URSS (aujourd'hui Ukraine) Nationalité: russe Sexe: masculin	<p>M. Tsivilev est gouverneur de la région de Kemerovo et est une personnalité publique bien connue.</p> <p>À l'occasion de ses apparitions en public, M. Tsivilev justifie, défend et soutient ouvertement l'agression russe contre l'Ukraine. Il déclare ouvertement être un fervent partisan du président Poutine, créant ainsi une tendance à l'incitation publique systématique à soutenir les opérations militaires de la Russie.</p> <p>Compte tenu de son influence politique, il est responsable de la diffusion de la propagande et de la désinformation pro-russes concernant la guerre en Ukraine, et joue un rôle actif dans la mobilisation du soutien interne à la campagne militaire russe. M. Tsivilev a ouvertement exprimé son soutien à la décision du président de la Russie de reconnaître l'indépendance des soi-disant Républiques de Louhansk et de Donetsk.</p> <p>Compte tenu de ces actions, M. Tsivilev est responsable de soutenir des actions ou des politiques compromettant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1223.	Roman Alexandrovich GOVOR (Роман Александрович ГОВОР)	Date de naissance: 22.11.1982 Lieu de naissance: Novokuznetsk, oblast de Kemerovskaya, ex-URSS (aujourd'hui Fédération de Russie) Nationalité: russe Sexe: masculin	M. Govor est membre de l'assemblée législative de la Région de Kemerovo – Kuzbass. Il est membre du parti au pouvoir "Russie unie", qui suit la ligne du Kremlin. Dans ses déclarations sur Rutube et sur son compte VKontakte, M. Govor soutient publiquement la décision d'envahir l'Ukraine. Il soutient par ailleurs activement la propagande du régime. Compte tenu de l'influence politique qu'il exerce, M. Govor est responsable d'inciter à la haine contre l'Ukraine, de diffuser de la désinformation et de la propagande pro-russes dans le contexte de la guerre ainsi que de rechercher un soutien interne en Russie à la guerre contre l'Ukraine. Il est donc responsable des actions ou des politiques compromettant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et soutient de telles actions ou politiques.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1224.	Roman Sergeevich ЧУУКО (Роман Сергеевич ЧУЙКО)	Date de naissance: 12.5.1983 Lieu de naissance: Благовещенск, ex-URSS (aujourd'hui Fédération de Russie) Nationalité: russe Sexe: masculin	<p>M. Chuyko est chef du comité exécutif régional du Front populaire panrusse et membre de l'assemblée législative régionale de l'oblast de Tuymen. Il est membre du parti au pouvoir "Russie unie", qui suit la ligne du Kremlin.</p> <p>En tant que chef du comité exécutif régional dans sa région, M. Chuyko n'a de cesse d'exprimer son soutien à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, de diffuser des messages de propagande et de qualifier les autorités ukrainiennes de nazies sur les plateformes de médias sociaux, sur les chaînes de télévision régionales et sur les sites internet des agences de presse.</p> <p>Compte tenu de l'influence politique qu'il exerce, M. Chuyko est responsable d'inciter à la haine contre l'Ukraine, de diffuser de la désinformation et de la propagande pro-russes dans le contexte de la guerre ainsi que de rechercher un soutien interne en Russie à la guerre contre l'Ukraine. Il est donc responsable de soutenir des actions ou des politiques compromettant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1225.	Viktor Vladimirovich БАВЕНКО (Виктор Владимирович БАБЕНКО)	Date de naissance: 14.10.1968 Nationalité: russe Sexe: masculin	<p>M. Babenko est président du Conseil régional des sympathisants du parti "Russie unie" de Sverdlovsk. Il est membre de l'assemblée législative de la Région de Sverdlovsk et secrétaire adjoint de la section régionale de Sverdlovsk de "Russie unie". M. Babenko est un homme politique régional clé du parti au pouvoir "Russie unie", qui suit la ligne du Kremlin, dans l'oblast de Sverdlovsk.</p> <p>Depuis le début de l'invasion russe en février, M. Babenko a activement exprimé son soutien à l'opération sur les réseaux sociaux, lors d'entretiens écrits et de discours à l'occasion de manifestations locales. Il encourage la population de Sverdlovsk à soutenir l'opération spéciale contre le nationalisme et le fascisme" menée par la Russie.</p> <p>Sur la plupart de ses photos, il apparaît avec un t-shirt portant le logo "Z" de l'invasion russe. En outre, M. Babenko a diffusé à plusieurs reprises de la propagande et de fausses déclarations sur les événements survenus dans le cadre de l'opération militaire.</p> <p>Compte tenu de l'influence politique qu'il exerce, M. Babenko est responsable d'inciter à la haine contre l'Ukraine, de diffuser de la désinformation et de la propagande pro-russes dans le contexte de la guerre ainsi que de rechercher un soutien interne en Russie à la guerre contre l'Ukraine. Il est donc responsable de soutenir des actions ou des politiques compromettant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1226.	Yury Alexandrovich BURLACHKO (Юрий Александрович БУРЛАЧКО)	Date de naissance: 8.6.1961 Lieu de naissance: Omsk, ex-URSS (aujourd'hui Fédération de Russie) Nationalité: russe Sexe: masculin	<p>M. Burlachko est le président de l'assemblée législative du kraï (région) de Krasnodar depuis 2017 et est le député le plus haut placé de l'assemblée législative du kraï de Krasnodar. Il est membre du parti au pouvoir "Russie unie", qui suit la ligne du Kremlin.</p> <p>M. Burlachko a diffusé la propagande du Kremlin contre l'Ukraine au cours d'un certain nombre d'entretiens et a exprimé son soutien à l'égard de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Il soutient pleinement le président dans ses efforts visant à "nettoyer l'Ukraine moderne du nazisme". En outre, M. Burlachko affirme avoir joué un rôle actif dans les processus électoraux en Crimée en 2014. Il a reçu plusieurs médailles et récompenses, telles que la distinction "Reconnaissance du président de la Fédération de Russie" (2004, 2014, 2017), la médaille "pour le retour de la Crimée" (2014) et la médaille de l'ordre du "Mérite pour la patrie".</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
			<p>Compte tenu de l'influence politique qu'il exerce, M. Burlachko est responsable d'inciter à la haine contre l'Ukraine, de diffuser de la désinformation et de la propagande pro-russes dans le contexte de la guerre ainsi que de rechercher un soutien interne en Russie à la guerre contre l'Ukraine.</p> <p>Il est donc responsable de soutenir des actions ou des politiques compromettant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. De même, il tire avantage des décideurs russes responsables de l'annexion de la Crimée et tire avantage du gouvernement de la Fédération de Russie, qui est responsable de l'annexion de la Crimée et de la déstabilisation de l'Ukraine.</p>	

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1227.	Yury Zimelevich КАМАЛТЫНОВ (Юрий Зимелевич КАМАЛТЬИНОВ)	Date de naissance: 11.3.1957 Lieu de naissance: Kazan, République du Tatarstan, ex-URSS (aujourd'hui Fédération de Russie) Nationalité: russe Sexe: masculin	<p>M. Kamal'tynov est le vice-président du Conseil d'État de la République du Tatarstan. Auparavant, il a été vice-premier ministre de la République du Tatarstan et représentant plénipotentiaire du président de la République du Tatarstan au Conseil d'État de la République du Tatarstan. M. Kamal'tynov est membre du parti au pouvoir "Russie unie", qui suit la ligne du Kremlin.</p> <p>Dans ses déclarations sur les plateformes de médias locales et régionales, M. Kamal'tynov a publiquement soutenu et encouragé la décision d'envahir l'Ukraine.</p> <p>Compte tenu de l'influence politique qu'il exerce, M. Kamal'tynov est responsable d'inciter à la haine contre l'Ukraine, de diffuser de la désinformation et de la propagande pro-russes dans le contexte de la guerre ainsi que de rechercher un soutien interne en Russie à la guerre contre l'Ukraine. Il est donc responsable de soutenir des actions ou des politiques compromettant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1228.	Sergey Vitalyevich BEZRUKOV (Сергей Витальевич БЕЗРУКОВ)	Date de naissance: 18.10.1973 Lieu de naissance: Moscou, Fédération de Russie Nationalité: russe Sexe: masculin	Serguey Bezrukov est un acteur et un homme politique russe. Il est l'un des visages publics du parti "Russie unie" et préside le projet "Culture de la petite patrie" de ce parti. Il a diffusé de la propagande russe en soutien à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Il a soutenu l'invasion de l'Ukraine par la Russie lors de spectacles présentés à des soldats russes qui ont participé à la guerre, et à des enfants des soi-disant "Républiques populaires" séparatistes dans la région du Donbass. En outre, il a publiquement exprimé son soutien à l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol par la Fédération de Russie. Il est donc responsable de soutenir activement ou de mettre en œuvre des actions ou des politiques compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
1229.	Vladimir Lvovich MASHKOV (Владимир Львович МАШКОВ)	Date de naissance: 27.11.1963 Lieu de naissance: Tula, Fédération de Russie Nationalité: russe Sexe: masculin	<p>Vladimir Mashkov est un acteur, réalisateur et scénariste russe, qui a activement soutenu la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Il a officiellement soutenu la candidature à la réélection du président Vladimir Poutine en 2018 et a joué pour celui-ci le rôle de représentant pour les élections. Il a été désigné pour le poste de membre du Conseil présidentiel pour la culture et l'art.</p> <p>Il a également soutenu l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol ainsi que la reconnaissance par la Russie des soi-disant "Républiques populaires" séparatistes du Donbass.</p> <p>Il s'est produit lors du rassemblement de propagande en faveur de l'annexion illégale de la Crimée et de la guerre contre l'Ukraine, qui a eu lieu le 18 mars 2022 au stade de Luzhniki, à Moscou. En outre, il a apposé le symbole militaire "Z", qui a été utilisé par la propagande russe pour promouvoir l'invasion de l'Ukraine par la Russie, sur la façade du théâtre Oleg Tabakov à Moscou.</p> <p>Il est donc responsable de soutenir activement ou de mettre en œuvre des actions ou des politiques compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine.</p>	21.7.2022"

Entités

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
"102.	AVLITA Stevedoring Company	Adresse: Prymorska Street 2h, Sevastopol, Crimee, Ukraine	Avlita Stevedoring Company fournit des services liés au chargement de céréales sur des navires dans le port de Sébastopol en Crimée, qui a été illégalement annexé par la Russie. De nombreux rapports attestent qu'elle a joué un rôle dans le chargement sur des navires de céréales volées aux agriculteurs et à l'État ukrainien dans des territoires ukrainiens sous occupation russe, ou achetées sous la contrainte à des agriculteurs ukrainiens. Avlita est donc responsable des actions ou des politiques compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et soutient et met en œuvre de telles actions ou politiques.	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
103.	<p>Nightwolves MC (Мотоклуб "Ночные Волки")</p>	<p>Adresse: Nizhniye Mnevniki, 110, Bike Centre, Moscou, Fédération de Russie Type d'entité: groupe de moto Lieu d'enregistrement: Fédération de Russie Date d'enregistrement: 1989</p>	<p>Nightwolves MC est un groupe de moto nationaliste fondé à Moscou en 1989 qui compte approximativement 45 sections dans le monde entier, y compris dans plusieurs États membres de l'Union européenne. Nightwolves MC a participé activement à l'agression militaire russe contre l'Ukraine en soutenant publiquement l'annexion de la Crimée en 2014 et la guerre contre l'Ukraine en 2022, en diffusant activement de la propagande anti-ukrainienne et pro-russe et en combattant avec des groupes pro-russes en Ukraine, ou en les soutenant, à la suite de l'annexion de la Crimée et de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine en 2022. Le groupe est un fervent défenseur du gouvernement russe, soutenant activement la propagande de l'État russe dans le pays, ainsi qu'en Europe et dans les Balkans occidentaux, niant publiquement le droit de l'Ukraine au statut d'État, et appelant à la "dénazification" ainsi qu'à la "dé-ukrainisation" du pays, promouvant l'idée selon laquelle l'Ukraine devrait faire partie intégrante de la Russie.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
			<p>Le groupe entretient également des liens étroits avec le président russe, Vladimir Poutine, et le gouvernement russe, et a reçu des fonds publics du Kremlin entre 2013 et 2015. Nightwolves MC est donc une entité ou un organisme apportant un soutien matériel à des actions qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. En outre, il s'agit d'une entité responsable d'actions ou de politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ainsi que la stabilité et la sécurité en Ukraine, et qui soutient et met en œuvre de telles actions ou politiques.</p>	

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
104.	<p>Fonds Alexander Gorchakov pour la diplomatie publique (Alexander Gorchakov Public Diplomacy Fund) (Фонд общественной дипломатии Александра Горчакова)</p>	<p>Adresse: 10/1 Yakovopostolsky pereulok, Moscou 105064, Fédération de Russie Type d'entité: organisation non gouvernementale Lieu d'enregistrement: Moscou Date d'enregistrement: février 2010 Numéro d'enregistrement: 1107799026752</p>	<p>Le fonds Alexander Gorchakov pour la diplomatie publique a été mis en place en 2010 par le président russe Dmitri Medvedev. Le fondateur du fonds était le ministre russe des affaires étrangères, et le ministre des affaires étrangères en est le directeur du conseil d'administration. Le ministère finance les travaux du fonds Gorchakov qui, à son tour, octroie des fonds à des groupes de réflexions et à des organisations non gouvernementales organisées par les gouvernements.</p> <p>Le fonds Gorchakov a été conçu pour soutenir les compatriotes russes dans l'espace post-soviétique, conformément aux objectifs idéologiques du Kremlin. Les projets organisés par le fonds Gorchakov ont constitué d'importants éléments du discours de la Russie en matière de politique étrangère. En 2015, le gouvernement ukrainien a fermé le bureau du fonds Alexander Gorchakov pour la diplomatie publique à Kiev en raison de la propagande anti-étatique.</p> <p>Ainsi, le fonds Alexander Gorchakov pour la diplomatie publique est responsable de soutenir activement le gouvernement de la Fédération de Russie et de tirer avantage de ce gouvernement, qui est responsable de l'annexion de la Crimée et de la déstabilisation de l'Ukraine.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
105.	<p>Agence fédérale pour les affaires de la Communauté des États indépendants, les compatriotes vivant à l'étranger et la coopération humanitaire internationale (Rossostrudnichestvo) (Федеральное агентство по делам Содружества Независимых Государств, соотечественников, проживающих за рубежом, и по международному гуманитарному сотрудничеству (Россоотрудничество))</p>	<p>Adresse du siège: Fédération de Russie, 119019, Moscou, rue Vozdvizhenka 18/9 Téléphone: +7 (495) 690 12 45 Courriel: rossostr@rs.gov.ru Site internet: https://rs.gov.ru Type d'entité: agence du gouvernement fédéral russe Lieu d'enregistrement: Fédération de Russie, 119019, Moscou, rue Vozdvizhenka 18/9 Date d'enregistrement: 6.9.2008</p>	<p>L'agence fédérale pour les affaires de la Communauté des États indépendants, les compatriotes vivant à l'étranger et la coopération humanitaire internationale (Rossostrudnichestvo) est un organisme exécutif fédéral chargé de fournir des services publics et de gérer des biens publics pour soutenir et développer les relations internationales entre la Fédération de Russie et les États membres de la Communauté des États indépendants et d'autres pays étrangers.</p> <p>Il s'agit de la principale agence d'État projetant le pouvoir d'influence et l'influence hybride du Kremlin, y compris la promotion du concept dit de "Russkiy Mir". Depuis de nombreuses années, elle joue le rôle d'organisation regroupant un réseau de compatriotes et d'agents d'influence russes et finance divers projets de diplomatie publique et de propagande, consolidant les activités d'acteurs pro-russes et diffusant les récits du Kremlin, y compris le révisionnisme historique.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
			<p>La Rosotrudnichestvo organise activement des événements internationaux visant à faire en sorte que le grand public perçoive les territoires ukrainiens occupés comme étant russes. Le directeur et la directrice adjointe de la Rosotrudnichestvo ont clairement manifesté leur soutien à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine.</p> <p>La Rosotrudnichestvo est donc responsable des actions ou politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité en Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques. De plus, l'agence est responsable du soutien matériel et financier apporté au gouvernement de la Fédération de Russie et tire avantage de ce gouvernement, qui est responsable de l'annexion de la Crimée et de la déstabilisation de l'Ukraine.</p>	

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
106.	Fondation Russkiy Mir (Фонд "Русский мир")	<p>Adresse: 119285, rue Mosfilmovskaya 40A, Moscou, Fédération de Russie</p> <p>Téléphone: +7 (495) 981-5680</p> <p>Courriel: info@russkiymir.ru</p> <p>Site internet: https://russkiymir.ru</p> <p>Type d'entité: agence du gouvernement fédéral russe</p> <p>Date d'enregistrement: 31.8.2007</p>	<p>La fondation "Russkiy Mir" a été créée et est financée par le gouvernement de la Fédération de Russie. Elle a été utilisée par la Fédération de Russie pour défendre ses intérêts dans les pays post-soviétiques.</p> <p>Son mandat officiel consiste à promouvoir la langue et la culture russes dans le monde, mais la fondation a été utilisée comme un important outil d'influence par le Kremlin, qui promeut fermement un programme centré sur la Russie dans les États post-URSS, rejette la légitimité de l'Ukraine en tant que nation souveraine et défend son unification avec la Russie.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
			<p>La fondation "Russkiy Mir" a diffusé de la propagande pro-Kremlin et anti-ukrainienne et justifié l'agression militaire non provoquée et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine. Dans ses publications officielles, elle a soutenu l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol et la reconnaissance par la Fédération de Russie des soi-disant Républiques populaires séparatistes dans la région du Donbass.</p> <p>Par conséquent, elle est responsable de soutenir des actions qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Elle tire également avantage du gouvernement de la Fédération de Russie, qui est responsable de l'annexion de la Crimée et de la déstabilisation de l'Ukraine.</p>	

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
107.	<p>JSC Research and Production Association "Kvant"</p> <p>(Акционерное общество "Научно-производственное объединение "Квант")</p>	<p>Adresse: rue Bolshaya Sankt-Peterburgskaya 73, 173000 Veliky Novgorod, Fédération de Russie</p> <p>Téléphone: (8162) 681303</p> <p>Courriel: ok@kvant-vn.ru</p>	<p>"Kvant" JSC est une société russe opérant dans le secteur militaire qui produit des systèmes de guerre électroniques pour les forces armées russes.</p> <p>Elle a participé à la conception et à la production du système de guerre électronique Krasucha-4 et fabriqué le matériel nécessaire au système de guerre électronique Rtut-BM. Les systèmes de guerre électroniques Krasucha-4 et Rtut-BM ont été utilisés par les forces armées de la Fédération de Russie lors de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine.</p> <p>Par conséquent, elle est responsable du soutien matériel apporté à des actions qui ont compromis ou menacé l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. En outre, elle a apporté un soutien matériel au gouvernement de la Fédération de Russie, qui est responsable de l'annexion de la Crimée et de la déstabilisation de l'Ukraine, et a tiré avantage de ce gouvernement.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
108.	Sberbank (Сбербанк)	<p>Adresse: 19 rue Vavilova, 117997 Moscou, Fédération de Russie</p> <p>Type d'entité: société anonyme publique</p> <p>Lieu d'enregistrement: 19 rue Vavilova, 117997 Moscou, Fédération de Russie</p> <p>Date d'enregistrement: 22.3.1991</p> <p>Numéro d'enregistrement: 1027700132195</p>	<p>Sberbank est un établissement financier majeur en Russie. La banque centrale russe est l'actionnaire majoritaire de Sberbank. Le PDG de la banque était le ministre russe de l'économie et du commerce sous la présidence de Poutine de 2000 à 2007, et le président du conseil de surveillance de la banque est le ministre russe des finances. Sberbank étant la plus grande banque de Russie (représentant environ un quart de l'ensemble des actifs bancaires russes et un tiers du capital bancaire) et étant détenue en grande partie par le gouvernement russe, elle génère en outre des revenus élevés pour le gouvernement russe. Sberbank est donc une entité ou un organisme apportant un soutien financier au gouvernement de la Fédération de Russie, qui est responsable de l'annexion de la Crimée et de la déstabilisation de l'Ukraine, et tirant avantage de ce gouvernement, ainsi qu'une personne morale, une entité ou un organisme ayant une activité dans des secteurs économiques qui constituent une source substantielle de revenus pour le gouvernement de la Fédération de Russie, qui est responsable de l'annexion de la Crimée et de la déstabilisation de l'Ukraine.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
109.	FORSS Group of Companies (Группа компаний ФОРСС)	Adresse: rue Magnitogorskaya 51, lit. E, 195027, Saint-Petersbourg, Fédération de Russie Téléphone: (+7 812) 605-00-78 Site internet: http://www.forss.ru/eng Courriel: info@forss-marine.ru	<p>FORSS est une société russe qui fournit des services d'ingénierie à l'industrie de la construction navale. Elle suit les ordres du gouvernement de la Fédération de Russie.</p> <p>Elle a pris part au développement du projet "Vasily Bykov" de la flotte de la mer Noire. Ce "projet 22 160" comporte la construction de navires de patrouilles par Zelenodolsk Shipyard qui ont été utilisés par la marine russe pendant la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine.</p> <p>Par conséquent, Zelenodolsk Shipyard est responsable du soutien matériel apporté à des actions qui ont compromis ou menacé l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.</p> <p>En outre, la société a apporté un soutien matériel au gouvernement de la Fédération de Russie, qui est responsable de l'annexion de la Crimée et de la déstabilisation de l'Ukraine, et a tiré avantage de ce gouvernement.</p>	21.7.2022

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
110.	Mouvement social patriotique militaire panrusse de la "Jeune armée" (Всероссийское военнопатриотическое общество "Юнармия") alias Yunarmiya (Юнармия)	Adresse: 1 passage Krasnokursantskiy, 1/4, bâtiment 1, Moscou, Fédération de Russie, 111033 Téléphone: +7 (495) 106 75 75 Site internet: https://yunarmy.ru/ Courriel: info@yunarmy.ru	Le mouvement social patriotique militaire panrusse de la "Jeune armée" (Yunarmiya) est une organisation paramilitaire russe. La Yunarmiya et ses membres ont soutenu la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et ont diffusé la propagande russe concernant la guerre. La Yunarmiya a utilisé le symbole militaire "Z", qui a été employé par la propagande russe pour promouvoir l'invasion de l'Ukraine par la Russie.	21.7.2022 "

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
			<p>Avec le soutien des ministères de la défense et de l'éducation de la Fédération de Russie, la Yunarmiya a organisé une campagne au cours de laquelle les écoliers ont été invités à écrire des lettres aux soldats russes qui ont participé à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. En outre, elle a collecté des dons pour les troupes qui se sont battues pendant la guerre. Elle a également organisé des colonies de vacances pour enfants sur le territoire de la péninsule de Crimée annexée illégalement.</p> <p>Par conséquent, la Yunarmiya est responsable des actions ou politiques qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, ou la stabilité ou la sécurité de l'Ukraine, ou soutient ou met en œuvre de telles actions ou politiques.</p>	

ISSN 1977-0693 (édition électronique)
ISSN 1725-2563 (édition papier)



Office des publications
de l'Union européenne
L-2985 Luxembourg
LUXEMBOURG

FR